

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / janvier 2011

Mise en place de politique documentaire concertée dans les PRES

Brigitte Laude-Dangeon

Sous la direction de Madame Elisabeth Lemau
Directrice du SCD de l'Université Rennes 2

Remerciements

*Je remercie Madame Élisabeth Lemau pour avoir proposé le sujet de ce mémoire.
Je voudrais remercier tout spécialement toutes les personnes qui ont pris le temps de m'accorder des entretiens, ou de répondre à mes mails, directeurs de bibliothèques ou de SCD, responsables de centres régionaux Sudoc-PS, responsables des acquisitions électroniques, chargés de mission, et j'en oublie.
Enfin, je voudrais exprimer toute ma gratitude à Hélène, pour ses conseils avisés, à ma sœur, pour ses relectures attentives, et à mon mari, pour sa patience ...*

Résumé :

Les pôles d'enseignement supérieur et de recherche, créés en 2006, sont un des instruments destinés à accroître la lisibilité et la visibilité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le contexte du passage progressif des universités à l'autonomie, les établissements rassemblés dans les PRES doivent s'adapter aux nouvelles règles du jeu, entre autonomie, concurrence et coopération. Bibliothèques et centres de documentation sont impliqués dans cette réorganisation, que ce soit sur le fondement des textes fondateurs des PRES, ou par leur réactivité et prises d'initiative dans ce nouveau contexte. Dans ces structures en devenir, les professionnels tentent divers modes de mise en place de politique documentaire concertée en s'appuyant sur des acteurs divers eux aussi, selon l'organisation propre à chaque PRES. Nous proposerons un inventaire des chantiers documentaires en cours ou en projet, principalement autour des collections et des services au public, grâce aux données de notre enquête.

Descripteurs :

*Pôles de recherche et d'enseignement supérieur**France*

*Enseignement supérieur**Réforme*

*Autonomie universitaire**France*

*Bibliothèques universitaires**France*

Services communs de la documentation

*Services de documentation**Politique publique*

*Bibliothèques**Politique publique*

Coopération entre bibliothèques

Abstract :

Created in 2006, the PRES, centers for research and higher education, are among the tools meant to give higher education and research better visibility and transparency inter nationally. As universities gradually move towards autonomy, the institutions inside the PRES must adapt to the new rules, conciliating autonomy, competition and cooperation. Their libraries and information centers have a part to play, both in laying the foundations of the PRES and in the way they react and take initiatives in the new context. As those structures evolve, librarians and staff in information services are experimenting various ways of setting up a common information policy taking into account the way each PRES is organized.

With the data collected in my survey, I intend to present some of the current realizations and future projects concerning mainly collections and library public services.

Keywords :

*Center for Research and higher education**France*

*University autonomy**France*

Library cooperation

Information services -- Government policy

*Universities**France*

*Higher education**Reform*

*Academic libraries**France*

Common information services

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	13
1. LA RESTRUCTURATION DU PAYSAGE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	15
1.1. Contexte international.....	15
1.1.1. <i>Économie de la connaissance et classement international</i>	<i>15</i>
1.1.2. <i>Les dispositifs du Pacte pour la Recherche</i>	<i>17</i>
1.1.3. <i>Naissance des PRES.....</i>	<i>19</i>
1.2. Caractéristiques des PRES	20
1.2.1. <i>PRES et territoire :</i>	<i>20</i>
1.2.1.1. <i>PRES régionaux</i>	<i>21</i>
1.2.1.2. <i>PRES infrarégionaux</i>	<i>22</i>
1.2.1.3. <i>PRES interrégionaux</i>	<i>22</i>
1.2.2. <i>Missions des PRES.....</i>	<i>24</i>
1.2.3. <i>Statuts des PRES.....</i>	<i>26</i>
1.2.4. <i>Gouvernance des PRES.....</i>	<i>28</i>
1.3. Des moyens sous conditions	28
1.3.1. <i>Une logique d'excellence et de concurrence.....</i>	<i>29</i>
1.3.2. <i>Opération campus.....</i>	<i>29</i>
1.3.3. <i>Grand Emprunt.....</i>	<i>31</i>
1.3.4. <i>Impact de la LRU.....</i>	<i>33</i>
2. QUELLE PLACE DE LA DOCUMENTATION DANS LES PRES ?.....	35
2.1. La grande absente ?.....	35
2.1.1. <i>Inscription dans les décrets fondateurs.....</i>	<i>36</i>
2.1.2. <i>Documentation et projets communs</i>	<i>38</i>
2.2. Les acteurs en présence	39
2.2.1. <i>Les services documentaires dans les PRES de fusion</i>	<i>40</i>
2.2.2. <i>PRES avec structures documentaires interuniversitaires préexistantes.....</i>	<i>42</i>
2.2.2.1. <i>SICD de gestion</i>	<i>43</i>
2.2.2.2. <i>Du SICD service inter-U au SICD interétablissements.....</i>	<i>43</i>
2.2.3. <i>PRES sans structures documentaires préexistantes : le rôle des groupes de travail informels.....</i>	<i>44</i>
2.2.3.1. <i>Une tradition de coopération interuniversitaire</i>	<i>45</i>
2.2.3.2. <i>Groupes de travail interétablissements</i>	<i>45</i>
2.2.4. <i>PRES sans structures documentaires préexistantes : le rôle des Commissions documentation et des chargés de mission</i>	<i>46</i>
3. L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DES PRES.....	49
3.1. Du diagnostic de l'existant à la charte documentaire	50
3.1.1. <i>États des lieux.....</i>	<i>50</i>
3.1.2. <i>Cartes documentaires</i>	<i>50</i>
3.1.3. <i>Chartes documentaires.....</i>	<i>54</i>
3.2 Perspectives d'évolution possible	55
3.2.1. <i>Vers des coopérations dans le bassin de vie.....</i>	<i>55</i>
3.2.2. <i>Vers des coopérations régionales et au delà</i>	<i>57</i>
4. LES GRANDS CHANTIERS DOCUMENTAIRES.....	59

4.1. Les collections.....	59
4.1.1. <i>Plans de conservation partagée.....</i>	59
4.1.2. <i>Ressources électroniques.....</i>	62
4.1.3. <i>Signalement des collections.....</i>	64
4.1.3.1. <i>Catalogues communs.....</i>	64
4.1.3.2. <i>Portails.....</i>	65
4.1.4. <i>Bibliothèques numériques.....</i>	66
4.2. Développement des services.....	67
4.2.1. <i>De l'accès croisé à la carte multiservices.....</i>	67
4.2.1.1. <i>Accès croisé.....</i>	67
4.2.1.2. <i>Carte multiservice.....</i>	68
4.2.1.3. <i>Prêt entre bibliothèques du PRES.....</i>	69
4.2.2. <i>Formation des usagers et des personnels.....</i>	70
4.2.3. <i>Services de référence en ligne.....</i>	72
4.2.4. <i>Valorisation de la production scientifique des PRES.....</i>	73
4.2.4.1. <i>Diffusion des thèses en ligne.....</i>	73
4.2.4.2. <i>Archives ouvertes.....</i>	75
4.2.5. <i>Les animations culturelles.....</i>	77
4.2.6. <i>Rénover ou construire de nouveaux locaux.....</i>	77
4.2.6.1. <i>Rénovation.....</i>	77
4.2.6.2. <i>Learning centres : l'avenir des BU ?.....</i>	79
CONCLUSION.....	83
BIBLIOGRAPHIE.....	85
TABLE DES ANNEXES.....	91
ANNEXE 1 : PRINCIPAUX ENTRETIENS OU ÉCHANGES DE COURRIELS...93	
ANNEXE 5 : CARTE DES CAMPUS RETENUS DANS L'OPÉRATION CAMPUS	
..... 115	
ANNEXE 6 : CARTE DES CAMPUS PROMETTEURS ET CAMPUS	
INNOVANTS DANS L'OPÉRATION CAMPUS..... 117	
ANNEXE 7 : CARTE DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET RÉSEAUX	
THÉMATIQUES AVANCÉS..... 119	

Sigles et abréviations

ABES : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.
AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
AMGVF : Association des Maires des Grandes Villes de France
ANR : Agence Nationale de la Recherche
ARALD : Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation
ARWU : *Academic Ranking of World Universities*
AVUF : Association des Villes Universitaires de France
BFC : Bourgogne Franche-Comté
BIUM : Bibliothèque Inter-Universitaire de Médecine
BML : Bibliothèque municipale de Lyon
CA : Conseil d'Administration
CADIST : Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique
CARE : *Comitato Acquisizione Risorse Elettroniche*
CCSD : Centre pour la Communication Scientifique Directe
CEVU : Conseil des Études et de la Vie Universitaire
CHR : Centre Hospitalier Régional
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIACT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires
CIERA : Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne
CINES : Centre Informatique National de l'enseignement supérieur
CIRM : Centre d'Ingénierie et de Ressources multimédia
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers
CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
COUPERIN : *Consortium* Universitaire de PÉRIodiques Numériques
CPER : Contrat de Projet État-Région
CPU : Conférence des Présidents d'Université
CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CR-PS : Centres Régionaux - Publications en série
CSO : Centre de Sociologie des Organisations
CTLES : Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur
CTRS : Centres Thématiques de Recherche et de Soins
DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DGESIP : Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'insertion Professionnelle
DGRI : Direction Générale pour la Recherche et l'innovation
DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
EFEO : École Française d'Extrême-Orient
EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales
ENA : École Nationale d'Administration
ENSCI : École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle
ENSMA : École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique
EPCS : Établissement Public de Coopération Scientifique
EPHE : École Pratique des Hautes Études
EPIC : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial

EPCSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST : Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
ERMS : *Electronic Ressources Management Systems*
ESCP : École Supérieure de Commerce de Paris
ESGBU : Enquête Statistique Générale auprès des Bibliothèques Universitaires
EUCOR : Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur
FCS : Fondation de Coopération Scientifique
FILL : Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture
FMVM : Fédération des Maires des Villes Moyennes
GECT : Groupement Européen de Coopération Territoriale
GIP : Groupement d'Intérêt Public
HAL : Hyper Article en Ligne
HÉSAM : Hautes études – Sorbonne – Arts et métiers
IEP : Institut d'Études Politiques
IGAEN : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation nationale
IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
IGB : Inspection Générale des Bibliothèques
IGE : Inspection Générale de l'État
INHA : Institut National de l'Histoire de l'Art
INP : Institut National du Patrimoine
INP : Institut National Polytechnique
INRA : Institut National de Recherche Agronomique
INSA : Institut National des Sciences Appliquées
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
LCPC : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
LOPRI : Loi d'Orientation et de Programmation pour la Recherche et l'Innovation
LRU : Libertés et Responsabilités des Universités
MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
OCLC : *Online Computer Library Center*
PCPP : Plan de Conservation Partagée des Périodiques
PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PSL-QL : Paris Sciences et Lettres – Quartier Latin
PUL : Pôle Universitaire Lyonnais
RCE : Responsabilités et Compétences Élargies
RTRA : Réseau Thématiques de Recherche Avancée
RUOA : Réseau des Universités de l'Ouest-Atlantique
SDADD : Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable
SDU : Schéma Directeur Universitaire
SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque
SLR : collectif « Sauvons la Recherche »
SRESR : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
SYMPA : Système de Répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité
TGID : Très Grande Infrastructure Documentaire
UBO : Université de Bretagne Occidentale
UBS : Université de Bretagne Sud
UDL : Université de Lyon
UEB : Université Européenne de Bretagne
UFC : Université de Franche-Comté
UNAM / L'UNAM : Université Nantes Angers Le Mans
UPE : Université Paris Est

UPMC : Université Pierre et Marie Curie

UPV – UM3 : Université Paul Valéry / Montpellier 3

UPVD : Université de Perpignan *Via Domitia*

URFIST : Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique

WCU : *World Class Universities*

Introduction

La première édition du classement de Shanghai, *Academic ranking of world universities* (ARWU)¹, a été publiée en juin 2003. Établi selon une méthodologie mise au point par des statisticiens du « Center for World-Class Universities » et l'Institute of Higher Education de l'Université Jiao Tong, ce classement, aussi critiqué qu'il l'ait été, a connu un grand retentissement, en France comme à l'étranger, et a beaucoup contribué à l'évolution des politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Un observateur étranger comme Martin Enserink, journaliste scientifique néerlandais, spécialiste du Benelux et de la France, a pu conclure que le classement de Shanghai a joué un rôle crucial dans l'élaboration des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche en France :

« France's poor showing in the Shanghai ranking [...] helped trigger a national debate about higher education that resulted in a new law... giving universities more freedom »²

La loi programme pour la recherche a précisément pour ambition de reconfigurer le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, avec pour objectif explicite d'accroître la lisibilité et la visibilité internationales de la recherche française. Parmi les voies et moyens envisagés pour y parvenir, la création d'un nombre limité de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) est la mesure la plus importante. Elle a pour objet de répondre « à un besoin ressenti par toute la communauté scientifique de mettre fin à l'émiettement de la carte universitaire et de recherche sur [les] grands sites universitaires »³, selon la formule de Jean-Richard Cytermann, Inspecteur Général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Faut-il de ce fait penser que les PRES ont été créés essentiellement pour faire remonter les établissements français dans les classements internationaux ? Si ces regroupements permettent d'accéder à une taille critique repérable, on ne peut réduire le dispositif des PRES à ce qui relèverait d'un artifice comptable.

Le principe des PRES repose sur la coopération volontaire d'acteurs publics et privés variés de la recherche et de l'enseignement supérieur au sein d'un territoire, dont ils déterminent eux-mêmes le périmètre. Cet ancrage territorial plus ou moins étendu selon le cas est observé de près par les régions.

Celles-ci escomptent de ces regroupements stratégiques à haute valeur ajoutée des retombées en termes de développement : développement économique d'abord, le PRES étant considéré comme un facteur d'attractivité susceptible d'attirer des entreprises innovantes et des emplois durables et qualifiés, avec toutes les conséquences positives en termes de revitalisation régionale (accueil de nouvelles populations souvent jeunes, vie culturelle et touristique...)

Sur un territoire défini, la coopération entre acteurs du PRES signifie essentiellement une recherche de synergies et une mutualisation pour faire face à la concurrence internationale. Il s'agit, en regroupant universités, grands écoles, instituts de recherche et pôles de recherche et de développement, de peser plus. Ces établissements, tout

¹Cf. le site de l'ARWU, <<http://www.arwu.org>>

²Enserink, Martin. Who Ranks the University Rankers? *Science*, 2007, vol. 317. no. 5841, p. 1026-1028

³CYTERMANN, Jean-Richard. *La mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)*, Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris : rapports de l'IGAENR, , septembre 2007. [en ligne] <www.education.gouv.fr/cid5690/mise-en-place-des-poles-de-recherche-et-d-enseignement-superieur-pres.html> consulté le 10 décembre 2010

prestigieux qu'ils puissent être à l'échelle locale ou nationale, ont en effet vu dans les PRES une opportunité de développer des mécanismes coopératifs à l'intérieur d'un même site ou d'une même région, pour soutenir des projets hors de leur portée, tout en bénéficiant, pour ceux qui ne l'avaient pas, de la marque « Université », qui représente le standard international en matière de recherche.

Si l'objectif des PRES semble raisonnable et susceptible de faire consensus, les obstacles demeurent considérables. Les projets de coopération prévus par ce nouveau dispositif sont souvent contraints, tant sont vives les résistances structurelles parfois anciennes, comme les rivalités historiques entre universités, entre universités et grandes écoles, ou entre villes, grandes ou petites. De plus, ces pôles réunissent des établissements disparates par la taille, le statut, les tutelles, la renommée, l'histoire. De plus, à peine nés (2006), les PRES sont vu se profiler les complexités administratives venues de l'application progressive de la loi dite LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007) qui prévoit d'ici 2012, l'accession de toutes les universités aux responsabilités et compétences élargies en matière de budget, de gestion des ressources humaines, voire si elles le souhaitent de leurs biens immobiliers. La nouvelle loi s'impose aux universités, qui dans le même temps doivent trouver des formes juridiques de fonctionnement pour le ou les PRES auxquels elles choisissent d'adhérer.

L'Opération campus visant à moderniser les infrastructures depuis 2008 puis les « investissements d'avenir » de 2009 sont autant de dispositifs qui accroissent la complexité du contexte autour des PRES.

Espoir et complexité sont aussi le lot des services communs de la documentation universitaire et des unités documentaires des autres établissements, eux aussi affectés par la reconfiguration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, et la géométrie variable des programmes.

L'autonomie des universités pourrait aller dans le sens du repli sur soi. Y compris pour la bibliothèque qui a pour mission de répondre aux besoins documentaires de son établissement. Si à l'inverse le PRES implique l'ouverture, est-il possible de mettre en place à l'échelle d'un site une stratégie documentaire commune, autre qu'interuniversitaire, la seule prévue par les contrats quadriennaux ? Comment faire ce qu'on n'a jamais fait ? Sur quelles lignes directrices s'appuyer ?

Objets en développement, le PRES et son pôle documentaire s'esquissent. D'où les difficultés souvent rencontrées pour mener cette étude : données encore floues, sans cesse évolutives, voire confidentielles. Nous avons néanmoins tenté de saisir la réalité mouvante des PRES et de leurs établissements documentaires d'une part à travers les textes fondateurs et les études et bilans déjà menés, d'autre part grâce aux entretiens individuels que les acteurs ont bien voulu nous accorder. Après un rappel du contexte dans lequel les PRES ont été créés, nous examinerons les caractéristiques des pôles qui existent à ce jour. Puis nous présenterons les démarches d'élaboration des politiques documentaires concertées dans les PRES, telles qu'elles commencent à se dessiner. La mise en œuvre des grands chantiers autour des collections et des services sera présentée à la fois dans ses traits communs et sa variété. Enfin, pour conclure, nous chercherons à dégager de ce contexte mouvant des invariants, et à présenter données et pratiques, possibles sources de réflexion.

1. La restructuration du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur

1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL

1.1.1. Économie de la connaissance et classement international

Avec le processus de Bologne en 1999, puis la stratégie de Lisbonne, en 2000, les pays européens se sont engagés à développer « la société de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». La stratégie de Lisbonne organise, à travers l'espace européen de la recherche, la production, l'échange et la valorisation des savoirs suivant le modèle du marché commun. Avec la constitution des pôles européens, l'adoption du schéma Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur français se sont inscrits dans cette dynamique.

Mais l'Europe ne constitue pas le seul espace de référence. Comme l'écrit Henri Isaac, dans son rapport sur l'université numérique,

« la globalisation de l'enseignement supérieur a accentué les comparaisons entre universités au niveau mondial, comme l'illustrent les différents classements largement médiatisés. »⁴

Le plus connu et le plus controversé de ces classements est celui que produit l'Université Jiao Tong de Shanghai depuis 2003, sous le titre *Academic ranking of world universities* (ARWU).

Ni l'audience internationale et à chaque fois renouvelée de ce classement, ni son assimilation à un parangon n'avaient été prévues par l'équipe de statisticiens qui l'ont créé, comme le rappellent Mohamed Charfi et Claude Mathieu, dans un article où ils analysent les objectifs initiaux de l'ARWU, ainsi que sa méthodologie, pour enfin tenter de dégager des conclusions sur la place qu'y tient la France.

« Même si ce classement était initialement destiné à établir le positionnement international de la recherche universitaire chinoise, avec l'objectif de développer des établissements de rang mondial, *World class universities* (WCU), il est devenu très vite un outil de comparaison internationale des performances des différents systèmes d'enseignement supérieur. »⁵

Pour l'économiste Philippe Aghion, le défaut principal de ce classement est de

« mélanger les pommes et les poires [...] : des indices de citation d'articles, les prix Nobel ou des médailles Fields. C'est mélanger des choses qui ne sont pas vraiment comparables pour faire un indice agrégé. Ce sont des indices qui donnent

⁴ISAAC, Henri. L'université numérique. Rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Paris : rapport du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2007, p. 24 [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Nouvelle_universite/55/7/universitenumérique_23557.pdf> consulté le 10 décembre 2010.

⁵HARFI, Mohamed, MATHIEU, Claude. Classement de Shanghai et image internationale des universités : quels enjeux pour la France ? *Horizons stratégiques*, 2006, n°2, p. 101. [en ligne] <<http://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2006-2-page-100.htm>> consulté le 10 décembre 2010

un certain poids à la taille, qui favorisent les gros établissements et les sciences dures »⁶

Il n'empêche que ce premier classement a suscité un véritable électrochoc, à la mesure de la médiatisation dont il a fait l'objet, tant la presse et le grand public sont friands des palmarès annuels des lycées, hôpitaux ou grandes écoles, pour ne citer que les plus connus.

Le 6 mai 2010, le Sénat a organisé une journée d'étude au titre volontairement provocateur : « Oublier Shanghai ». Loin du déni total de la validité de ce classement, il visait, par l'organisation de table-ronde, à répondre à la question suivante : « Classer et évaluer les établissements d'enseignement supérieur : pour quoi faire ? »

Dans son allocution, le rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement supérieur à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, Jean-Léonce Dupont, souligne que l'appétence pour les palmarès

« révèle aussi un souhait d'information de nature à éclairer les décisions individuelles. Au-delà, les classements ont aussi un impact collectif. Ils influencent les politiques nationales. [...] Ils influencent enfin les étudiants, dont la mobilité internationale a fortement augmenté, d'à peu près 50 % depuis 2000. »⁷

L'économie de la connaissance se fonde sur la concurrence. De ce fait, les classements déterminent l'image de marque des établissements, conditionnent leur cote, au niveau national ou international, et leur financement.

Analysant le rang obtenu par la France, pour l'année 2005, Mohamed Charfi et Claude Mathieu expliquent ses résultats mitigés par trois spécificités nationales, en pleine évolution :

« - l'effet taille aux niveaux des établissements et des systèmes d'enseignement supérieur des pays joue un rôle déterminant dans les classements. La France est un pays de taille intermédiaire dont le système d'enseignement supérieur et de recherche est plutôt atomistique comme en témoigne le décalage constaté entre son classement global (sixième) et celui de ses établissements (la 1^{ère} université est classée au 46^{ème} rang). Il faut rappeler ici que peu d'universités accueillant moins de 10 000 étudiants figurent dans le classement de Shanghai. Les évolutions en cours au travers de la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat), de la création de pôles européens, de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et de campus pourraient conduire à accroître sensiblement la taille des établissements ;

- le poids accordé à la taille dans ce classement n'est pas favorable à la dualité entre Grandes écoles et universités qui caractérisent le système d'enseignement supérieur français. De fait, les premières sont moins impliquées dans la recherche mais offrent a priori de meilleurs débouchés professionnels aux étudiants que les secondes. De plus, les Grandes écoles ont le droit de sélectionner à l'entrée, droit qui est accordé seulement à quatre universités en France. [...] Les universités sont donc conduites à faire un enseignement de masse et dans le même temps à favoriser l'excellence scientifique de leurs équipes dans la compétition internationale. De plus, les universités ont une plus faible autonomie en matière de ressources humaines, d'infrastructures et de moyens financiers relativement aux Grandes écoles ;

⁶LEGENBRE, Jacques, BOURDIN, Joël (dir.) *Oublier Shanghai : Classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur - Actes du colloque organisé le 6 mai 2010*. Rapport d'information n° 577 (2009-2010), fait au nom de la commission de la culture et de la Délégation à la prospective. Paris : rapports du Sénat, juin 2010. p. 15-16

⁷id. p. 7-8

1. La restructuration du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur

- une autre dualité existe dans le domaine de la recherche entre universités et grands organismes (EPST et EPIC), même si elle semble s'estomper aujourd'hui. En effet, une part de plus en plus importante des laboratoires de recherche se trouve adossée aux universités (par exemple, les unités mixtes de recherche Université et CNRS ou INSERM, INRA, *etc.*). Toutefois, seulement une faible partie des publications intègrent cette mixité, les chercheurs signant systématiquement au nom de leur organisme de tutelle. Ainsi, les universités voient leur production scientifique sous-évaluée dans les bases de données bibliographiques internationales. »⁸

Ce diagnostic largement partagé a orienté la réforme du système français d'enseignement supérieur et de recherche.

1.1.2. Les dispositifs du Pacte pour la Recherche

Le Pacte pour la Recherche a pris forme en 2006. Le projet de loi de programme pour la recherche a été présenté à l'Assemblée Nationale le 28 février 2006. Cinq objectifs y étaient définis : renforcer les capacités d'orientation stratégique, bâtir un système unifié d'évaluation de la recherche, faciliter la coopération entre les acteurs de la recherche, offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives, tisser des liens plus étroits entre la recherche publique et la recherche privée.

La Loi de Programmation de la Recherche⁹ votée le 18 avril 2006 constitue le volet législatif du Pacte pour la Recherche. Elle a offert aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur, quels que soient leur statut et leur taille, la possibilité de se regrouper dans des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, avec le double objectif de restructurer le paysage national, et de rendre la recherche française visible à l'aune des classements internationaux

Trois nouveaux outils de pilotage et d'évaluation de la recherche se sont également mis en place dans des délais très resserrés : le Haut Conseil de la Science et de la Technologie, qui définit les orientations stratégiques de la recherche au plan national, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), qui finance la recherche dans le cadre d'appels à projets – ceux-ci devant encourager une émulation permettant de développer l'excellence – et l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), dont les membres nommés par le Gouvernement, évaluent les unités de recherches, les établissements et les formations, en conformité avec les axes stratégiques fixés dans la stratégie de Lisbonne. Avec la promulgation de la loi LRU, cette dernière joue un rôle crucial dans le devenir des universités, comme on le verra plus loin.

Le pacte promeut également toute une série de dispositifs, destinés à réorganiser et à restructurer l'espace de la recherche. Dans le rapport qu'ils ont rendu à la DIACT au mois de septembre 2008, D. Fixari, P. Lefebvre, et F. Pallez parlent de « floraison institutionnelle »¹⁰ en faisant le constat suivant :

⁸HARFI, Mohamed, MATHIEU, Claude. Classement de Shanghai et image internationale des universités : quels enjeux pour la France ? *Horizons stratégiques*, 2006, n°2, p. 108 . [en ligne] <<http://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2006-2-page-100.htm>> consulté le 10 décembre 2010

⁹Loi n°2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche, [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000426953&dateTexte>> consulté le 10 décembre 2010

¹⁰LEFEBVRE, Philippe, PALLEZ, Frédérique. Quelle articulation entre PRES, RTRA, et Pôles de compétitivité ? (2008) Étude pour la Diact, p.3
<http://www.datar.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2008/PRES%20RTRA%20Poles%20competitivite%20Rapport%20final%202008.pdf>

« En moins de deux ans, une série d'initiatives rapprochées ont donné naissance successivement aux Pôles de Compétitivité (PC), puis aux Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), aux Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA), aux instituts Carnot »¹¹

Antérieurs à la loi programme, car créés le 12 juillet 2005, les pôles de compétitivité rassemblent des entreprises, des laboratoires de recherche et des universités d'une même région, autour de thèmes communs. Le modèle vient de la Silicon Valley, qui a vu naître un certain nombre d'entreprises technologiques, dont certaines sont devenues des leaders mondiaux. Le label « pôle de compétitivité » est attribué par une décision du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) pour une durée de trois ans, renouvelable si l'évaluation est satisfaisante.

Le label Carnot, créé en 2006, est attribué par l'ANR à des organismes de recherche qui collaborent avec des entreprises. Afin de promouvoir la recherche technologique, l'Agence verse aux instituts Carnot des dotations financières supplémentaires. Le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR) sur les instituts Carnot regrette que :

« l'articulation des instituts Carnot avec la politique des PRES reste encore très modeste. Or ces pôles ont vocation aussi à organiser les relations avec le monde économique, à mener une politique concertée de valorisation avec la mise en place des « plates-formes uniques mutualisées de valorisation », à promouvoir les dispositifs facilitant l'insertion professionnelle des étudiants et des docteurs... Il y a là un véritable enjeu qui trouvera une actualité renforcée avec la mise en place des « Campus d'excellence » d'enseignement supérieur et de recherche à vocation internationale ». ¹²

Le suivi et l'insertion des doctorants est une des priorités des PRES. Quant aux instituts, le vivier des doctorants constitue un potentiel de ressources humaines non négligeable :

« il convient de noter l'étendue des liens qui unissent les instituts Carnot et les écoles doctorales. Quelque 7 000 doctorants sont accueillis dans les instituts alors même que le réseau Carnot rassemble 13 500 personnels permanents »¹³

L'imbrication des PRES avec les autres dispositifs doit contribuer à la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un territoire, qu'il soit métropolitain, régional ou interrégional.¹⁴ Dans l'évaluation des PRES, le Ministère prend en compte l'importance des liens noués avec les pôles de compétitivité. Les différents rapports de l'IGAENR ou de la DATAR insistent fortement sur la nécessité, pour les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, de se regrouper autour d'activités communes, et à renforcer les partenariats avec le monde économique.

Qu'il s'agisse de pôles de compétitivité, d'instituts Carnot ou de PRES, la « floraison institutionnelle » comporte deux axes communs : l'importance de l'ancrage territorial, et l'invocation de l'excellence.

Cette notion était déjà présente en 2004 dans un rapport de Michel Herbillon, où il comparait les systèmes européens et américains :

¹¹id.

¹²ANGLÈS Nicole , KOROLITSKI Jean-Pierre , SIMON Thierry , SZYMANKIEWICZ Christine . Les instituts Carnot : un lancement réussi, un avenir à préparer. Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2009. p.59. [en ligne] <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000564/>> consulté le 10 déc. 2010

¹³id.

¹⁴ Voir la carte de la Datar, à l'annexe 7

« La philosophie de l'excellence consiste à permettre aux meilleures universités (selon des critères à définir et des résultats à évaluer) de tirer l'ensemble du système vers le haut. »¹⁵

1.1.3. Naissance des PRES

Si la création des PRES est une mesure phare de la loi 2006, l'idée de créer de tels pôles remonte à l'année 2004, et provient du collectif « Sauvons la Recherche » (SLR). Parti à l'origine de la mobilisation de chercheurs contre la Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation (LOPRI), l'appel à « sauver la recherche » a largement été relayé par la société civile. Au vu de l'ampleur du mouvement, révélateur d'une crise importante, des États Généraux de la recherche se sont tenus à Paris et en Province. La synthèse en 89 pages des propositions venant de la « base » proposait un état des lieux de la recherche publique en 2004, et de nombreuses propositions de réforme, qui ambitionnaient d'être prises en compte dans la préparation de la loi de programmation et d'orientation de la recherche qui devait se tenir en 2005.

« A l'heure de l'harmonisation européenne, il est important de proposer un cadre souple ayant vocation à structurer cet ensemble d'une manière plus satisfaisante. C'est dans cet esprit que nous proposons la création des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), unités fonctionnelles pluridisciplinaires, assurant à l'échelle d'une aire géographique des missions de formation, de recherche et de valorisation. »¹⁶

Pour remédier à l'éclatement de la recherche entre une multitude d'établissements - universités, grandes écoles, grands organismes nationaux- le rapport préconisait la mise en place d'un nombre limité de PRES, 15 à 20 tout au plus, pour assurer une certaine masse critique, selon le périmètre choisi, métropolitain, régional ou interrégional. Le rapport final des États Généraux prévoyait de confier aux futurs PRES les missions suivantes :

- « - s'inscrire dans une logique d'aménagement du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en relation avec le tissu économique et social local. Il s'agit d'optimiser les potentiels existants, voire de les renforcer, afin d'éviter la "désertification" scientifique et culturelle sans cesse croissante du territoire national ;
- permettre une meilleure lisibilité, notamment à l'international [...], de l'offre de formation et de la politique de recherche à l'échelle territoriale ;
- proposer une offre de formation universitaire diversifiée et pluridisciplinaire au sein d'un PRES répondant à tous les enjeux du LMD et adossées à un ou plusieurs pôles de compétence en recherche [...]
- favoriser une harmonisation des efforts de recherches menés localement par les différents opérateurs, éventuellement en relation avec les laboratoires privés et écoles du voisinage. [...] (Le PRES devrait, avec le soutien régional,

¹⁵HERBILLON, Michel. Rapport d'information sur l'enseignement supérieur en Europe. Paris : les rapports de l'Assemblée nationale, 2004. p 92. [en ligne] <<http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i1927.asp>> consulté le 10 décembre 2010

¹⁶COMITÉ D'INITIATIVE ET DE PROPOSITIONS. Rapport des États généraux de la recherche. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la recherche, novembre 2004. p. 39 [en ligne]<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=044000563&brp_file=0000.pdf> consulté le 10 déc. 2010

permettre d'attirer les entreprises souhaitant nouer des collaborations avec les laboratoires de recherche publique)

- devenir un interlocuteur privilégié lors de négociations, notamment la préparation des plans État-Régions et des contrats quadriennaux »¹⁷

Le rapport de Michel Herbillon fait état de réflexions comparables au sein de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), à la même époque :

« La Conférence des Présidents d'Université mène actuellement [en 2004] une réflexion approfondie sur la notion de "Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur" (PRES) qui puissent offrir un espace de formation, de recherche et d'innovation, cohérent et de qualité et la plus pluridisciplinaire possible, autour d'un certain nombre de domaines d'excellence. »¹⁸

La plupart des propositions concernant les PRES se retrouvent en l'état dans la loi de 2006, suite aux concertations entre SLR et le Ministère, qui se sont matérialisées dans les « fiches Monteil », du nom de leur coordinateur au Ministère, Jean-Marc Monteil, alors Directeur Général de l'Enseignement Supérieur. Sur certains points, notamment les questions de gouvernance et d'attribution des moyens, le Ministère n'a pas adopté les principes proposés par SLR dans son Pacte pour la recherche.

Cependant, de la proposition faite aux États Généraux de la recherche au rapport de la Cour des Comptes, la restructuration des établissements d'enseignement supérieur en réseau a fait consensus tant elle paraissait indispensable.

1.2. CARACTÉRISTIQUES DES PRES

L'article L344-1 du Code de la recherche définit ainsi les PRES :

« Plusieurs établissements ou organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, publics ou privés, y compris les centres hospitaliers universitaires ainsi que les centres de lutte contre le cancer, et dont au moins un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, peuvent décider de regrouper tout ou partie de leurs activités et de leurs moyens, notamment en matière de recherche, dans un pôle de recherche et d'enseignement supérieur afin de conduire ensemble des projets d'intérêt commun. Ces établissements ou organismes peuvent être français ou européens. »¹⁹

La loi, souple, laisse beaucoup de latitude aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur pour choisir leurs briques de construction : un périmètre, des missions, un mode de gouvernance.

1.2.1. PRES et territoire

Laisse au libre choix des membres, le périmètre des PRES est éminemment variable, et continue de l'être. On peut distinguer les PRES métropolitains, l'Université de Nancy, avant qu'elle s'élargisse à la Lorraine, par exemple, les PRES infrarégionaux, comme le

¹⁷id. p. 38-39

¹⁸HERBILLON, Michel. Rapport d'information sur l'enseignement supérieur en Europe. Paris : les rapports de l'Assemblée nationale, 2004. p 92. [en ligne] <<http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i1927.asp>> consulté le 10 décembre 2010

¹⁹ Article L344-1 du code de la recherche définissant les PRES <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166551&cidTexte=LEGITEXT000006071190&dateTexte=20100930>> consulté le 10 décembre 2010

1. La restructuration du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur

PRES Lyon Saint-Étienne, les PRES régionaux, tels l'Université Européenne de Bretagne, Lille Nord de France, Centre Val de Loire et les PRES interrégionaux, dont le PRES Limousin Poitou-Charentes.

Les PRES parisiens ont connu une genèse lente et difficile, après de nombreux attermoissements. Trois PRES ayant statut d'EPCS se sont constitués, le PRES Sorbonne Paris Cité, le PRES ParisTech et le récent PRES Hésam. Deux autres ont choisi le statut de fondation de coopération scientifique : le PRES Sorbonne Universités et le PRES Paris Sciences et Lettres – Quartier latin.

La carte des PRES met en évidence l'absence de PRES dans certaines zones. Des projets plus ou moins avancés sont en cours pour constituer les PRES Normandie Université, Amiens-Reims. Un autre projet concerne l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace et plusieurs écoles d'ingénieurs alsaciennes, pour éviter que certaines régions se retrouvent isolées par rapport aux autres universités françaises et internationales.

Si les universités les plus importantes sont largement représentées, les petites et moyennes universités peuvent apparaître en retrait. La CPU est consciente du fait que les PRES peuvent fragiliser ces universités et menacer le maillage territorial. De leur côté, les syndicats étudiants ont pu alerter l'opinion sur les dysfonctionnements qu'un clivage marqué entraînerait. Les PRES sont censés restructurer le territoire et non le dynamiser.

1.2.1.1. PRES régionaux

La Région Bretagne se flatte d'être « l'académie de la réussite » et veut conforter cette position. Au départ, le projet de PRES a été porté par l'Université de Rennes 1, soutenue par Rennes Métropole et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, qui encourageaient la construction d'un PRES rennais. Mais la Région n'y était pas favorable : une telle construction aurait marginalisé les universités littorales, et créé un déséquilibre territorial dommageable :

« Un PRES métropolitain risquait d'entraîner la fracture entre les pôles d'excellence et les campus dans les campagnes. [...] Il faut rappeler [que la Région] avait été à l'initiative quelques années auparavant de la création d'une association, appelée Université de Bretagne qui visait déjà à des formes de mutualisation à l'échelle de la Bretagne. Elle voit donc dans un PRES rennais un recul sur les multiples initiatives de coopération qui avaient été développées entre ces établissements depuis plusieurs années »²⁰

En effet, depuis 2001, les quatre universités bretonnes, la conférence des grandes écoles et l'IUFM s'étaient regroupés en « Université de Bretagne » pour mutualiser des actions. D'autres pressions ont pu jouer pour que le choix régional soit retenu : à l'époque, le maire de Vannes, François Goulard, était ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

²⁰AUST, Jérôme, et al. *Rapprocher, intégrer, différencier. Éléments sur la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur*, p. 48 Mars 2008 [en ligne]
<<http://www.datar.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2008/Mise%20en%20place%20PRES%20rapport%20final%202008.pdf>>
consulté le 10 décembre 2010

1.2.1.2. PRES infrarégionaux

La Région Rhône-Alpes, pour des raisons d'échelle, n'a pas souhaité la création d'un PRES régional, en se prononçant pour la création des PRES de Lyon et de Grenoble. Un projet de PRES régional aurait pourtant pu paraître logique, avec la présence de pôles d'excellence communs, mais le Conseil Régional a préféré miser sur des établissements intermédiaires.

La Région est très impliquée dans les questions d'enseignement supérieur et de recherche, notamment par le biais d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR)²¹, lancé en 2005.

La création de l'Université de Lyon est un exemple de convergence entre une région et une agglomération. Le Grand Lyon a signé un Schéma directeur universitaire (SDU) en 2010 avec l'Université de Lyon, portant sur les vingt prochaines années, pour le développement du site lyonnais.

L'exemple lyonnais, par la concentration des établissements et la densité des structures de recherche, qu'il s'agisse de grands instituts ou de pôles de recherche et de développement, constitue un concentré de la situation française : sur un périmètre d'une soixantaine de kilomètres, le PRES regroupe un grand nombre d'écoles dépendant de ministères variés, de statuts public ou privé, et des universités, dont une confessionnelle.

1.2.1.3. PRES interrégionaux

Le PRES Limousin Poitou-Charentes regroupe l'Université de Poitiers, université moyenne, avec des petites universités. L'association de préfiguration a été créée en 2007, par les présidents des universités de La Rochelle, Limoges et Poitiers et les directeurs de l'ENSMA (École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique) et de l'ENSCI (École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle), afin de poursuivre des collaborations autour de structures communes, tels des laboratoires, fédérations de recherche, écoles doctorales, ainsi que l'université numérique régionale Poitou-Charentes-Limousin. Ce PRES rassemble plus de 50 000 étudiants et 4 500 personnels en formation, recherche et administration dans toutes les disciplines. Grâce au PRES, Limoges et La Rochelle, parviennent à une taille critique que la modestie de leurs effectifs respectifs ne leur permettait pas d'espérer. C'est aussi une manière de défendre leurs points forts en matière de recherche, pour ne pas être reléguées au rang de « collèges universitaires ».

L'Université confédérale Bourgogne Franche-Comté, association couplée à une fondation de coopération scientifique, est interrégionale. Les deux Conseils Régionaux se sont montrés favorables à la création de ce PRES, basé sur la pluridisciplinarité des deux universités géographiquement proches.

Les régions et les collectivités territoriales ont tenté avec des succès divers²² de peser sur la définition des contours de certains PRES, ce qui bien souvent confirmé par l'importance de leur présence dans les instances des pôles, au côté d'acteurs privés et de grands organismes. Pour ces acteurs, les PRES représentent un fort espoir de développement économique et social, et un facteur d'attractivité pour les étudiants, les chercheurs et les entreprises fondé sur la présence de laboratoires innovants et d'une formation professionnelle de qualité.

²¹ Cf. le site du conseil régional Rhône-Alpes : <<http://www.rhonealpes.fr/104-recherche-et-developpement-technologique.htm>>

²² AUST, Jérôme, op. cit. pp. 2-5 et 79

1. La restructuration du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'implication des régions n'est pas un phénomène nouveau. Il a pris son essor dans les années 1980, avec les lois de 1982 et 1984, qui ont affirmé l'ancrage de l'université et de la recherche publique en région et leur contribution au développement régional, notamment avec la mise en place des contrats de plan État-Région (CPER). Ainsi, les CPER de 1994-1999, calés sur le plan Université 2000, avaient pour objectif de contribuer au maillage du territoire, afin d'assurer un accès de proximité à l'université, dans un contexte de massification et de démocratisation de l'enseignement supérieur. La création de nombreuses antennes a de ce fait augmenté la fragmentation de la carte universitaire. Les CPER 2000-2006, calés sur le plan Université du 3^{ème} Millénaire (U3M), souhaitaient que l'enseignement supérieur et de la recherche contribue au développement économique et technologique des régions. Le tassement des effectifs étudiants a laissé place à d'autres problématiques : la question n'est plus de trouver les moyens d'accueillir un afflux local, qui se tarit spontanément, mais d'être compétitif pour garder les effectifs présents sur le territoire, et d'attirer des étudiants éloignés, d'autres régions du territoire national ou de l'étranger. De plus, dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, l'objectif est de mener 50% des bacheliers au niveau licence. L'importance des formations de proximité se maintient, et l'implication des villes ou des agglomérations ne se dément pas. Ainsi, la CPU a-t-elle signé un accord-cadre avec l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) et la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM), le 17 novembre 2010. L'objectif de cette convention de coopération, qui sera déclinée localement, est de renforcer, de développer et de structurer le partenariat entre les universités et les villes où elles sont situées²³.

Cette avancée montre a contrario que la coopération avec les acteurs territoriaux n'allait pas de soi du simple fait de l'existence d'un PRES. D'où le constat de l'IGAEN :

« Si de nombreuses coopérations existent entre les universités, les villes et les intercommunalités, spécialement dans le domaine des conditions d'accueil et de travail des étudiants, celles-ci demeurent dispersées et n'obéissent pas à une stratégie d'action globale. D'où la volonté de mettre en place un partenariat plus coordonné, s'inscrivant dans un maillage du territoire cohérent, en vue d'améliorer la performance du système d'enseignement supérieur et de permettre un accès plus équitable aux formations dispensées, tout en respectant la spécificité des sites »²⁴

L'ambition du Ministère est de faire des PRES des outils territorialisés au service des acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Mais si les PRES occupent un territoire défini, ils ont vocation à faire rayonner leur action au delà du territoire qui les entoure. Ils ont certes pour but de développer l'attractivité locale, mais aussi l'attractivité nationale, et de la faire déborder plus largement au niveau européen et international. En contribuant à la structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur, ils en accroissent la visibilité et la lisibilité, et dans un cercle vertueux, ils doivent permettre d'augmenter l'attractivité du site ou de la région au niveau régional, national et international. Le sceau du PRES doit avoir valeur de marque et être gage de qualité, voire d'excellence.

²³Cf. le communiqué de presse de l'AMGVF du 17 novembre 2010 [en ligne] < <http://www.grandesvilles.org/espace-presse/communiqués-presse/une-convention-cooperation-entre-presidents-universite-maires-ville> > consulté le 10 décembre 2010

²⁴AYMÉ, Pascal, BERTHÉ, Thierry, KOROLITSKI, Jean-Pierre. *Développement des PRES et reconfiguration des sites universitaires*. Paris : rapports de l'IGAENR, mars 2010, p. 32 [en ligne] <<http://histoireuniversites.blog.lemonde.fr/files/2010/03/pres-igaenr.1268865602.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

1.2.2. Missions des PRES

Les PRES ont vocation à structurer la recherche et l'enseignement supérieur à l'échelle territoriale, et à assurer son rayonnement national et international. Le regroupement des différents membres en pôles de taille critique doit accroître leur visibilité et leur attractivité. Pour ce faire, les PRES organisent leurs actions autour de quatre missions principales : mission de communication, mission scientifique, mission pédagogique, et mission administrative.

Une des premières missions des PRES est une mission de communication, pour répondre à l'exigence de visibilité et de lisibilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il est à noter que les services de la communication se sont toujours mis en place très rapidement, et que quasiment tous les PRES disposent d'un logo, et d'un site web institutionnel.

La communication peut constituer le plus petit dénominateur commun d'un PRES ou tout au moins sa mission principale. C'est par exemple la première mission qui figure dans le décret constitutif du PRES Agreenium, consortium national à statut d'EPCS regroupant les écoles d'agronomie et les organismes de recherche dépendants du Ministère de l'Agriculture. Comparés aux autres pôles, il présente deux particularités : il n'a pas de périmètre géographique limité et il compte deux organismes de recherche parmi ses membres fondateurs. C'est le seul PRES qui n'a pas de périmètre géographique limité, ce qui laisse la mission de l'IGAENR quelque peu perplexe sur le statut qu'il a choisi²⁵ :

« la question se pose également de savoir si l'EPCS est un instrument qui peut être utilisé dans un autre cadre que celui de la structuration territoriale »²⁶.

Alors que les autres PRES se déploient sur un site, une région ou une interrégion, celui-ci a une envergure nationale. De ce fait, le consortium est une structure très souple, laissant toute latitude à ses membres de s'impliquer ou pas, l'essentiel étant d'assurer sa visibilité internationale, notamment pour lui permettre de se positionner au niveau international comme une structure de référence dans le domaine agronomique. C'est sans doute pour cette raison qu'il est aussi le seul PRES qui compte deux organismes de recherche dans ses membres fondateurs. Le rapport de l'IGAENR ne manque pas de déplorer la persistance de ce clivage.²⁷ Dans les autres PRES, à ce jour, les instituts nationaux n'ont pas souhaité faire partie des membres fondateurs, arguant du fait que leur politique de recherche est nationale, et ne peut être pilotée, même partiellement, à l'échelle d'une métropole ou d'une région, à l'exception du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) dans le PRES Paris Est.

L'adoption d'un nom significatif, d'une marque ombrelle, a pu constituer une étape délicate. Pour les écoles, l'acceptation de la dénomination « Université » n'a pas été anodine. Mais elle témoigne de la prise de conscience que l'université est un standard international.

L'adoption d'un nom commun, doit logiquement se concrétiser par l'adoption signature commune, gage d'un progrès dans les classements internationaux. Sur proposition du président de l'université Rennes 2, le PRES de l'UEB a sollicité Élisabeth Lemau, directrice du SCD de Rennes 2, qui a conduit le projet de signature commune pour l'ensemble du pôle. Le PRES a retenu deux variantes de signature. Le rapport de

²⁵AYMÉ, Pascal , BERTHÉ, Thierry, KOROLITSKI, Jean-Pierre. *Développement des PRES et reconfiguration des sites universitaires*. Paris : rapports de l'IGAENR, mars 2010, p. 32 [en ligne] <<http://histoireuniversites.blog.lemonde.fr/files/2010/03/pres-igaenr.1268865602.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

²⁶id., p. 82

²⁷id., p.30

1. La restructuration du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'IGAENR signale que la signature commune de la production scientifique des établissements membres du PRES tarde à se mettre en place, même dans les PRES qui en avaient fait mention dans leurs statuts.

« Même si la mission comprend les difficultés d'ordre matériel et psychologique que la mise en œuvre d'une telle mesure entraîne, elle considère que sur ce point la création des PRES tarde à faire ses effets, que le bilan est largement décevant et que les équipes de direction des PRES et des établissements membres doivent adopter une position plus volontariste »²⁸

La deuxième mission est scientifique. Le PRES doit définir une politique commune de site, par la définition d'axes de recherche prioritaires, destinés à assoir les domaines d'excellence du PRES sur les thématiques définies en commun. L'inter et la transdisciplinarité y sont encouragées, car elles doivent accroître l'innovation. Cette politique de site doit se concrétiser par la coordination de projets et par la mise en relation des établissements avec les organismes de recherche, les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA), et les Centres Thématiques de Recherche et de Soins (CTRS) présents dans son environnement proche. De plus, afin d'accroître l'attractivité du site, le PRES peut organiser des échanges internationaux, entrants et sortants, et gérer des chaires d'excellence qui doivent augmenter son prestige.

La troisième mission est pédagogique, et découle de la précédente, la carte de la recherche devant structurer la carte des enseignements. Les PRES ont majoritairement investi le terrain du doctorat, au travers de la coordination des écoles doctorales. Certains gèrent aussi des masters, notamment internationaux, comme l'UEB, voire la licence. Un projet de loi déposé par les sénateurs Philippe Adnot et Jean-Léonce Dupont en juillet prévoyait de donner aux PRES ayant statut d'EPCS la possibilité de délivrer des diplômes en leur nom, et non plus au nom des universités. Le texte, qui a bénéficié d'une procédure d'urgence depuis le 8 novembre, a été présenté au Sénat le 17 novembre 2010 par Valérie Pécresse. Elle a soutenu cette proposition de loi, qui doit

« permettre aux PRES qui le souhaitent d'aller plus loin dans leur coopération par la délivrance du diplôme. Cette disposition témoigne dans sa rédaction même de la souplesse ainsi offerte. Ils auront désormais la faculté – je dis bien la faculté, car cette compétence n'est pas obligatoire – de délivrer au niveau du PRES des diplômes nationaux et je pense plus particulièrement aux doctorats. »²⁹

Elle a été adoptée au Parlement le 1er décembre 2010³⁰. Si elle est sujette à controverse, elle supprime la lacune juridique instrumentalisée par certains établissements. Au sein du collège doctoral unique, le doctorat était donné par le PRES, mais ne pouvait jusque là être délivré que par l'une des universités membres.

D'ores et déjà de nombreux PRES prennent en compte le suivi de l'insertion professionnelle de leurs doctorants, à travers des observatoires.

Enfin, et surtout, la mission administrative n'est pas la moindre et a été reconnue par le rapport établi par l'IGAENR en 2010. En se constituant en guichet unique, le PRES

²⁸AYMÉ, Pascal, BERTHÉ, Thierry, KOROLITSKI, Jean-Pierre. *Développement des PRES et reconfiguration des sites universitaires*. Paris : rapports de l'IGAENR, mars 2010, p. 30 [en ligne] <<http://histoireuniversites.blog.lemonde.fr/files/2010/03/pres-igaenr.1268865602.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

²⁹Discours intégral en ligne <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53957/des-diplomes-nationaux-delivres-au-niveau-du-pres.html>> consulté le 10 décembre 2010

³⁰JACQUÉ, Philippe. Les regroupements d'universités vont pouvoir délivrer directement des diplômes, *Le Monde*, 2 décembre 2010. [En ligne] <http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/12/02/les-regroupements-d-universite-vont-pouvoir-delivrer-directement-des-diplomes_1448209_3224.html> consulté le 10 décembre 2010

constitue une solution à l'éclatement des structures et permet de faciliter les relations avec les partenaires, qu'ils soient institutionnels (État, collectivités locales, institut de recherche) ou privés (entreprises). La situation est rendue plus aisée par l'habilitation donnée par le MESR, qui lui donne une crédibilité au niveau national. Le changement d'échelle généré par le regroupement fait que le PRES acquiert une taille critique qui lui sert dans les négociations, que ce soit avec les collectivités territoriales, l'État ou l'Union Européenne. La mission de valorisation de la recherche s'inscrit dans ce cadre. Cependant, le rapport de l'IGAENR 2010 se montre d'une sévérité sans appel : si presque tous les PRES ont fait mention de la valorisation dans leurs décrets fondateurs, dans les faits, moins de la moitié n'ont pas ou peu d'activité significative en la matière. Sept pôles seulement ont une activité remarquable, dont l'UEB, citée en exemple par le Ministère. Les établissements qui possédaient déjà une structure de valorisation peuvent avoir des réticences à abandonner leurs prérogatives, et rechigner à mutualiser la valorisation, source de revenus non négligeables.

1.2.3. Statuts des PRES

La loi portant création des PRES laisse aux établissements le choix de leurs statuts. Certains ont souhaité passer par l'étape d'un PRES pour s'engager dans un processus de fusion. Face à ces PRES ouvertement pré-fusionnels, se sont dessinés des PRES de coopération plus ou moins poussée, ou « subsidiaires de coopération avancée » selon l'expression de la CPU.

Aix-Marseille, Lille Nord de France, Montpellier Sud de France et les universités de Lorraine ont pris la décision d'organiser la fusion de leurs universités en une université unique, pour 2012. A l'origine, le décret fondateur du PRES Université de Nancy, datant de 2007, devait mener à la fusion des trois universités du site. Il a été modifié en 2009, s'élargissant de Nancy à la Lorraine, avec l'incorporation de l'Université de Metz. Après l'étape de la fusion, ces PRES peuvent disparaître, ayant joué leur rôle de structure de transition, ou être modifiés, pour mettre en place de nouvelles coopérations, en augmentant le nombre des membres ou des partenaires. C'est l'ambition d'Aix-Marseille, qui après la fusion des universités au 1^{er} janvier 2012, envisage la disparition du PRES actuel. Un nouveau PRES pourrait être constitué, sur une base élargie à d'autres acteurs, d'autres universités, avec des pôles de compétitivité, et les collectivités territoriales totalement absentes du PRES initial.

Les PRES de coopération cherchent à élargir les interactions entre les universités, les grandes écoles et les autres partenaires locaux, qu'il s'agisse d'acteurs du monde économique, d'instituts de recherche ou de collectivités locales. Le propre du dispositif des PRES est d'être évolutif, comme l'a montré, en 2008, l'entrée de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne au sein de l'Université de Lyon, en tant que membre fondateur, rétroactivement pourrait-on dire. A sa fondation, l'UNAM ne comptait que 4 membres fondateurs en décembre 2008, et en a accepté 7 de plus le 13 novembre 2009.

En 2010, on comptait 3 types de PRES, 4 en tenant compte des projets transfrontaliers.³¹ Dans la loi portant sur les PRES, plusieurs statuts étaient laissés au libre choix des candidats : association loi de 1901, groupement d'intérêt public (GIP), établissement de coopération scientifique (EPCS), fondation de coopération scientifique (FCS). Mais de fait, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a privilégié les PRES

³¹ Cf. la carte des PRES à l'annexe 4

1. La restructuration du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur

ayant le statut d'EPCS, vu comme un gage de stabilité, de pérennité et d'efficacité dans la gouvernance. A la fin de l'année 2010, on constate que 19 PRES sur 23 ont choisi le statut d'EPCS ; 4 PRES ont quant à eux préféré le statut de FCS. A l'exception du PRES Bourgogne Franche-Comté, ils sont situés en Île-de-France.

Les EPCS peuvent regrouper des établissements divers, à condition qu'au moins l'un d'entre eux soit un EPSCP, c'est à dire une université. Il existe cependant une exception à cette règle, c'est le PRES ParisTech qui ne regroupe que des grandes écoles. Le fait qu'il compte plusieurs écoles doctorales a peut-être influé. Ce PRES est l'héritier d'une tradition de collaboration entre écoles, qui s'est amplifiée depuis 1991. A cette date, neuf grandes écoles et écoles d'ingénieurs publiques se sont rassemblées en une association loi de 1901 sous le nom « Grandes écoles d'ingénieurs de Paris », puis sous celui, plus international, de « ParisTech ». En 2007, l'association s'est dissoute pour laisser la place au PRES « Institut des sciences et technologies de Paris », qui à l'usage, continue d'apparaître comme « ParisTech ». Ce groupement de 12 écoles se divise en trois campus : Paris centre, Paris est et Saclay.

Deux PRES avaient au départ privilégié le statut associatif loi 1901, Cergy University, et l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Mais pour être pleinement reconnus par le Ministère, ils ont dû ou devront créer une FCS par la suite.

L'Université Bourgogne Franche Comté est structurée autour d'une université fédérale constituée sous forme associative et d'une FCS dont les statuts ont été votés par les membres fondateurs. C'est de ce fait un PRES à 2 niveaux : une association des universités et de leur école d'ingénieurs rattachée d'une part, et une fondation de coopération scientifique, pour porter les projets du Grand Emprunt, de l'autre. Les universités et leurs partenaires étaient présents à la réunion constitutive de la FCS, tenue à Dijon le 13 janvier 2010³².

Le PRES Cergy University avait choisi de se constituer en association loi 1901 en novembre 2006. Un tel statut convenait mieux aux établissements privés présents dans le PRES, qui relèvent eux-mêmes du droit associatif privé. Le projet Cergy University, présenté en réponse à l'appel d'offres de l'Opération campus, a été retenu parmi les projets de Campus innovants. Pour gérer cette opération, le PRES devra créer par la suite une FCS.

A côté de ces PRES initialement associatifs, on trouve deux PRES ayant choisi la FCS : c'est le statut adopté par le PRES Sorbonne Universités, et le PRES Paris Sciences et Lettres – Quartier latin.³³

Deux PRES d'envergure transfrontalière sont en projet, ils prendraient la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Le futur PRES Université Euro-méditerranéenne a fait l'objet d'une convention de préfiguration, signée en novembre 2007 par l'Université de Nice-Sophia Antipolis, l'Université de Corse Pascal Paoli, l'Université du Sud Toulon-Var, l'Université Pierre et Marie Curie. En mars 2008 les universités de Gênes et Turin ont à leur tour signé cette convention.

Le futur PRES Pyrénées Méditerranée quant à lui relève d'une convention cadre constitutive signée en mars 2010 par ses membres (les universités de Girona, de Lleida et des Iles Baléares et les universités françaises de Perpignan (UPVD) et Pierre et Marie Curie (UPMC)).

³²Cf. le compte rendu du CEVU du jeudi 25 février 2010 <http://www.u-bourgogne.fr/IMG/pdf/2010-02-25-CEVU-PRES-derniere-version-du-19-04-2010.pdf>

³³ Pour le détail des statuts des PRES, voir le tableau récapitulatif à l'annexe 3

1.2.4. Gouvernance des PRES

L'administration des PRES présente un certain nombre de similitudes avec l'administration des universités, du moins en ce qui concerne le Conseil d'administration (CA) et le Conseil scientifique. Conformément à la logique qui prévaut dans la LRU, la gouvernance des universités comme celle des PRES vise à donner un grand pouvoir décisionnel au Président et au CA.

Par leur taille et leur composition, les CA des PRES reflètent eux aussi la diversité des établissements, et met au jour les différences de traitements qui peuvent exister entre les membres.

Le premier rapport de l'IGAENR sur les PRES fait le constat que la taille des CA de l'Université Européenne de Bretagne (UEB) et de l'Université de Lyon (UDL) est plus importante que celle d'un CA d'université : l'UEB compte un nombre important de membres fondateurs et le CA de l'UDL est largement ouvert aux personnalités qualifiées.

Une autre caractéristique propre à l'UEB est la pondération dans la répartition des sièges des membres fondateurs. Elle est nettement en faveur des universités par rapport aux écoles, car elle prend en compte l'importance de la recherche au sein des établissements. La situation est identique à Toulouse, où chaque université a deux représentants, les écoles un seul. L'Université Nantes Angers Le Mans (UNAM) accorde de son côté des sièges en fonction de la taille des universités : celle de Nantes en compte 6, Angers 3 et Le Mans 2.

Les quotas ou les pondérations sont susceptibles d'expliquer des blocages. L'intérêt de la coopération risque de se dissoudre si certains établissements considèrent que la représentativité instaurée au CA les dessert.

La variété des statuts présentés ci-dessus a pour corollaire des niveaux d'implication variés, selon les membres, qui vont de l'intégration minimale à l'intégration maximale.

Si les compétences sont réparties entre différents membres de même niveau, la coordination se fait au niveau du PRES, qui centralise les projets mais n'a pas de rôle administratif : il s'agit alors d'un degré d'intégration minimale.

Dans le cas de compétences déléguées, le PRES assure l'élaboration des projets tandis que la gestion administrative est prise en charge par un membre du PRES. Tous les membres ne s'impliquent pas au même degré.

Enfin, le PRES peut se voir transférer à la fois la mission d'élaboration des projets et la gestion administrative de l'ensemble.

1.3. DES MOYENS SOUS CONDITIONS

Nous avons vu que la création des PRES était l'une des solutions mises en œuvre pour répondre à la crise de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment à celle des universités.

Une des raisons majeures de la crise de l'université, de son « décrochage » international peut s'expliquer par le peu de ressources que l'État lui octroyait, tout au moins jusqu'à récemment, par comparaison avec d'autres pays de l'OCDE. Depuis le 18 mai 2007, le gouvernement a multiplié les opérations et les financements pour réformer l'enseignement supérieur et la recherche : loi LRU, Opération campus, investissements d'avenir. Tous vont dans le sens d'une mutualisation des moyens, mais dans un contexte de concurrence accru.

1.3.1. Une logique d'excellence et de concurrence

Ailleurs en Europe, le regroupement des forces de recherches vise à accroître la visibilité, et à renforcer la compétitivité, dans une perspective de « lutte des places »³⁴, pour reprendre la formule de Michel Lussault. Ainsi, l'Espagne promeut-elle le modèle des Campus d'excellence, regroupant des universités, des centres de recherche, des centres technologiques, des pôles scientifiques et technologiques, des hôpitaux, des entreprises et des institutions culturelles, tandis que l'Allemagne a mis en place l'*Excellenzinitiativ*. La journée d'étude « Quoi de neuf en Allemagne ? Les universités allemandes en mutation », organisée par le Centre de Sociologie des Organisations (CSO) et le Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne (CIERA) à l'IEP-Paris, le 26 septembre 2008, a fait entendre des avis divergents. Si les pouvoirs publics voyaient dans la mise en concurrence des universités comme une spirale vertueuse, des voix s'élèvent pour dénoncer un cercle vicieux.

« Cent universités pouvaient espérer participer, trente-sept furent sélectionnées et seulement neuf obtinrent le qualificatif d'"élite" ».

Une sélection aussi drastique génère des inégalités qui risquent de se creuser. Les universités recalées, ainsi stigmatisées, ne peuvent espérer obtenir des crédits et risquent de périr. Un autre effet pervers viendrait de ce que l'*Excellenzinitiativ* ait généré des attitudes opportunistes plus que de réelles dynamiques, car elle

« s'est assez vite imposée comme un label pour les universités qui présentent des projets souvent plus pour obtenir cette marque de prestige que pour les retombées financières directes »³⁵.

En France aussi, les incitations financières, les promesses de sommes inouïes jusque là ont pu jouer un puissant rôle d'aiguillon pour pousser au regroupement des établissements. Mais à peine les PRES étaient-ils lancés que la loi sur l'autonomie des universités était votée, rapidement suivie d'opérations concurrentielles. Les PRES se retrouvent donc en tension entre des logiques contradictoires. La Cour des Comptes livre une analyse en forme de mise en garde : la multiplicité des dispositifs peut conduire à « la concurrence entre les structures en termes d'activités ainsi que de captation des financements », ainsi qu'à « la recherche de l'effet d'aubaine dans les dotations »³⁶. Des chercheurs ont pu se montrer extrêmement critiques sur la logique darwinienne qui se cache derrière l'invocation de l'excellence, allant même jusqu'à dire que « l'excellence est le plan social de la science »³⁷. Le risque n'est pas négligeable de voir l'État attribuer des dotations conséquentes aux projets des plus gros établissements, et creuser encore plus le fossé avec les établissements plus petits, dont les projets seraient étouffés dans l'œuf.

1.3.2. Opération campus

Deux ans après la loi portant création des PRES, l'État a lancé le Plan campus, en février 2008. Cette opération de rénovation du patrimoine universitaire doit remédier à

³⁴LUSSAULT, Michel. *De la lutte des classes à la lutte des places*. Paris : Grasset, 2009. 978-2-246-73391-1

³⁵ZUBER, Martha. Où va l'université allemande ? *Sciences humaines*, février 2009, n° 201, p. 23 [en ligne] <http://www.scienceshumaines.com/ou-va-l-universite-allemande-martha-zuber_fr_23240.html> consulté le 10 décembre 2010

³⁶Cf. le référé n° 57521 de la Cour des comptes concernant la politique de regroupement et de coopération dans l'enseignement supérieur adressé à Valérie Pécresse, qui a répondu au sujet des PRES à l'Assemblée nationale le 8 juin 2010 [en ligne] <<http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-cfiab/09-10/c0910081.asp>> consulté le 10 décembre 2010

³⁷BUTTGEN, Philippe, CASSIN, Barbara. L'excellence, ce faux ami de la science, *Libération*, 02/12/2010 [en ligne] <<http://www.liberation.fr/politiques/01012305610-1-excellence-ce-faux-ami-de-la-science>> consulté le 10 décembre 2010

la vétusté d'une large partie des infrastructures immobilières, des équipements scientifiques et pédagogiques des universités, dénoncée depuis longtemps par les organisations syndicales.³⁸L'opération est financée par une enveloppe de près de 5 milliards d'euros, correspondant à la vente de 3% du capital d'EDF, à répartir entre une dizaine de Campus d'excellence.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, c'est parce que les PRES ont pour mission de « construire les universités de demain, capables de tenir leur rang dans une compétitivité mondiale de plus en plus âpre, sans rien renier de leur histoire » qu'elle a « souhaité confier aux PRES la responsabilité de porter la majorité de projets qui ont émergé dans le plan Campus ».

Initialement prévue pour rénover et réhabiliter une dizaine de Campus d'excellence, l'opération a vu affluer 66 projets, dont 12 seulement ont été retenus par un jury international. Les projets ont été évalués selon 4 critères essentiels : leur ambition scientifique et pédagogique, l'urgence de la situation immobilière et la capacité à optimiser le patrimoine immobilier, le développement de la vie de campus ; l'insertion du projet dans un tissu régional socio-économique, leur caractère structurant et dynamisant pour un territoire.

Comme le regroupement en PRES a été pour certains établissements la condition préalable à toute participation, une deuxième vague de pôles s'est créée pour l'occasion, à l'incitation du Ministère. Les PRES lauréats se sont vu attribuer une dotation en capital, dont seuls les intérêts sont consommables.

Le projet « Lyon Cité Campus » a été le premier labellisé, pour son ambitieux programme scientifique et immobilier orienté sur les énergies propres et le développement durable. Selon Michel Lussault, président de l'EPCS, Lyon Cité Campus a été pensé pour que l'Université de Lyon intègre « le Top 30 du classement européen des universités d'ici 2015 ». Mais le périmètre retenu est deux fois plus étroit que celui prévu dans le projet déposé par le PRES. Seuls deux campus ont été retenus, Charles Mérieux et LyonTech-La Doua, quand d'autres, dont le campus de lettres à Bron, auraient nécessité une sérieuse remise à niveau. On trouve ici un effet pervers des projets d'excellence : la mise en concurrence des établissements au sein même du PRES. Les pôles ont pourtant pour mission de porter des projets fédérateurs, et susciter la plus large adhésion possible de leurs acteurs. La division entre sites retenus et sites laissés pour compte est problématique, même si le Ministère a élargi le nombre de lauréats par la suite, devant le tollé suscité par les recalés.

Neuf autres dossiers jugés prometteurs ont été retenus dans un deuxième temps, le Ministère de l'Enseignement supérieur ayant promis d'engager une concertation avec les collectivités locales pour les faire aboutir. Ainsi, les projets du PRES Paris Est, de l'Université Européenne de Bretagne, de l'UNAM, de Nice-Sofia Antipolis et de Clermont-Ferrand ont également bénéficié d'une dotation financière particulière de l'État, ainsi que quatre dossiers qualifiés d'« innovants », (Valenciennes, Le Havre, Cergy, Dijon).³⁹

Toutefois, au plan national, le plan Campus ne peut constituer une solution globale. Pour l'architecte Florence Lipsky, qui prépare une thèse sur les campus,

« Le territoire des campus est un corps malade, et ses maux sont anciens. Il est malade moralement et physiquement. Or, dans la compétition actuelle, ces maux relèvent de l'urgence. »⁴⁰

³⁸Voir par exemple le dossier de presse de l'UNEF. Opération campus : le tour de France des laissés pour compte. p.3.[en ligne] <www.unef.fr/deliaRessource/ressource_id-2245/.../v2245_3ca305.pdf> consulté le 10 décembre 2010

³⁹ Voir les cartes de l'Opération campus, aux annexes 5 et 6

⁴⁰ **EDELMAN, Frédéric.** Florence Lipsky, architecte. « La qualité spatiale conditionne le niveau d'enseignement ». *Le Monde*, 27/12/2010, p. 18

Mais le plan Campus repose sur la sélection de quelques projets, l'urgence de la situation ne constituant qu'un des quatre critères de choix. La sélection par appel à projets a favorisé une poignée d'établissements et a laissé de côté tous les autres, alors que le constat de vétusté du patrimoine immobilier universitaire est largement partagé. A l'heure du passage à l'autonomie, les établissements non retenus auront-ils les moyens de se lancer dans des opérations de rénovation sans le « coup de pouce » de l'Opération campus ?

De plus, bon nombre de projets favorisent des établissements scientifiques, reproduisant le clivage « sciences dures / sciences molles », alors même que les PRES ont pour but de promouvoir la transdisciplinarité.

1.3.3. Grand Emprunt

Deux ans après le lancement de l'Opération campus, l'État a lancé les premiers appels à projets du Grand Emprunt. Le Grand Emprunt sera financé pour partie par le remboursement des 13 milliards d'euros que l'État a prêté aux banques au moment de la crise financière, tandis que les 22 autres milliards seront empruntés sur les marchés financiers. Une part importante ira aux établissements d'enseignement et de recherche, dont les projets seront retenus par un jury international. Près de 8 milliards du Grand Emprunt doivent être concentrés sur cinq à dix groupements d'établissements. Chacun des lauréats devrait recevoir un capital d'environ un milliard d'euros, dont seuls les intérêts seront consommables, dans un premier temps. La distribution des crédits se fera en fonction des projets retenus. Depuis février 2010, les appels à projets Equipex, Labex, Idex, IHU, IRT, SATT se succèdent à un rythme effréné. Les « initiatives d'excellences » vont concentrer d'importants moyens sur 5 à 10 sites universitaires, à visibilité internationale.

« L'action "Initiatives d'excellence" (Idex) vise, en faisant de la recherche de niveau international un levier et un moteur, à faire émerger sur le territoire français 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Ces pôles seront organisés sous la forme de regroupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, impliquant des organismes de recherche, et en partenariat avec des entreprises. Ils se construiront sur des forces scientifiques d'excellence, pluridisciplinaires et reconnues au niveau international et sur des activités de recherche et de formation innovantes, l'ensemble se développant autour de campus attractifs aux meilleurs standards internationaux. »⁴¹

Pour Henri Audier, membre actif de SLR, les « Campus d'excellence, au mieux, se surimposent aux universités et aux PRES, les cliveront en leur sein, au pire ». ⁴²

A Montpellier, le Grand Emprunt a effectivement mis à mal l'entente entre les universités. Comme d'autres PRES, l'Université Montpellier Sud de France s'était tout spécialement constituée pour répondre à l'appel à projet du plan Campus. Le but affiché était de construire à la fois une stratégie d'aménagement et une stratégie d'image du campus montpellierain, pour le hisser au niveau des grandes universités européennes, méditerranéennes et mondiales. Mais la présidente de l'Université Paul Valéry –

⁴¹ Voir le texte de l'appel à projet Idex sur le site de l'Agence nationale de la recherche. [en ligne] <<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/documents/ANR-AAP-IDEX-2010.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

⁴² AUDIER, Henri. *Grand Emprunt : sous couvert « d'excellence », une catastrophe imminente.* [en ligne] <<http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3128>> consulté le 10 décembre 2010

Montpellier 3 (UPV – UM3) a annoncé qu'elle se retirait du projet Idex⁴³ le 10 novembre 2010, à quelques semaines de la date butoir de la remise de candidature commune à l'Idex, initialement fixée au 17 décembre et reportée au 4 janvier 2011. Pour Anne Fraïsse, si le plan de rénovation immobilière imposait la fusion des universités, à égalité, l'Idex implique une hiérarchie des disciplines, et donc des établissements, qui reviendrait à sacrifier son université. Dans une lettre ouverte, la présidente de l'UM3 explique en quoi la situation n'est pas acceptable :

« Les différentes injonctions du Ministère vont toutes dans le même sens et écartent systématiquement nos disciplines pour une disparition programmée des Humanités tout en insistant pour que le plan Campus et l'Idex se fassent dans le cadre strict de la fusion. Cette disparition n'est d'ailleurs même pas une garantie de succès pour le site puisqu'on nous annonçait par la même occasion qu'il n'y aurait finalement que 2 ou 3 Idex en France dans un premier temps, et peut-être 6 au terme du processus. [...] C'est la raison pour laquelle j'ai dû me résoudre à retirer UM3 du projet d'initiative d'excellence. Pour la même raison l'Université pourrait être appelée à renoncer au plan Campus malgré tout l'intérêt du projet Atrium, parce qu'on ne peut sacrifier les Humanités pour un plat de lentilles payé à crédit et dont on ne sait même pas s'il sera servi un jour ».⁴⁴

Si les universités ne parviennent pas à un consensus, ces tensions pourraient priver Montpellier d'une manne financière considérable, et brouiller les relations avec les collectivités locales. La seule Opération campus doit rapporter 325 M€ au PRES, la Région Languedoc-Roussillon avait quant à elle promis d'ajouter 50 centimes d'euros pour chaque euro investi par l'État, soit 162 ME supplémentaires. De plus, le PRES et la Ville de Montpellier doivent définir ensemble un Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (SDADD), pour que le projet soit intégrable dans le Plan Local d'Urbanisme de Montpellier. Le dossier de l'Université Montpellier Sud de France faisait de l'Atrium son équipement phare. Ce *learning centre*, financé par des partenariats public-privé, devait se situer à proximité de l'UM3. Si l'Opération campus et les projets d'excellence ne sont plus portés par les trois universités, l'existence du PRES et les perspectives d'avenir de ses universités pourraient être menacés, de même que celle de la bibliothèque interuniversitaire qui serait remise en cause, alors qu'elle a fait la preuve de son efficacité sur le site, selon le récent rapport de l'IGB de 2009⁴⁵. Pour le CNESER, cette accumulation de dispositifs discriminants est dangereuse car elle compromet l'aménagement équilibré du territoire, en divisant la carte universitaire entre sites « non excellents » et donc paupérisés, et des sites excellents, qui concentreraient une part importante des crédits.

« Le Plan Campus, puis le Grand Emprunt et les Campus d'excellence, et le chantage financier qu'ils permettent, accélèrent une recomposition complète du paysage universitaire. Dans un contexte de mise en concurrence et de déréglementations effrénées, en l'absence de tout débat démocratique à l'échelle nationale, les regroupements d'universités, intéressés et dénués de vision d'ensemble, fragilisent l'avenir de certains sites et de certaines filières alors même

⁴³FRAÏSSE, Anne. Communiqué aux membres du comité de pilotage de l'IDEX [en ligne] <http://www.educpros.fr/uploads/media/Universite_Montpellier_3_-_Communique_interne_-_15_nov_10.pdf> consulté le 10 décembre 2010

⁴⁴Lettre publiée sur le site « Sauvons l'université » <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article4209>

⁴⁵INPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES. Rapport d'activité 2009. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la culture et de la communication, avril 2010. p.58 [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/18/1/Rapport_annuel_IGB_2009_version_DEFINITIVE_du_26_avril_2010_145181.pdf> consulté le 10 décembre 2010

que la proximité joue un rôle essentiel dans la démocratisation de l'enseignement supérieur. »⁴⁶

Dans un article de La Tribune intitulé « Universités, le Grand Emprunt sème le trouble », Clarisse Jay a résumé ainsi la situation :

« La loi LRU de 2007 a été appliquée à un train d'enfer. L'Opération campus est sur les rails. Concomitamment, universités et Grandes écoles ont été pressées de se regrouper en PRES. Sans compter les pôles de compétitivité, sommés eux aussi de se regrouper. Le Grand Emprunt a ajouté une couche à ce mille-feuille, prévoyant la sélection de 5 à 10 Campus d'excellence. La carotte : 8 milliards d'euros sous forme de dotation en capital. Le bâton: un cahier des charges très strict en matière de gouvernance. Cette dernière devra être renouvelée avec un partage des rôles clairs entre communauté académique et conseil d'administration largement ouvert à des membres extérieurs comme préconisé par le récent rapport de l'économiste Philippe Aghion. [...] De fait la volonté de l'État est d'aller plus loin. Le statut de "Grand Établissement" adossé à une fondation semble l'outil adéquat aux yeux du gouvernement. Mais que faire des PRES dont nombre de voix, y compris à l'Élysée, soulignent l'inadéquation avec les Campus d'excellence. [...] Un rapport de IGAENR préconise [...] de lancer une "phase 2" des PRES avec quatre scénarios de fusion ou d'évolution à la clef. [...] Cette succession de mesures depuis 2006 conduit à une confusion générale, en mélangeant les logiques d'autonomie, de territoire et de regroupement. »⁴⁷

Suivant les préconisations du rapport sur les PRES de 2010⁴⁸, le Ministère a posé des conditions pour l'appel à candidature : « Le prochain appel à candidatures devrait miser sur l'excellence des sites et leur capacité à avoir une gouvernance forte et visible ».

Après avoir évoqué la fusion, ou la création d'un "grand établissement", plusieurs universités envisagent de choisir la piste d'une organisation fédérale des universités, comme dans le PRES BFC, et à Bordeaux, entre 3 des 4 universités. C'est aussi une hypothèse envisagée à Lyon, d'après la déclaration du président du PRES, Michel Lussault, lors d'un séminaire de la CPU, le 18 novembre 2010, portant sur le sens et l'avenir des regroupements :

« En 2015, le PRES disparaîtrait et laisserait la place à la création d'un nouvel établissement associant l'université (résultat du rapprochement des quatre universités lyonnaises et stéphanoise) et les écoles du site dans un nouvel établissement qui ne sera ni un EPCS, ni un grand établissement, ni une fusion, mais l'"Université Fédérale de Lyon", un peu sur le modèle syndical.»⁴⁹

1.3.4. Impact de la LRU

En théorie, autonomie et appartenance à un PRES ne devraient pas interférer : dans l'article 17 relatif au contrat d'établissement, la loi mentionne la possibilité de « prévoir les modalités de participation de l'établissement à un PRES ». Selon Jean-Richard

⁴⁶Cf. la motion du 20 septembre 2010 du CNESER [en ligne]

<http://www.sauvonslarecherche.fr/IMG/pdf/Motion_Fusions_CNESER_20_Sept.pdf> consulté le 10 décembre 2010

⁴⁷JAY, Clarisse. Le Grand Emprunt sème le trouble. *La Tribune*, 18/03/2010

⁴⁸AYMÉ, Pascal, BERTHÉ, Thierry, KOROLITSKI, Jean-Pierre. Développement des PRES et reconfiguration des sites universitaires. Paris : rapports de l'IGAENR, mars 2010, p. 8 [en ligne]

<<http://histoireuniversites.blog.lemonde.fr/files/2010/03/pres-igaenr.1268865602.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

⁴⁹Cf. la lettre d'information de la CPU, n° 58, 18 novembre 2010 <http://www.cpu.fr/index.php?id=1141>

Cytermann, « cette disposition peut faciliter la bonne prise en compte du PRES dans la démarche contractuelle. »⁵⁰

L'articulation entre établissements autonomes concurrents et les pôles de regroupements ne va pas de soit, même dans les PRES dits de fusion.

Le calendrier législatif explique sans doute les difficultés. Le Gouvernement a fait voter le 10 Août 2007 la loi LRU, loi relatives aux libertés et responsabilités des universités, un an après avoir donné aux universités, grandes écoles et grands organismes la possibilité de s'associer de façon souple au sein des PRES, en 2006.

La loi LRU prévoit que toutes les universités accéderont au plus tard en 2012 à l'autonomie dans leur budget, la gestion des ressources humaines, voire de leurs biens immobiliers si elles le souhaitent. Sur les 83 universités que compte la France, 18 universités sont devenues autonomes au 1^{er} janvier 2009, 33 en 2010. Les deux dernières vagues feront que 75 de plus le seront en 2011, et toutes en 2012. Le passage aux RCE (Responsabilités et Compétences Élargies) doit être demandé par les universités elles-mêmes, qui sont alors auditées par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), et l'IGAEN (Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation nationale). Par la suite, l'évaluation régulière des universités a des conséquences immédiates sur le budget octroyé par l'État, car elle compte pour beaucoup dans le nouveau système de répartition des moyens à la performance (SYMPA), qui depuis 2009, répartit les moyens fixés par la loi de finances en fonction de l'activité et de la performance. L'activité est mesurée au nombre d'étudiants qui sont effectivement présents aux examens de licences et de masters, et au nombre d'enseignants-chercheurs qui publient. La performance est mesurée selon l'évaluation des formations effectuée par l'AERES, le pourcentage de réussite en licence ainsi que le nombre de diplômés de master. Le projet de loi de finances 2010 répartit les moyens à 20% sur les critères de performance et à 80% sur les critères d'activité.

De là viennent les réticences des établissements à déléguer certaines de leurs compétences, car ils sont évalués et financés sur l'ampleur de leur recherche et leur nombre d'étudiants.

Nous avons essayé de présenter les caractéristiques des PRES : porteurs de grands espoirs, ils prennent forme, ou plus exactement des formes, dans un contexte de concurrence généralisée, et d'enchevêtrements de dispositifs publics. Ce contexte général ne manque pas d'influer sur les bibliothèques et centres de documentation rattachés aux membres des PRES.

⁵⁰ CYTERMANN, Jean-Richard. *La mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Rapport à madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*. Paris : les rapports de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, septembre 2007, p. 29. [en ligne] <<http://media.education.gouv.fr/file/92/8/6928.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

2. Quelle place de la documentation dans les PRES ?

2.1. LA GRANDE ABSENTE ?

Les questions documentaires ne sont pas abordées systématiquement dans les textes fondateurs des PRES. D'après le témoignage de Marie-Dominique Heusse, directrice du département documentation de l'Université de Toulouse, la documentation est assez souvent « la grande absente, du moins dans une grande partie des PRES »⁵¹. On constate en effet que 9 PRES sur 23, soit à peine plus de 39 % des pôles ont fait mention de la documentation dans leurs décrets :

PRES	Année de fondation	Extrait du décret constitutif
Université de Bordeaux	2007	établir des politiques documentaires coordonnées et appuyer la mutualisation de certaines ressources en ce domaine.
Université de Toulouse	2007	En matière d'enseignement supérieur et de recherche, de développer des projets de formation, de recherche, de documentation et d'édition transversaux et/ou pluridisciplinaires. En matière de gestion d'équipements et de moyens : d'avoir une politique mutualisée des achats.
Clermont Université	2008	articulation de la politique documentaire des établissements membres avec la bibliothèque communautaire et interuniversitaire
UNAM	2008	établissement de politiques documentaires coordonnées et la mutualisation des ressources documentaires numériques
Limousin Poitou-Charentes	2009	établissement de politiques coordonnées et/ou de mutualisation des actions, dans les champs de l'international, et tout particulièrement européen, de la documentation, de la valorisation, de l'usage des ressources numériques.
Université de Montpellier Sud de France	2009	coordination de la gestion de la bibliothèque interuniversitaire
Centre-Val de Loire Université	2010	mutualiser la politique documentaire
Université Sorbonne Paris Cité	2010	l'harmonisation des politiques et la coopération des services de documentation
Hésam	2010	la coopération entre les services de documentation

⁵¹HEUSSE, Marie-Dominique. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur. *BBF*, 2007, t. 52, n°6, p 40-41. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0040-007>> consulté le 10 décembre 2010

2.1.1. Inscription dans les décrets fondateurs

Parmi les PRES créés en 2007, seuls ceux qui possèdent un SICD mentionnent la documentation, ce qui paraît assez logique.

Dans les missions de l'université de Bordeaux, le PRES prévoit d'« établir des politiques documentaires coordonnées et [d'] appuyer la mutualisation de certaines ressources en ce domaine ».

A Toulouse, les missions sont davantage détaillées :

« En matière d'enseignement supérieur et de recherche, de développer des projets de formation, de recherche, de documentation et d'édition transversaux et/ou pluridisciplinaires ;

En matière de gestion d'équipements et de moyens : d'avoir une politique mutualisée des achats.

En matière de vie étudiante et sociale : d'améliorer les services publics universitaires en faveur des étudiants, de mutualiser des activités pour améliorer le service public universitaire. »

En 2008, le PRES de Clermont, qui est doté d'un SICD, prévoit dans son décret fondateur « l'harmonisation des politiques et la coopération des services de documentation ».

Fondé la même année, l'UNAM, sans structure de coopération documentaire préexistante, prévoit « l'établissement de politiques documentaires coordonnées et la mutualisation des ressources documentaires numériques ».

En 2009, celui du Limousin Poitou-Charentes mentionne « l'établissement de politiques coordonnées et/ou de mutualisation des actions [...], de la documentation », et celui du PRES de Montpellier, mentionne « la coordination de la gestion de la bibliothèque interuniversitaire »

Qu'en est-il pour les PRES créés en 2010 ? Le PRES Centre Val de Loire indique vouloir « mutualiser la politique documentaire ». Le PRES Sorbonne Paris Cité, prévoit « l'harmonisation des politiques et la coopération des services de documentation ». Le PRES Hésam prévoit « la coopération entre les services de documentation ».

Le fait que seuls 39% des PRES comptent la documentation parmi leurs missions est significatif de la difficulté de la documentation à trouver sa place au sein des PRES. Marie-Dominique Heusse donne une possible explication à ce constat :

« Tout d'abord, les PRES sont de création très récente, et les porteurs de projets ont des dossiers plus urgents et plus importants à faire avancer. Les bibliothèques universitaires sont habituées à ce qui n'est pas une marque de désintérêt mais une gestion des priorités »⁵²

Il semblerait que cette situation évolue plus favorablement : les PRES les plus récents sont les plus nombreux à prévoir des projets communs dans le domaine documentaire. On peut y voir la sensibilité de certains dirigeants à ces questions ou l'effet positif du poids qu'auraient certains directeurs de bibliothèques dans ces PRES. Une autre hypothèse serait d'y voir la conséquence de l'évaluation de la politique documentaire dans les politiques de site conduite par les PRES, annoncée dans le plan de renouveau des BU. Cette évaluation est également prise en compte dans les critères de sélection des futurs « Campus d'excellence ».

⁵²HEUSSE, Marie-Dominique, op. cit.

2. Quelle place de la documentation dans les PRES ?

« Les 5 à 10 Campus d'excellence qui seront sélectionnés dans le cadre du Grand Emprunt devront proposer une organisation et une gouvernance des bibliothèques universitaires suivant des standards d'excellence. Le cahier des charges pour l'appel à projets pour les Campus d'excellence comprendra ces exigences. Seront notamment remarqués :

- les horaires d'ouvertures étendus,
- les projets de mise en réseau de tous les services de documentation du campus,
- la mutualisation et le partage des ressources,
- le développement de "bibliothèques universitaires du XXIème siècle",
- et les projets de délocalisation des collections à distance pour créer plus de places de lecture.

Par ailleurs, les établissements en cours de contractualisation et le cas échéant les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) devront être force de proposition en ce qui concerne la politique documentaire de site : le Ministère leur demandera de lui envoyer d'ici la rentrée 2010 un bilan des ressources documentaires sur chaque site et une étude stratégique concernant leur organisation »⁵³

Enfin, il est à noter que plusieurs PRES ont fait mention des questions documentaires dans leur convention constitutive. C'est le cas par exemple des PRES créés fin 2010 : Hésam, PSL-QL, Bourgogne Franche-Comté. Pour ce dernier, la partie « politiques communes partagées » du deuxième chapitre, « domaines de la collaboration », y consacre tout un paragraphe :

« Ainsi, dans le cadre du PRES, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté pourront voir les SCD construire des partenariats efficaces, en valorisant les complémentarités documentaires issues de leur histoire respectives : catalogue, portail documentaire, bases de données, numérisation de documents, base d'archive institutionnelle de l'UFC, partage des ressources payantes »⁵⁴.

Cependant, la documentation n'apparaît plus en clair, dans le passage de la convention constitutive au décret de la fondation de coopération scientifique PSL-QL ou Bourgogne Franche-Comté. Mais elle est bien présente dans le décret fondateur du PRES Hésam.

Mais même si la documentation ne figure pas explicitement dans les textes fondateurs, des dispositions générales communes permettent d'inclure les questions de documentation. En effet, à la toute fin des missions énumérées dans les décrets, se retrouve souvent une phrase qui autorise toute sorte d'extension des missions : les PRES se réservent la possibilité d'assurer « plus généralement », « la mise en œuvre de projets communs à tout ou partie des membres, dans les domaines entrant dans leurs missions ».

⁵³ PÉCRESSÉ, Valérie. Discours de présentation du plan pour le renouveau des BU [en ligne] <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50600/des-bibliotheques-universitaires-ouvertes-plus-longtemps.html>> consulté le 10 décembre 2010

⁵⁴ Cf. la neuvième page de la convention constitutive du PRES [en ligne] <www.univ-fcomte.fr/.../pres/convention-pres-ub-ufc.pdf> consulté le 10 décembre 2010

2.1.2. Documentation et projets communs

Pour citer encore une fois Marie-Dominique Heusse :

« La "mise en place et la gestion d'équipements partagés entre les membres participants" prévues par la loi peuvent parfaitement conduire à des projets documentaires de site, que ce soit l'accès aux collections ou la constitution d'une offre de ressources électroniques mutualisée pour les étudiants avancés et les chercheurs. Il n'y a donc aucune incompatibilité entre création des PRES et projets structurant l'offre documentaire au niveau d'un grand site universitaire, bien au contraire ».⁵⁵

C'est aussi la conviction exprimée par Frédéric Saby, directeur du SICD de Grenoble 2, à la lecture des statuts de Grenoble Université :

« Deux conclusions s'imposent à la lecture de cette liste « officielle » des missions de l'EPCS. Il est clair, avant tout, que la toute première mission dévolue à l'EPCS est de gérer la mise en œuvre du plan campus. Cette mission est citée en premier, conformément, en quelque sorte, aux conditions dans lesquelles cet EPCS a été créé. On peut imaginer également que les promoteurs de ce nouvel outil de coopération ont laissé la voie ouverte à une possible extension en évoquant de manière aussi floue que générique « la gestion de projets communs »⁵⁶

C'est notamment le cas dans le PRES UEB, fondé en 2007. Lors du CA de janvier 2009, l'UEB a fait entrer plusieurs projets communs sur la documentation dans son champ de compétence, projets qui devaient être intégrés par avenant à son règlement intérieur. Les réalisations proposées émanaient du groupe de travail informel, constitué par les directeurs de bibliothèques des membres fondateurs, qui avaient conçu un volet interuniversitaire commun.

« Il est proposé, à compter de la présente date, de confier à l'UEB les projets communs suivants concernant la documentation :

- L'établissement d'une carte des ressources documentaires de toutes catégories d'acquisitions. La connaissance exhaustive de l'état des collections et des abonnements nourrira la réflexion en vue d'un plan de conservation partagée et de la contractualisation d'abonnements mutualisés. Le financement d'un demi-emploi d'IGE pendant 18 mois sera conventionné entre l'UEB et l'UBS, porteur de ce projet commun.
- La constitution d'une offre électronique commune et d'outils bibliométriques pour la période 2009-2012, sur la base des conclusions de la carte des ressources documentaires.
- La mise en œuvre de FORMADOCT sur une plate forme commune. Elle a pour objet la formation à distance des doctorants, inscrits dans les 8 écoles doctorales, à la maîtrise de la recherche documentaire et de l'information. Ce projet commun, porté par l'UBO en partenariat avec l'URFIST Bretagne-Pays de la Loire, est en cours de développement. Son inscription dans le champ de l'UEB autorisera la délégation des financements inscrits au budget 2009 au CIRM de Rennes 1.

⁵⁵ HEUSSE, Marie-Dominique. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur. *BBF*, 2007, t. 52, n°6, p 40-41. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0040-007>> consulté le 10 décembre 2010

⁵⁶ SABY, Frédéric. Responsabilité et liberté des universités : effets sur la politique documentaire à Grenoble. *BBF*, 2009, t. 54, n°6, p 44-47. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0044-009>> consulté le 10 décembre 2010

2. Quelle place de la documentation dans les PRES ?

- Le dépôt électronique des thèses, délivrées sous le sceau de l'UEB, sur une plate-forme commune. Des propositions de procédures communes de dépôt seront établies à cet effet.
- Un comité de pilotage, chargé de l'instruction de l'ensemble des projets du domaine de la documentation, de la formulation des propositions et des comptes rendus, sera mis en place. Les décisions de mise en œuvre relèvent de la compétence du conseil d'administration sur proposition du bureau de l'UEB ». ⁵⁷

Autre exemple : le PRES de Lyon a fait entrer la documentation à l'ordre du jour du CA en janvier 2010, en conviant l'inspecteur Pierre Carbone à présenter un état des lieux de la documentation et une présentation de la situation lyonnaise, appuyée sur les statistiques de l'ESGBU. Une chargée de mission s'est en outre vu confier en février 2010 la coordination du groupe de travail documentation, informel jusque là.

Encore faut-il que la voix des professionnels de la documentation présents sur les sites des PRES puisse se faire entendre dans des instances de décision fort diverses.

2.2. LES ACTEURS EN PRÉSENCE

On l'a vu, les instances décisionnelles des PRES ne sont pas structurées de la même façon. Il n'y a pas de modèle unique, car les statuts et les règlements intérieurs sont les produits de compromis reflétant les rapports de force entre les acteurs

Du point de vue de la documentation, les membres des PRES définissent leurs objectifs et coordonnent leurs activités dans des instances où les responsables de bibliothèques ne sont pas présents, sauf à y être conviés. Seule la directrice du SICD de Toulouse participe avec voix consultative au CA du PRES.

Les questions documentaires peuvent être portées par des chargés de mission, ou par un directeur général des services, ou un directeur d'établissement. A Bordeaux, par exemple, le directeur de l'IEP, sollicité par la directrice du service de la documentation, a accepté de jouer ce rôle.

Mais en l'absence de personne-ressource, les bibliothèques ne peuvent compter que sur l'intermédiaire de leurs présidents ou directeurs, ou de leur vice-président recherche, pour porter leurs projets et leurs demandes. En la matière, l'intérêt pour la documentation est affaire de personne. Tous les décideurs ne lui portent pas la même attention.

Les PRES sont d'abord et avant tout l'un des instruments de la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les questions de stratégie et d'organisation sont prégnantes et prioritaires. Le Ministère exerce une certaine pression sur eux, notamment par le biais du Grand Emprunt, où les questions de gouvernance conditionnent fortement l'éligibilité au dispositif.

Les PRES sont récents, protéiformes et en évolution permanente.

De la genèse compliquée et tardive des PRES d'Île-de-France, à l'évolution des universités bordelaises vers, peut-être, une université fédérale, on conçoit que peu de place et de temps demeurent pour les concertations autour de projets qui comporteraient des aspects documentaires. D'autant que la pression générale liée au calendrier des appels d'offre oblige les partenaires à se mobiliser dans l'urgence.

⁵⁷Cf. le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2009 du CA, délibération n°2009-04. [en ligne] < www.ueb.eu/.../20438_UEB2009-04-ProjetsCommunsDocumentation.pdf>

De fait, il n'est pas surprenant que les discussions sur l'organisation puissent prendre le pas sur les projets eux-mêmes, qui engagent pourtant le moyen et le long terme. Ces questions d'organisation, ajouté au calendrier imposé des appels d'offre, ainsi que le mode de représentation des établissements membres ne permet pas d'assurer une communication et une concertation toujours satisfaisante.

Il en allait autrement des pôles universitaires, mis en place pour fournir des services aux établissements membres.

A Lyon, par exemple, le bureau du Pôle Universitaire Lyonnais (PUL) réunissait tous les mois les directeurs des 12 établissements membres. Par rapport au PUL, le PRES s'est agrandi, il compte 20 membres. Le bureau du PRES, s'il se réunit toujours une fois par mois, ne compte plus que les représentants de tous les membres fondateurs et 3 représentants des 13 membres associés, qui ont été désignés par eux-mêmes. Bien sûr, sur des dossiers importants, le bureau est élargi à l'ensemble des membres associés, mais cela ne suffit pas à dissiper un certain sentiment de mise à l'écart ou l'existence de problèmes dans la circulation de l'information.

Nombres de responsables de structures documentaires déplorent la relative opacité des PRES, au regard des relations des universités avec leurs SCD ou des écoles avec leurs centre de documentation.

Or ils ont besoin d'échanges avec les instances de décision pour concevoir une politique documentaire cohérente et recevoir leur soutien pour la mettre en œuvre

Outre la difficulté d'accès aux instances de décision, la diversité des PRES et celle de leurs structures documentaires présentent une multiplicité de cas de figures qu'on peut distinguer en simplifiant à l'excès :

- PRES préfusionnels dont les structures documentaires s'organisent pour constituer un SCD unique au service d'un projet d'établissement encore en construction : c'est le cas de Montpellier, Lille, Aix-Marseille, Nancy-Metz ;
- PRES non fusionnels où coexistent et coopèrent des structures documentaires diverses ;
- PRES sans structures communes préexistantes de documentation, regroupant selon des modalités variées des établissements autonomes et des universités désireuses de se rapprocher, sans pour autant fusionner.

2.2.1. Les services documentaires dans les PRES de fusion

Lorsque des universités fusionnent, leurs SCD donnent naissance à un SCD unique, dont l'organisation doit être entièrement repensée, de même que les autres services et composantes universitaires.

L'exemple de Strasbourg constitue un cas particulier, car si les universités n'ont pas choisi de passer par l'étape du PRES avant de fusionner, leurs présidents ont choisi de fondre leurs quatre SCD en un SICD, pour permettre la rationalisation des services informatiques et administratifs dans un premier temps. Le parallèle est possible avec les PRES qui se sont mis en place pour préparer une fusion, permettant de passer par une phase de transition.

Iris Reibel, alors directrice du SCD de Strasbourg 1, avait été mandatée pour présenter plusieurs scénarios d'évolution pour les SCD, et c'est celui du SICD provisoire qui a été préféré. En 2009, quand les universités ont fusionné, le SICD est devenu le SCD de l'Université de Strasbourg, constituant ainsi le deuxième pôle documentaire universitaire national, après Paris. Il regroupe 25 bibliothèques et 43 bibliothèques associées. La

réorganisation des services et des équipes a nécessité un travail de réflexion dans des délais resserrés. Selon les mots de la directrice du SICD provisoire, Iris Reibel,

« un principe a prévalu : mutualiser ce que chacun sait faire le mieux et étendre les services là où ils étaient absents, avec pragmatisme »⁵⁸

L'organigramme du SCD a été mûri en deux ans. Il s'organise en quatre départements thématiques : santé ; sciences ; lettres et sciences humaines ; droit, sciences politiques et économiques.

Le SCD compte en plus six services transversaux : public ; collections ; système d'information ; documentation électronique ; formation ; patrimoine. Le département des collections a été chargé au premier lieu de réaliser l'état des lieux de l'existant, tandis que la coordination et la complémentarité des collections est placée sous la responsabilité des chefs de départements thématiques. Comme à Toulouse, le SICD s'est doté d'outil de numérisation pour assurer la mise en valeur de son patrimoine. Le service du patrimoine est chargé de développer la bibliothèque numérique commune de l'Université de Strasbourg, pour prolonger l'initiative de l'Université Strasbourg 1, qui date de 2005, pour les sciences et la santé.

Ce cas de fusion hors PRES constitue l'exception. Ailleurs les PRES représentent un espace de transition, où tout en poursuivant leurs activités propres et leur coopération, les services documentaires ébauchent leur future organisation. Pour l'instant, l'organisation des futurs services documentaires reste hypothétique, conditionnée par la propre organisation de l'université à venir.

A Montpellier, après la fusion prévue pour 2012, le PRES devrait gérer directement la BIU, qui pour l'instant fait l'objet d'une convention signée en 1993 par les trois universités. A l'issue de l'inspection effectuée en 2009 par Pierre Carbone, la BIU a été jugée assez efficace pour la politique de site, notamment pour la documentation électronique. Dans la synthèse de l'inspection, le rapport de l'IGB tire cette conclusion :

« L'Université de Montpellier Sud de France dispose en l'état au plan documentaire des atouts qui permettent d'assurer son développement. Le maintien de la structure interuniversitaire durant la période de préparation de la fusion est une condition indispensable du succès. »⁵⁹

En attendant la fusion, la BIU est toujours administrativement rattachée à l'Université Paul Valéry – Montpellier 3, et elle continue d'assurer ses missions principales, telles que la gestion du SIGB, l'acquisition des ressources électroniques, la formation des personnels. Mais les conflits récurrents entre les 3 universités du PRES pourraient remettre cette organisation rodée en question, si l'UM3 persiste dans sa décision de se retirer du projet d'Idex, et de mettre fin au projet de fusion des universités.

Dans le PRES Aix-Marseille, l'organisation du SCD prend pour hypothèse de travail la création d'une université unique, organisée en 5 départements thématiques : sciences et technologie, santé, droit et sciences politiques, sciences économiques et gestion, lettres et sciences humaines. L'organisation du SCD pourrait compter trois niveaux :

- une direction générale, avec des directeurs adjoints ;

⁵⁸ REIBEL-BIEBER, Iris. La politique documentaire dans le contexte strasbourgeois. In : Politiques documentaires XXIVe congrès de l'ADBU, 21 septembre 2007, Lyon-Villeurbanne. [en ligne] http://www.adbu.fr/IMG/pdf/SICD_STRASBOURG.pdf consulté le 10 décembre 2010

⁵⁹IGB. *Rapport d'activité 2009*. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la culture et de la communication, avril 2010. p. 59. [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/18/1/Rapport_annuel_IGB_2009_version_DEFINITIVE_du_26_avril_2010_145181.pdf> consulté le 10 décembre 2010

- une équipe de direction qui serait composée pour partie des représentants des directeurs des départements thématiques de l'université, et pour l'autre partie, des directeurs des 8 services transversaux du SCD : politique documentaire, services et accueil des usagers, coopération nationale, internationale et action culturelle, conservation et valorisation du patrimoine, affaires générales, évaluation et prospective, formation des personnels, programme de développement des nouveaux équipements ;
- les 48 bibliothèques actuellement regroupées en sections.

Avec une direction générale rattachée à la présidence, et une équipe de direction qui compterait les représentants des directeurs de département thématique, les conditions sembleraient réunies pour que le SCD et l'université mettent en œuvre la politique documentaire du nouvel établissement.

Autre exemple, celui de l'Université de Lorraine, qui doit concrétiser la réunion des universités de Nancy, regroupées en PRES depuis 2007, et de celle de Metz, qui les a rejointes en 2008. Les universités fusionneront en 2012. Actuellement, la priorité des SCD est de recenser leurs services et de passer par une démarche qualité, aidés en cela par une qualicienne de l'INP de Lorraine. Dans la situation présente, où la forme que prendra la fusion est encore inconnue, les directeurs des services de documentation estiment qu'il est trop tôt pour parler d'une politique documentaire proprement dite, tant l'organisation des collections et des services découleront de la future organisation. A ce jour, le projet le plus avancé concerne le signalement des collections : une solution est à l'étude, sous la forme d'une couche informatique qui viendrait se superposer aux systèmes actuels.

Les SCD de chaque membre du PRES ont mis en place des réunions de concertation régulières, toutes les trois semaines. Elles concernent 5 groupes de travail transversaux : qualité, archives ouvertes, catalogue en ligne, SIGB. Celui qui porte sur la gouvernance travaille en lien direct avec les présidents des universités. Le but serait de faire en sorte que le SCD puisse être partie prenante de tous les conseils, pour qu'il soit associé le plus possible à la stratégie de l'établissement. La situation paraît assez favorable : le PRES attend des SCD qu'ils fassent des propositions pour leur organisation, et les projets à venir. Le président du PRES lorrain dont le mandat s'achève en janvier 2011, Jean-Pierre Finance, président de Couperin, et du CA de l'Abes, est un bon connaisseur du dossier de la documentation.

Le service de la documentation doit trouver sa place dans une université fusionnée, dont le relatif gigantisme pourrait distendre les liens entre le niveau politique et le niveau technique, pour continuer à assurer les missions qui sont les siennes. L'identification, l'achat et la mise à disposition des ressources documentaires nécessaires aux étudiants et aux chercheurs, dans des locaux propices au travail universitaire, et au lien social, nécessitent une prise en compte des questions documentaires à plusieurs niveaux, qui ne saurait se réduire au seul volet de la vie étudiante.

2.2.2. PRES avec structures documentaires interuniversitaires préexistantes

Plusieurs PRES bénéficient de l'expérience et des acquis de services interétablissements de coopération documentaire. Comme ils sont engagés d'assez longue date dans les actions de mutualisation, les SICD ou les BIU, peuvent paraître un peu absents des réflexions menées par les instances des PRES. Selon certains directeurs de

bibliothèques, les présidents ou les directeurs d'établissement ont tendance à considérer que l'organisation et le fonctionnement des structures documentaires sont déjà sur les rails, alors que d'autres services ou départements des PRES sont à définir de toute pièce. Il est vrai que les SICD, notamment, sont de longue date « une structure permettant d'incarner et d'organiser la coopération entre les SCD »⁶⁰. Ils assurent déjà à la communauté un grand nombre de services reconnus. Partout, les SICD ont constitué pour leur PRES des structures immédiatement opérationnelles.

2.2.2.1. SICD de gestion

D'autres SICD peuvent assurer la gestion directe d'une bibliothèque ou d'un réseau, comme c'est le cas à Grenoble et Montpellier.

A Grenoble, il n'existe pas de SCD propre à chaque université, mais deux SICD qui coordonnent chacun la documentation de 2 universités, sur un partage disciplinaire. Le SICD 1 dessert l'Université Joseph Fourier et l'INP de Grenoble, le SICD 2 l'Université Stendhal et l'Université Pierre Mendès-France. Les directeurs des services documentaires sont parfois conviés à des réunions opérationnelles du PRES, mais le plus souvent leur voix s'exprime par l'intermédiaire de leurs représentants, les vice-présidents pour les SICD. Les deux SICD qui ont une longue habitude de travail en commun travaillent de concert avec les structures documentaires des autres membres fondateurs, l'IEP et l'Université de Savoie, qui a rejoint le PRES en juillet 2010.

2.2.2.2. Du SICD service inter-U au SICD interétablissements

Certains SICD assurent la mutualisation de fonctions spécialisées, comme l'informatique documentaire, la conservation et la valorisation du patrimoine, par exemple, à Bordeaux et Toulouse. Pour ces SICD devenus des départements documentation du PRES, l'enjeu est de passer d'une logique interuniversitaire à une logique inter-établissement, où de grosses BU côtoient des centres de documentation d'écoles de taille plus modeste.

A Bordeaux, le dialogue entre le département documentation, les bibliothèques et les établissements membres fondateurs est formalisé dans le règlement intérieur du PRES⁶¹. Son conseil d'administration a mis en place une commission prospective documentation, chargée de définir les orientations et de suivre les actions du département documentation. Le règlement intérieur prévoit que la commission se réunisse en assemblée plénière deux fois par an au minimum. La commission est dotée d'un coordinateur. Elle rassemble les représentants des présidents des quatre universités et du directeur de l'IEP, ainsi que les directeurs des services documentaires des universités et des écoles.

A l'issue des concertations, les questions documentaires sont portées au niveau du bureau du PRES par le coordinateur, actuellement le directeur de l'IEP, ou par le secrétaire général du PRES.

Les réunions de la commission prospective sont aussi l'occasion de faire intervenir, à titre consultatif, des responsables de services ou de missions du PRES.

⁶⁰Id.

⁶¹Cf. le règlement intérieur du département documentation [en ligne] <http://www.univ-bordeaux.fr/espace-telechargement/actes_reglementaires/Reglement-interieur-UB_DOC.pdf>

De fait, le rôle transversal des SICD leur permet de dialoguer et de participer à des projets avec d'autres services du PRES, en étant reconnu comme un service à part entière. Pour Marie-Dominique Heusse, l'intégration du SICD en tant que département du PRES a offert une

« possibilité accrue de coopération avec les autres départements et services du PRES. Autant, dans la période antérieure, le SICD avait pu se sentir isolé par rapport aux universités et n'ayant de contacts qu'avec les SCD, autant la nouvelle organisation constitue des opportunités de projets en commun : avec l'université numérique en région sur la carte multiservice et les contenus numériques, avec le département Recherche sur le signalement des publications des chercheurs de l'université, avec le département Formation pour la formation des doctorants mise en œuvre par l'URFIST, pour ne citer que les principaux »⁶².

A Toulouse, le service interétablissements de coopération documentaire organise une réunion tous les mois pour les directeurs des SCD et une réunion tous les trois mois pour les directeurs et responsables de bibliothèques des 17 membres. Par ailleurs, la directrice du service documentation du PRES toulousain participe au comité de direction du PRES qui se tient tous les quinze jours, en tant que chef de service, et participe à ce titre au conseil d'administration, avec voix consultative.

Concertation, information et participation sont des axes forts pour le SICD. Il a en ce sens créé un blog professionnel pour le réseau – le département documentation de Bordeaux en compte un également. De plus, en 2009, le département documentation a décidé d'organiser une journée d'information et d'échange pour l'ensemble du réseau, sur le modèle des journées de l'Abes. La première journée a réuni 140 personnes au mois de mai 2010. L'Université de Bordeaux a également organisé une première journée d'information le 29 novembre 2010, afin de rassembler pour la première fois l'ensemble du réseau, et lui présenter les projets documentaires portés par le PRES.

Ces journées sont l'occasion pour les membres du réseau de mieux se connaître, de recevoir les mêmes informations au même moment. Cela ne peut que contribuer au renforcement du dynamisme du réseau.

2.2.3. PRES sans structures documentaires préexistantes : le rôle des groupes de travail informels

Quand un PRES n'a pas inclus la documentation dans ses missions, les possibilités d'actions relèvent des principaux intéressés, les directeurs d'unités documentaires. Encore faut-il qu'ils soient appuyés par le président ou le directeur de leur établissement de rattachement pour passer des propositions à l'action. Or à l'heure du passage au RCE, la coopération documentaire n'est peut-être pas la première des priorités pour les décideurs, et les instances du PRES sont accaparées par d'autres actions primordiales.

Bien souvent, les professionnels de la documentation n'ont pas attendu d'être sollicités pour concevoir des projets communs. Cette démarche proactive a notamment été soulignée par le président du PRES de Lyon. De l'aveu de Michel Lussault⁶³, à Lyon, les professionnels de la documentation sont très en avance sur les responsables d'établissements.

⁶²HEUSSE, Marie-Dominique, « L'organisation en réseau », *BBF*, 2009, n° 6, p. 24-27 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0024-004>> consulté le 10 décembre 2010

⁶³Intervention au XI^e congrès de l'ADBU, 10 septembre 2010, Lyon-Villeurbanne.

Est-ce parce que la dynamique de réseau est bien ancrée dans le milieu des bibliothèques, qui ne sont pas concernées au premier chef par la compétition ? C'est l'hypothèse formulée par Louis Castex, alors président du PRES de Toulouse, au 39^{ème} congrès Liber – intitulé « Coopérer pour innover », pour qui la coopération en matière de documentation se situe en dehors des enjeux de compétition qui peuvent exister entre individus, laboratoires ou établissements.

Souvent majoritaire en poids et en budget documentaire, les BU se sont retrouvées en position de « leaders » dans les PRES, face à des établissements plus petits, aux unités documentaires plus limitées. La concertation a permis au minimum de faire émerger des besoins communs.

Même informelle, parfois considérée très chronophage, par l'excès de réunions qu'elle suscite parfois, la participation à des groupes de travail est unanimement appréciée. La réflexion collective indispensable et enrichissante qu'elle nourrit permet de progresser collectivement sur des questions complexes, notamment celles posées par la documentation électronique.

2.2.3.1. Une tradition de coopération interuniversitaire

Dans de nombreux PRES, un premier cercle de coopération s'est constitué autour du volet « coopération interuniversitaire » des contrats quadriennaux, pour intégrer l'existence de la nouvelle structure et formaliser les projets susceptibles d'y prendre place.

Dans certains PRES, les BU ont d'autant moins eu de mal à développer la coopération interuniversitaire qu'elle était déjà bien ancrée dans les habitudes, du fait de l'existence d'un SICD ou d'une BIU dans la décennie précédente. A Nancy, par exemple, le SICD a disparu en 1996 mais certains acquis ont perduré, tels l'accès croisé aux bibliothèques, l'habitude de constituer des groupes de travail. Par la suite, la coopération a été formalisée dans le volet coopération interuniversitaire des contrats quadriennaux.

Ailleurs, les directeurs des bibliothèques ont pu se concerter pour proposer un projet commun, comme à l'UEB, où les directeurs des BU et de la bibliothèque de l'INSA ont rédigé des propositions communes, qui ont ensuite été ventilées dans les contrats d'établissements.

Les SCD d'Aix-Marseille ont eu la même démarche. Le volet de coopération interuniversitaire des contrats quadriennaux 2008-2011 des trois universités mentionnait la conservation partagée des périodiques, l'achat mutualisé de documentation électronique, projet porté par le SCD de l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille 2), le déploiement d'un SIBG commun, Koha, en 2010, porté par le SCD de l'Université de Provence (Aix-Marseille 1), et la réflexion sur les thèses électroniques, projet porté par l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille 3).

La coopération des services de documentation au sein des PRES se traduit aussi par la participation du ou des directeurs de bibliothèque au Conseil de la documentation, qui permet l'échange de points de vue et de retours d'expérience. Ainsi, au sein du PRES Université de Bourgogne Franche-Comté, les directeurs de BU sont présents au Conseil de la documentation des deux SCD, tout comme à Toulon et Nice.

2.2.3.2. Groupes de travail interétablissements

A Lyon, avant même l'existence plénière du PUL, les responsables de diverses bibliothèques avaient choisi de se rencontrer régulièrement. Créé en 1995, l'europôle Pôle Universitaire de Lyon rassemblait 16 établissements d'enseignement supérieur. Le

groupe documentation de l'époque comptait les directeurs des bibliothèques universitaires, mais aussi ceux de la faculté catholique, de l'ENS, des écoles d'ingénieurs, et de l'École de Management, ainsi que le directeur de la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML), et un enseignant-chercheur. Très tôt, le groupe de travail documentation de Lyon a fait des propositions aux instances du PUL. Les bibliothèques avaient l'habitude de coopérer, notamment au sein d'ensembles thématiques. Le sous-groupe Sciences, techniques et matériaux regroupait les bibliothèques de l'Insa, de Lyon 1, de l'École Centrale, de l'École Vétérinaire et de l'École des Travaux Publics. A l'époque, il avait été signé une convention d'inter-accessibilité, qui accordait les mêmes conditions de prêt aux étudiants. En lettres, le groupe de travail a très tôt collaboré autour de la carte documentaire, du fait des recouvrements entre établissements, dans le souci de présenter des collections cohérentes sans léser le public. Même si le groupe de travail était informel, il bénéficiait d'une forme de reconnaissance, notamment de la part du premier directeur du PUL, Philippe Gillet, puisque la première séance de la rentrée solennelle du PUL a eu la documentation pour thème. Le premier rapport sur la documentation rendu en 2004, proposait 4 projets : la construction d'un silo commun aux bibliothèques universitaires et à la BML, la création d'un observatoire, la constitution d'une bibliothèque électronique, et la mise en place d'un portail documentaire.

Avec la dissolution du PUL, et la création du PRES, les propositions et les réalisations pilotées par le groupe de travail documentation sont d'ailleurs reprises en l'état sur le site du PRES, dans la rubrique Bibliothèques. Depuis la création du PRES, il n'y a pas vraiment eu de changement d'échelle dans le groupe de travail documentation, si l'on excepte l'arrivée de Saint-Etienne en 2008. Malgré la persévérance des demandeurs, les projets de 2004 ne sont toujours pas réalisés, ce qui nous renvoie à l'opinion déjà citée de Michel Lussault.

2.2.4. PRES sans structures documentaires préexistantes : le rôle des Commissions documentation et des chargés de mission

Dans certains PRES, un professionnel de la documentation a été chargé de coordonner l'action des différentes structures documentaires. A Lyon, au mois de janvier 2010, le CA du PRES a simultanément reconnu l'existence officielle du groupe de travail documentation, et décidé de nommer un coordinateur. Jacqueline de Condappa, directrice-adjointe de la bibliothèque de l'ENS de Lyon, s'est proposée, et elle a reçu en février une lettre de mission pour un an, qui demande qu'elle y consacre la moitié de son temps de travail. Du point de vue financier, son traitement provient toujours de l'ENS, mais la moitié de la somme est déduite de la cotisation annuelle de l'ENS au PRES.

Dans d'autres structures, la question documentaire a été prise en compte de manière officielle, bien plus rapidement.

Ainsi, avant même que la fondation de coopération scientifique PSL-QL soit créée, au mois de juillet 2010, la directrice de l'ENS de Paris, Monique Canto-Sperber, a demandé à la directrice de sa bibliothèque d'organiser la coopération des bibliothèques dès le printemps. Laure Léveillé coordonne l'activité des quatre groupes de travail qui se sont constitués. Le premier est chargé de réfléchir à une charte documentaire, dont une application sera concrétisée par un plan de conservation partagée. Le deuxième groupe travaillera sur la valorisation du patrimoine, extrêmement important, car les collections des bibliothèques réunies dans le PRES sont patrimoniales à 90%, très riches en *unica*. La valorisation portera non seulement sur les textes, mais aussi sur des objets et des

2. Quelle place de la documentation dans les PRES ?

archives de savants. Le troisième groupe travaillera sur l'offre électronique, une fois qu'un état des lieux aura été établi, à partir d'une extraction faite sur les résultats de l'enquête sur les ressources électroniques nationale. Un quatrième groupe travaillera sur l'accueil et les services. L'équipe est également mobilisée pour répondre aux appels d'offre du Grand Emprunt et pour des projets encore confidentiels.

Certains PRES ont décidé de nommer une personne extérieure aux bibliothèques, mais bien connues d'elles, pour coordonner les actions en matière de documentation. C'est le cas des PRES ParisTech et Sorbonne Paris Cité.

Le PRES ParisTech, créé en 2007, a confié à Élisabeth Vitou, chef de projet Publications scientifiques à ParisTech, le soin de coordonner et d'animer les activités du sous-groupe nommé Comité documentation, placé au sein de la Commission recherche, sous la houlette du délégué du PRES à la recherche. Le Comité documentation est en régime permanent depuis 2009. Il est composé de 15 personnes, dont 6 responsables de services documentaires, et se réunit au minimum trois fois par an. Le PRES a choisi une chargée de mission bien connue des établissements, puisqu'il s'agit de l'ex-directrice de la communication de l'École des Mines, qui a suivi de surcroît une formation en documentation. La première réalisation de la chargée de mission a été d'établir un état des lieux de la documentation, au travers d'une enquête sur les ressources documentaires disponibles dans le PRES. Elle participe aussi au Groupe de travail Centres de Documentation de la FCS Saclay.

Quant au PRES Sorbonne Paris Cité, constitué en 2010, il mentionne dans son décret fondateur sa volonté de mettre en place une politique volontariste de collaboration documentaire, qui passe par un programme de numérisation et un dispositif de formation à la maîtrise de la recherche d'informations numériques communs. Brigitte Vogler, précédemment responsable de la mission de la culture et de l'information scientifiques et techniques au Ministère de la Recherche, a reçu une lettre de mission signée par Axel Kahn, alors président du PRES par intérim, au nom des huit chefs d'établissements. Dans le cadre de sa mission relative à la culture et à l'information scientifique et technique, elle a mené un travail de recensement des richesses documentaires du PRES et a rencontré individuellement tous les responsables des établissements, des universités aux instituts, en passant par les bibliothèques interuniversitaires. Ce temps d'écoute a été précieux pour créer un climat de confiance. Des réunions régulières ont ensuite permis des échanges entre les futurs partenaires qui ne se connaissent pas tous très bien. Des groupes de travail sont mis en place, dont l'un est piloté par François Cavalier, directeur de la bibliothèque de la Fondation des Sciences Politiques. Celui-ci travaille sur le projet de mise en œuvre d'un programme de numérisation commun et de réalisation d'une plateforme de diffusion des contenus numérisés. Un autre groupe, piloté par Jérôme Kalfon, directeur du SCD Paris Descartes, travaille sur un projet de *learning centre* en sciences politiques, sociales et humaines, incluant les sciences juridiques, l'économie et la gestion. D'autres groupes travaillent sur les activités culturelles, ou le patrimoine scientifique. Nombre de projets sont encore confidentiels car le PRES prépare ses réponses aux appels d'offres liés au Grand Emprunt.

Le choix d'une personne extérieure, missionnée par le PRES, présente de nombreux avantages, surtout quand elle est déjà très sensibilisée aux questions de diffusion de l'information et de la culture scientifique. La situation permet de créer les conditions d'une concertation efficace, qui débouche assez rapidement sur des réalisations concrètes.

Nous avons vu que la politique documentaire s'inscrivait diversement dans le contexte organisationnel des PRES. Elle est portée par des acteurs divers eux aussi. Mais

comment se présente ou pourrait se présenter une politique documentaire de PRES ?
Qu'en est-il de sa forme, de ses contenus possibles ?

3. L'élaboration de la politique documentaire des PRES

Le président d'un PRES et le Conseil d'administration, le Conseil d'orientation ou le Comité d'orientation stratégique, décident des axes prioritaires. La politique documentaire proposée par les établissements documentaires d'un PRES est la déclinaison de cette stratégie sur le territoire du PRES.

Par politique documentaire, nous entendons, en référence à l'ouvrage de Bertrand Calenge, « un ensemble cohérent de décisions et de processus relatifs à l'accroissement, à la mise en ordre et en valeur, à la communication et à la conservation de collections, dans le cadre de missions particulières à la bibliothèque, et à la poursuite d'objectifs socioculturels et socio-éducatifs assignés à cette collection ».⁶⁴

Bertrand Calenge distingue trois espaces d'exercice de la politique documentaire : la politique d'acquisition, la politique de conservation, la politique de communication.

Mais il précise qu'une politique documentaire ne se réduit plus à la politique des collections. L'ère numérique fait passer d'une stratégie de développement des collections, à une « politique d'accès à des contenus », incluant les services.

Olivier Tacheau, directeur du SCD d'Angers, quant à lui, se montre assez critique sur la prééminence donnée à la « maîtrise globale de la documentation qui fait encore aujourd'hui de la rationalité bibliothéconomique le principal paradigme des BU françaises » et ses

« contre-effets qui ont incidemment orienté et formaté, pour ne pas dire inhibé, la relation du bibliothécaire aux publics en plaçant l'évaluation de leurs besoins et leur satisfaction en arrière-plan de contingences jugées plus nobles comme la sélection, l'indexation, la classification, l'organisation ou encore la conservation des collections, en bref, après la gestion documentaire posée comme nécessité première et ultime. Malgré les apparences, cet atavisme professionnel qui néglige l'écosystème de la bibliothèque et ses interactions internes pour ne s'intéresser qu'à la documentation [...] continue aujourd'hui à sous-tendre les évolutions en cours, du développement des ressources numériques à la politique nouvelle des pôles universitaires de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). "Quelle mutualisation des ressources ? Quelle carte documentaire commune ? Quel plan de développement des collections et de conservation partagée ?". Telles sont les questions que se pose aujourd'hui le bibliothécaire universitaire bien plus que : "Quelle bibliothèque pour quel(s) usager(s) ?" »⁶⁵

Cette interrogation : « quelle bibliothèque pour quels usagers » est bien au cœur de l'élaboration de la politique documentaire des PRES. L'observation des pratiques montre une démarche assez partagée : des étapes préparatoires comprenant un état des lieux sous des modalités diverses et la rédaction de documents de référence du type charte documentaire.

⁶⁴ CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'internet*, p. 77

⁶⁵ TACHEAU, Olivier. Pour une bibliothèque universitaire réincarnée », *BBF*, 2009, n° 6, p. 66-69. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0066-014>> consulté le 10 décembre 2010

3.1. DU DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT À LA CHARTE DOCUMENTAIRE

3.1.1. États des lieux

L'étape préalable à la rédaction d'une charte commune est naturellement l'établissement de l'état des lieux. Il peut concerner tout aussi bien les collections, que les services, ou les espaces, et adopter des méthodes diverses.

Le premier travail des chargées de mission de ParisTech et de Sorbonne Paris Cité a été d'établir un état des lieux de la documentation, voire des services. Les SCD de Nancy et Metz se sont lancés dans cette étude préalable, pour préparer leur fusion. A Lyon, le prestataire choisi en 2010 pour aider à l'élaboration du schéma directeur de la documentation du PRES inclut cette étape d'analyse des données disponibles sur 2007-2009 dans son programme de travail.

L'expérience menée à Lyon autour de l'étude des publics et des usages est intéressante. Elle part de l'hypothèse que l'étude des publics apporte des éclairages utiles tant pour orienter la politique d'acquisition, pour évaluer les usages, que pour développer des services. La directrice de la bibliothèque de l'ENS, Christine André, pilote le projet d'Observatoire des usages de l'Université de Lyon. Un cabinet privé a été chargé de mener une enquête, grâce à un financement régional. Le département documentation de Toulouse envisage de réaliser en interne une enquête à partir des données exploitables du SIGB, par catégorie de lecteur, type d'emprunt, etc. Quelques PRES sont impliqués dans des projets d'observatoire de la vie étudiante, qui peuvent inclure l'observation des usages des bibliothèques.

A Clermont-Ferrand, Marie-Joseph Biache, professeur des universités, anthropologue, et directeur par intérim du SICD, trouve en la bibliothèque un terrain d'étude. Il fait en effet partie de l'équipe Expracor (Expérience et pratiques corporelles), qui au sein du laboratoire *PAEDI* (Processus d'Action des Enseignants : Déterminants et Impacts), étudie l'analyse et la transmission anthropologique des connaissances. Dans un sous-programme de recherche qui étudie les rapports cognitifs à la documentation chez les doctorants, une enquête quantitative a été réalisée, et a été poursuivie par le biais d'entretiens d'auto-explicitation, dont l'analyse a été présentée aux journées Formist 2010⁶⁶. Cette année, l'équipe a déposé un projet dans le cadre du programme blanc de l'ANR, portant sur l'analyse des usages du document en bibliothèque universitaire.

Le PRES Lille Nord de France a également un projet d'observatoire des usages numériques, initié au sein de l'UNR. Un groupe de travail auquel participe le SCD de l'Université de Valenciennes, est chargé d'élaborer les indicateurs qui seraient pertinents à cet effet. Une enquête complémentaire est prévue, mais elle concernerait que très peu les bibliothèques. Les SCD pourraient quant à eux se concerter pour organiser des enquêtes portant sur les usages des bibliothèques et l'utilisation des collections, pour permettre une synthèse à l'échelle du PRES.

3.1.2. Cartes documentaires

L'état des lieux peut prendre la forme structurée d'une carte documentaire, conçue à la fois comme un outil de diagnostic et un outil de planification du développement des

⁶⁶ **ALIBERT, Florence.** Vers une hétérodoxie cognitive ? Analyse de l'évolution des pratiques documentaires des doctorants, in Les doctorants et l'information scientifique, 10^e rencontres Formist, 3 et 4 juin 2010, enssib, Lyon-Villeurbanne.[en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48570>> consulté le 10 décembre 2010

collections. Le diagnostic initial prend une forme cartographique, qui permet de rendre accessible visuellement les points forts ou les points faibles des unités documentaires.

A l'échelle d'un PRES, une carte documentaire permet de discerner les recoupements entre les collections des établissements et les axes de recherche prioritaires du pôle. A ce titre il est intéressant pour chaque bibliothèque de connaître ses points forts et de se positionner par rapport aux autres, afin d'assurer une couverture globale des besoins.

Un premier exemple de carte documentaire a été impulsé en 2004, pour l'important gisement documentaire du quartier latin. Emmanuelle Gondrand-Sordet, alors conservateur au bureau de la coordination documentaire de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation du Ministère de l'Éducation nationale justifiait ainsi cet ambitieux projet de carte documentaire :

« Partageant des publics dont il a été montré qu'ils sont multifréquentants, couvrant des disciplines connexes, proches, voire identiques, il paraissait peu envisageable, compte tenu des mutations que le paysage documentaire de Paris intra-muros ne va pas manquer de connaître du fait des réalisations liées au plan U3M, que ces bibliothèques poursuivent leur développement sans réfléchir à une convergence de leurs actions et à une harmonisation de leurs pratiques d'acquisition – en somme à l'élaboration d'une véritable politique documentaire de site. »⁶⁷

La première phase d'évaluation s'est déroulée de 2004 à 2007, et a permis de dresser un état des lieux détaillé des politiques d'acquisition des établissements du Quartier latin. L'état des lieux a ensuite été affiné, de 2007 à 2008, par des groupes de travail thématiques. La troisième phase entamée en 2008 doit élargir le projet vers des thématiques transversales, telles que la conservation partagée, la réflexion sur les ressources numériques, et la prise en compte des usages.⁶⁸

Ce projet pilote a pour partie inspiré les bibliothèques universitaires d'Alsace et la BNUS, qui ont en 2005 entamé une collaboration pour réaliser une carte documentaire régionale. La grille d'analyse des collections du Quartier latin a été retenue pour les collections de sciences humaines et sociales. La BNUS, le SCD de l'Université de Haute Alsace et le futur SCD unique strasbourgeois ont tout d'abord collecté les données d'une année d'acquisition, en classant les différents documents par discipline, par langue et par niveau documentaire et des services offerts aux étudiants et chercheurs alsaciens. L'analyse et l'évaluation qui ont suivi ont permis aux différents partenaires de coordonner, et ainsi d'améliorer leur offre documentaire, suivant les trois niveaux retenus : socle documentaire, enseignement, recherche. Le SCD de l'Université de Strasbourg peut par exemple s'en remettre à la BNUS, Cadist en Sciences religieuses et en Littératures et civilisations germaniques pour les acquisitions de niveau recherche, et consacrer d'autres crédits à des disciplines et niveaux qui lui sont attribués. Par la suite, le SICD a été à l'origine de la passation d'un marché unique de documentation imprimée au 1er janvier 2009, ce qui a généré des économies d'échelle, mais le bénéfice financier du regroupement ne s'est pas fait sentir pour les ressources électroniques.

Le département documentation de l'Université de Toulouse espère quant à lui pouvoir utiliser bientôt l'outil *OCLC Collection Analysis*, pour cartographier les gisements documentaires, à partir du million de notices de son catalogue Archipel. De plus, il s'est doté d'un outil de *reporting*, qui greffé au SIGB, est capable de fournir des statistiques et indicateurs utiles pour tous ses utilisateurs. C'est là un projet du SICD lui-même, pour

⁶⁷ GONDRAND-SORDET, Emmanuelle. La mise en œuvre d'une politique documentaire de site », *BBF*, 2006, n° 1, p. 74-80

⁶⁸ BERTHOMIER, Françoise. Ressources documentaires et territoires, *BBF*, 2010, n° 4, p. 83-84 [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0083-004> > consulté le 10 décembre 2010

les besoins internes au réseau. Les présidents ne lui ont pas demandé de constituer de carte documentaire à ce jour.

La réalisation la plus aboutie à ce jour provient de l'UEB, où le projet de carte documentaire de l'UEB a été acté par le CA du PRES en 2008. C'est l'Université de Bretagne Sud qui l'a porté pour l'ensemble des membres fondateurs. A ce titre, l'Université a contribué financièrement, et le PRES a pris une partie du budget en charge, par le financement d'un IGE à mi-temps, pour un coût de 40 000 euros. Le SCD de l'UBS a recruté en avril 2008 une bibliothécaire sociologue et ergonomiste de formation, dont les compétences cadraient exactement avec la mission proposée.

Dans sa première phase, le projet a concerné les 9 membres fondateurs du PRES, à savoir, les 4 universités, l'INSA, et quatre écoles. La chargée de mission a travaillé avec un comité de pilotage qui regroupait les 4 directeurs de SCD et les 5 directeurs des bibliothèques des écoles.

L'établissement de la carte n'a pas été vu comme une fin en soi, mais comme un outil de mise à plat, pouvant servir de base à une réflexion sur la politique documentaire à mener en concertation, idéalement transposable aux autres établissements par la suite. Avant de mettre en œuvre la collecte des données, un travail préparatoire a été effectué, pour recenser les pratiques, identifier les indicateurs communs des SIGB, et les données exploitables dans le système Apogée.

Après cette enquête préliminaire, il a été décidé que la collecte porterait sur les données de l'année 2008. Le choix d'une année de référence a été conditionné par les impératifs techniques, liés aux possibilités d'extraction des données. L'hypothèse de départ prévoyait d'utiliser les données d'acquisition de la période 2003-2008, et de faire une moyenne des acquisitions. Mais la disparité des SIGB et notamment les réinformatisations qui modifient les dates de création des notices ont empêché de travailler sur cette échelle.

Les ressources documentaires se sont vu attribuer un niveau éditorial : tout public, licence, master et recherche.

La classification Dewey a été choisie comme base pour la carte des monographies et des abonnements, mais elle n'a pas pu être utilisée pour les enseignements, dont l'appellation n'est pas harmonisée au sein des établissements. Les diplômes, mentions et spécialités ont été ventilés selon les domaines suivants : activités physiques et sportives ; droit, économie et gestion ; santé, sciences humaines et sociales ; sciences de l'ingénieur et technologiques ; sciences dures ; arts lettres et langues.

Toutes les données n'ayant pu être extraites automatiquement, les personnes ressources de chaque établissement ont été sollicitées pour indexer la liste des abonnements, par exemple.

Au bout du compte, ce travail minutieux d'extractions, de classement, couplé à l'utilisation de formules de tableur, a permis de créer des tableaux croisés dynamiques, qui ont servi à réaliser sept documents de synthèse : carte des enseignements, carte des diplômes, carte des publics, carte des monographies, carte des abonnements. Elles ont été accompagnées, en annexe, par des cartes spécifiques à chacun des établissements : carte des enseignements, carte des ressources documentaires.

Dans cette première mouture, la documentation électronique n'a pas été prise en compte. Un travail comparable et complémentaire a été effectué au SCD de Rennes 1, par le responsable de la gestion centralisée des abonnements, pour les ressources électroniques, qui devrait permettre de compléter la carte des périodiques.

Cette première cartographie a permis de détailler assez finement les axes forts des établissements, par exemple l'UBO et Rennes 1 pour la formation médicale. Le SCD de Rennes 1 en a tiré parti pour désherber une partie de son fonds.

Si cette carte a nécessité un investissement conséquent pour les équipes, elle a aussi permis de prendre de l'avance dans le projet de plan de conservation partagée des périodiques : à partir des extractions fournies par l'Abes, chaque titre a été vérifié, notice par notice, ainsi que les lacunes.

De plus, dans une période où les bibliothèques doivent produire des rapports d'activité détaillés, et où le nombre de prêts stagne, les statistiques recueillies sur les documents consultés sur place sont tout à fait positives pour les établissements : si les prêts ont tendance à baisser, la consultation sur place reste stable. Les données sur la fréquentation et l'inscription sont également positives en ce qui concerne le public-cible. Mais la charge de travail a été très lourde, beaucoup de temps et d'énergie ont été nécessaires pour produire cette carte documentaire. Si l'expérience s'arrêtait là, elle se limiterait à une photographie de la situation à un moment donné, et ne permettrait pas d'enclencher une réflexion sur le long terme, qui tiendrait compte des évolutions en cours. De fait, il serait souhaitable qu'une extraction automatique se mette en place, par le biais d'un logiciel spécifique. En raison du calendrier, il n'a pas été possible d'exploiter les données avec un logiciel de cartographie, pour réaliser une carte dynamique sur une page internet, par exemple, alors que les données nécessaires sont bien présentes.

L'expérience a été très enrichissante pour l'ensemble des participants. Outre la photographie des collections, et l'esquisse des points forts de chaque établissement, elle a permis de mettre en lien des services qui n'ont pas souvent l'occasion de travailler ensemble, permettant de mettre en œuvre une dynamique plus large que la coopération interuniversitaire.

Les écueils et les contraintes techniques rencontrés dans ce projet illustrent les difficultés qu'il peut y avoir à coordonner des actions dans des établissements aux pratiques et aux équipements disparates. En ce sens, les PRES dont les bibliothèques sont équipées du même SIGB peuvent espérer obtenir des statistiques, des extractions et des indicateurs fiables dans des délais plus resserrés.

Il est possible de mettre ce travail en perspective avec une autre réalisation cartographique de l'UEB, qui a connu des difficultés comparables. En 2008, le Conseil scientifique de l'UEB avait missionné la Direction scientifique d'Agrocampus pour qu'elle réalise une photographie des forces de recherche de l'UEB à la fin du contrat quadriennal 2004-2007, avec une actualisation régulière. Son responsable a émis le vœu que l'interconnexion des établissements permette une mise à jour automatique, pour éviter d'avoir à reconduire des enquêtes chronophages. Et de fait, dans le prolongement de ce projet, au mois de novembre 2009, l'UEB a signé un partenariat avec la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE) pour que le service Bretagne Valorisation réalise une cartographie des compétences de structure de recherche en Bretagne, sous la forme d'une base de données actualisable, consultable sur internet. Ce travail très complet devrait servir de modèle et être accessible en partage avec d'autres établissements.

Le potentiel et les initiatives ne manquent pas, du côté des bibliothèques, mais leur prise en compte par le PRES tarde. Les instances du PRES n'ont toujours pas désigné de comité de pilotage pour la documentation ; la carte n'a pas fait l'objet d'une présentation officielle. Or il avait été décidé que le projet de constitution d'une offre électronique commune, notamment, serait conditionné par les résultats de l'enquête. Ainsi les membres de l'UEB n'ont pu bénéficier de l'offre faite par Elsevier à l'automne 2009.

3.1.3. Chartes documentaires

Toute politique documentaire aboutie nécessite l'élaboration d'un certain nombre de documents de formalisation, pour définir ses grands principes et désigner les responsables. Mais avant de définir les principes généraux d'acquisition et de conservation, il importe de définir les missions et de préciser les objectifs d'une bibliothèque ou d'un réseau. Alors que les PRES sont encore occupés à définir leur offre de formation et leurs axes de recherche, il est peut-être encore un peu tôt pour que les bibliothèques produisent des documents de formalisation qui traduiraient les priorités du pôle.

De plus, ce type de document programmatique doit normalement être validé par la tutelle. Dans le cadre d'un SCD, une charte doit d'abord être présentée au conseil de la documentation, avant de passer au CA. Mais les PRES ne sont pas dotés des mêmes instances que les universités. Il n'y pas à l'heure actuelle d'équivalent du conseil de la documentation, sauf exception, comme par exemple le comité d'orientation prospective du département documentation de Bordeaux. A ce jour, seuls les directeurs d'universités ou d'écoles sont représentés dans le bureau, les responsables d'unités documentaires n'y sont pas présents, sauf à y être conviés.

Les universités qui seront créées en 2012 par les PRES de fusion seront bien sûr dans un autre contexte, relativement plus simple pour les services documentaires.

De plus, pour être effective, une charte n'a pas vocation à être gravée dans le marbre, elle suit une unité de temps correspondant à celle de son établissement de rattachement, selon le rythme des contrats quadriennaux, bientôt quinquennaux.

Or si les PRES pourront passer des contrats avec le Ministère, ces contrats ne devront pas être redondants avec les contrats d'établissements. Les PRES n'ont pour l'instant pas de délégation pour la documentation. La politique documentaire reste principalement le fait des établissements.

Cependant, un groupe de travail documentation a inscrit dans ses projets la rédaction d'une charte documentaire commune pour son PRES, afin de clarifier les axes des acquisitions de documentation imprimée. Cela fait partie des pistes de travail pour 2011 de l'UPEdoc.

A Bordeaux, il est prévu de lancer une réflexion sur une politique documentaire concertée en sciences humaines et sociales, entre les universités Bordeaux 2, 4, et l'IEP. Par la suite, d'autres axes transversaux pourront être abordés, en fonction des 4 thématiques étroitement liées aux membres fondateurs du PRES : Sciences humaines et sociales, Sciences et techniques, Sciences et vie de la santé, Sciences de l'ingénieur. Le travail entrepris pour les SHS en 2009-2010 par le SCD de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 constitue une base pour la mise en place de la future politique documentaire concertée. La politique documentaire était l'un des 10 objectifs du contrat quadriennal 2007-2010 de Bordeaux 2, les SHS ont été choisies comme premier champ d'investigation, par le volume des collections et leur présence dans toutes les bibliothèques. Un premier état des lieux a été dressé, qui doit servir à l'élaboration d'une charte, puis du plan de développement des collections. Une journée d'étude a été organisée par le SCD et le centre de formation aux carrières des bibliothèques Médiacitaine le 11 mars 2010. Initialement prévue pour être une journée de formation, la formule de la journée d'étude a été choisie pour s'ouvrir à un public plus large, dans l'optique de la politique documentaire de site du PRES.

Si la documentation ne figure pas dans les missions de l'Université de Lyon, en 2010, le PRES a prévu de se doter d'une compétence documentaire lors du prochain contrat. Suite au CA de janvier 2010, le PRES a décidé de mettre en place son schéma directeur de la documentation. L'objectif affiché est de hisser l'offre documentaire au niveau des

standards internationaux, et de répondre au mieux aux besoins de la communauté du PRES. Concrètement, le schéma directeur devrait permettre d'augmenter la visibilité du réseau des bibliothèques. L'ambition est de le rendre cohérent, en rationalisant les ressources et les services documentaires. D'un point de vue technique, il s'agit d'harmoniser et de mutualiser les pratiques et les outils (SIGB, portail, ERMS...).

Le PRES a pris la décision de se faire accompagner par un prestataire extérieur pour rédiger son schéma directeur de la documentation, qui concerne l'ensemble des bibliothèques dépendant des établissements membres fondateurs ou associés. Elle a lancé un appel d'offre avec une date de remise au 15 septembre 2010, intitulé « Mission d'assistance à la rédaction du Schéma directeur de la documentation de l'Université de Lyon », pour un coût compris entre 20 000 et 30 000 euros. L'appel d'offre a été remporté par le cabinet Six&Dix, dont l'expertise en matière de documentation n'est plus à présenter.

Le pilotage de la mission est assuré par les politiques et par des professionnels de la documentation. Les usagers sont uniquement représentés par des enseignants-chercheurs, on remarque que les étudiants n'y sont pas pris en compte.

Le comité de pilotage comprend 11 membres au total : la déléguée générale du PRES, le président de Lyon 2, le directeur de l'INSA, les vice-présidents des Universités Lyon 1 et 3, deux enseignants-chercheurs, l'inspecteur général des bibliothèques en charge du secteur Lyon Saint-Étienne, ainsi que 5 membres du groupe de travail documentation, dont sa coordinatrice.

Quant à l'équipe projet, elle réunit les 4 membres du groupe de travail déjà présents au comité de pilotage, et des responsables de bibliothèques de tout type, des écoles, comme l'INSA, l'École centrale, l'École de management, aux BU, en passant par l'INRP.

La mission compte trois étapes. La première consiste, pour le prestataire, à analyser l'existant, en tenant compte notamment de données quantitatives pour les années 2007 et 2009, fournies par le comité de pilotage.

Lors de la deuxième étape, le prestataire doit définir la stratégie documentaire du PRES, tout en tenant compte du projet de TGID déposé dans le cadre du Grand Emprunt. Il doit en outre proposer 3 scénarios d'évolution, construits avec le groupe projet. Le comité de pilotage en choisira un, puis l'étape finale, prévue pour 2011, consistera à construire un plan d'action. Le cahier des charges stipule que le plan doit aborder la question du pilotage, du financement, et de la répartition des charges entre les établissements.

On le voit, la mise en place des politiques documentaires adopte des voies et moyens différenciés lors des étapes préparatoires, conséquence de la diversité des situations et des enjeux. De possibles tendances se dessinent qui pourraient l'accentuer encore.

3.2 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POSSIBLE

3.2.1. Vers des coopérations dans le bassin de vie

Plusieurs responsables de bibliothèques emploient la métaphore des cercles concentriques pour décrire la progression de leur politique documentaire, car elle ne suit pas le droit fil des circuits institutionnels stricts. La politique de site ne concerne pas que les membres fondateurs ou associés d'un même PRES : de l'établissement au site, du site au PRES. De fait, la mutualisation et la coopération ne se décrètent pas, elles ne peuvent se développer que sur un terreau favorable. La proximité immédiate des bibliothèques municipales et des bibliothèques universitaires permet par exemple de développer des coopérations, malgré les clivages parfois handicapants des différentes tutelles. L'Université de Bretagne occidentale et la mairie de Brest avaient ainsi conçu

un projet de bâtiment commun, mais la municipalité a finalement choisi un autre site pour implanter la bibliothèque de lecture publique, laissant seule la BU.

Dans un article de 2009, Thierry Giappiconi et Christine Girard plaident pour des opérations qui dépasseraient les cloisonnements des différents ministères :

« La coopération s'impose des deux points de vue. Les bibliothèques publiques sont susceptibles de répondre en bien des domaines aux besoins des étudiants de premier cycle, tandis que des populations croissantes de non-étudiants ont besoin d'accéder aux bibliothèques universitaires dans le cadre de leur formation permanente.

Tout laisse à penser que c'est désormais à l'échelon territorial (régions, départements, communautés d'agglomération et de communes, communautés urbaines, etc.) que se présente l'occasion de dépasser ce qui, tout particulièrement en matière de bibliothèques, s'avère une opposition non seulement factice, mais encore coûteuse. ».⁶⁹

De telles coopérations peuvent se mettre en place à différentes échelles. Marine Bedel, dans un article du BBF, évoquait la possibilité de mettre en place des horaires concertés avec les BU rennaises. En 2010, la charge de travail actuelle n'a pas permis à la directrice des Champs Libres d'avancer sur ce projet, mais il sera probablement repris en 2012. Le SCD de La Rochelle travaille en bonne intelligence avec la BM voisine, et leurs publics respectifs ont la possibilité de passer de la BU à la BM, pendant les 35 h d'ouverture de la BM. Pour profiter des complémentarités et de la proximité, un projet de carte documentaire commune est à l'étude, tout comme un projet de SIGB commun à plus longue échéance. De plus, dans le projet de la communauté d'agglomération de La Rochelle, il est prévu de mieux ancrer la BU dans le territoire, avec le projet Lectura, des partenariats sur les fonds patrimoniaux de Charente-Maritime.

A Limoges, à l'issue d'un concours lancé par la Région Limousin et l'Europe en 2004, le projet Maduvil déposé par le SCD de l'Université et la Bibliothèque Francophone Multimédia a été retenu et a conduit à la réalisation d'un portail nommé Maduvil, pour Mutualisation d'Accès Documentaire Université Ville de Limoges. Outre un agenda des manifestations organisées dans les deux réseaux, le portail permet d'interroger simultanément les catalogues des bibliothèques du réseau de la BFM et de celles du réseau du SCD, grâce au protocole Z 39-50. Ainsi les usagers des deux types de bibliothèques peuvent-ils localiser les documents, connaître leur disponibilité, et les détails pratiques pour accéder aux locaux. A terme, le portail devrait permettre d'intégrer les ressources numériques des deux établissements, pour l'ensemble des usagers de Limoges. Il est également prévu qu'il donne accès aux catalogues d'autres bibliothèques de la région. Des projets de numérisation concertée sont également envisagés, dans le cadre d'un Gallica régional limousin.

Au niveau départemental, le conseil général du Val d'Oise a mis en place un réseau, qui réunissait dans un premier temps la bibliothèque départementale et des bibliothèques d'enseignement supérieur. Désormais le réseau compte 135 bibliothèques, toutes catégories confondues, dont 12 bibliothèques d'enseignement supérieur. Conformément à son slogan, « Avec Révodoc, votre bibliothèque est aussi grande que le Val d'Oise », le réseau permet via son portail de faire circuler les collections et les publics, et rappelle que les BU ont également vocation à accueillir le grand public.

De plus, le conseil général propose aux bibliothèques publiques qui le souhaitent un service complémentaire de stockage. Elles peuvent céder au conseil général les ouvrages

⁶⁹GIAPPICONI, Thierry, GIRARD, Christine. Mutualiser l'action des bibliothèques territoriales et universitaires, *BBF*, 2009, n° 2, p.18-27 [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0018-003> > Consulté le 10 décembre 2010

désherbés, avec la garantie qu'un exemplaire sera conservé dans la réserve départementale de prêt, et qu'il sera disponible pour le prêt entre bibliothèques du Révodoc.

3.2.2. Vers des coopérations régionales et au delà

Le nombre de PRES continue de croître, dépassant le seuil de la vingtaine de pôles significatifs initialement prévus. Et de nombreux établissements viennent grossir les rangs des membres fondateurs, rétrospectivement, comme Saint-Etienne dans l'Université de Lyon, l'Université de Savoie avec l'Université de Grenoble. L'Université de Pau, actuellement membre associé de l'Université de Bordeaux, pourrait elle aussi devenir membre fondateur.

De plus, les conseils régionaux ont tout intérêt à avoir un interlocuteur unique. Ainsi, la région Aquitaine exige-t-elle que les projets concernant la documentation transitent par le service documentation du PRES.

Il semblerait que les frontières des PRES tendent à s'étendre à celles des régions, voire des inter-régions. Ainsi la réponse au Grand Emprunt de l'UEB et de l'UNAM se fera en commun. La coopération documentaire existait déjà à cette échelle, notamment au sein du RUOA. Déjà partenaires des UNR, les conseils régionaux contribuent au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, par les contrats de projet État-Région.

Au delà de la restructuration du paysage national de la recherche et de l'enseignement supérieur, au niveau européen le processus de Bologne incite les établissements à coopérer au niveau européen, y compris sur le plan de la documentation, et de favoriser la mobilité tant des étudiants que des chercheurs.

L'exemple du réseau transfrontalier Eucor en témoigne depuis 21 ans. Le réseau EUCOR (Europäische Konföderation der Oberrheinischen Universitäten ou Confédération européenne des universités du Rhin supérieur) regroupe les universités de Strasbourg, Mulhouse-Colmar, Karlsruhe, Fribourg-en-Brisgau, et Bâle, qui se sont associées dès 1989. Ces universités françaises, allemandes, et suisses permettent à leurs étudiants de suivre des cours dans l'une des cinq universités membres, dans un rayon de 200 km, et développent les échanges entre enseignants. Les collections et les services de leurs bibliothèques sont accessibles gratuitement au personnel et aux étudiants⁷⁰. Ce sont ainsi plus de dix millions de volumes qui sont signalés dans le catalogue Eucor⁷¹.

Dans le même programme européen régional Interreg, une coopération comparable s'est engagée entre des universités lorraines, belges et luxembourgeoises. Alors que la fusion des universités lorraine est prévue pour 2012, les universités de Nancy et Metz se sont engagées de manière officielle en avril 2009 dans un projet transfrontalier, pour favoriser l'attractivité de leurs formations, et promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs à une échelle plus large que celle du PRES actuel. En effet, le projet d'Université de la Grande Région, ou UGR⁷², regroupe les universités de Lorraine, l'Université de la Sarre, l'Université de Liège, l'Université du Luxembourg, l'Université de Trèves et l'Université technique de Kaiserslautern. Des réunions régulières se tiennent pour mettre en place des réalisations concrètes. Un groupe de travail « Carte étudiante et invité » travaille sur une carte commune, pour permettre un accès facile aux services des différentes universités. Un groupe de travail « Bibliothèque virtuelle » est chargé d'élaborer la mise en réseau des bibliothèques, par un portail commun, ainsi que le prêt gratuit de livres, par le biais d'une convention de partenariat

⁷⁰SÜHL-STROHMENGER, Wilfried. Une coopération transfrontalière entre les universités du Rhin : EUCOR. *BBF*, 2001, n° 3, p. 64-69 [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0064-010> > Consulté le 10 décembre 2010

⁷¹Voir le catalogue commun en ligne http://www.ubka.uni-karlsruhe.de/kvk/eucor/eucor_fr.html

⁷²Voir le site officiel <http://www.uni-gr.eu>

entre les bibliothèques qui devrait être signée par les universités partenaires. A la rubrique bibliothèques, le site officiel annonce pour bientôt « la possibilité de consulter l'ensemble des fonds documentaires des établissements partenaires du projet ».

Dans son rapport sur la documentation électronique, rendu en octobre 2010, Pierre Carbone souligne les limites de l'action des consortiums nationaux, et préconise d'agir à plus grande échelle. L'élargissement vers l'Europe est une de ses propositions :

« Les solutions envisagées [...] doivent également permettre l'élargissement à d'autres partenaires en vue de constituer une masse critique au plan national ou dans le cadre d'alliances au niveau européen. »⁷³

Locales, régionales ou européennes, nous avons vu qu'au moment de se regrouper ou de coopérer, les bibliothèques grandes ou petites vont à l'essentiel : aux collections et aux services aux publics. Ce sont les thématiques majeures des documents de travail et ce sont les premiers chantiers ouverts.

⁷³ **CARBONE, Pierre.** *Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions. Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.* Paris : IGB, octobre 2010, p. 66. [en ligne] http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/69/8/rapport_MRE_diffusion_159698.pdf> consulté le 10 décembre 2010

4. Les grands chantiers documentaires

4.1. LES COLLECTIONS

Les chantiers propres aux collections concernent :

- les périodiques sur supports imprimés qui font l'objet de plans de conservation partagée de périodiques entre membres du PRES
- les ressources électroniques, dont les acteurs des PRES sont très demandeurs, massivement les périodiques, mais aussi les banques de données et les livres électroniques.
- le signalement des collections et les bibliothèques numériques

4.1.1. Plans de conservation partagée

Les plans de conservations partagés de périodiques (PCPP) ont longtemps été considérés comme des instruments destinés aux bibliothèques municipales plus qu'aux bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, même s'ils impliquaient simultanément les agences régionales pour le livre et la lecture, et les centres régionaux des publications en série (CR-PS), placés sous l'égide de l'Abes.

De plus, plusieurs PCPP sont tombés en déshérence, du fait des difficultés que ces opérations, grandes consommatrices de temps et de ressources humaines, ont pu rencontrer.

Le développement de plan de conservation concernant des titres académiques est somme toute assez récent. Le PCPP des périodiques médicaux, porté par la BIUM et le CTLES, en Île-de-France, en est l'exemple le plus ancien. Mais dans bien des PCPP, des sous-groupes de travail se sont mis en place sur le thème des « Publications académiques et de recherche », comme à Lille, et Lyon, pour que les intérêts particuliers des établissements d'enseignement supérieur et de recherche soient pris en compte.

Le regain d'intérêt des bibliothèques universitaires pour les PCPP n'est pas lié à de simples questions d'optimisation des espaces de stockage, même si la saturation des magasins est un problème ancien, à Paris comme à Lyon par exemple.

Le plan de conservation partagée des périodiques le plus ancien a débuté en Aquitaine en 1994 pour la conception du projet, et en 1996 pour la mise en œuvre. Son comité de pilotage compte un représentant de la BnF, spécialiste des questions de coopération documentaire, Pascal Sanz. Dès l'origine, le PCPP-Aq a été géré conjointement par le Service interétablissements de coopération documentaire (SICOD) des universités de Bordeaux et l'Agence Régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine (Arpel). En 2009, le Conseil régional a fusionné l'Arpel et Aquitaine Région Cinéma, et c'est aujourd'hui le département Livre et écrit de la nouvelle agence Écla, pour Écrit, Cinéma, Livre et Audiovisuel, qui est le partenaire du département documentation du PRES.

Le réseau des bibliothèques associées ou pôles de conservation est composé à parts égales d'établissements de lecture publique, et de l'enseignement supérieur, des universités ou d'écoles comme l'École pénitentiaire, l'École d'agriculture, et l'École d'architecture. Actuellement, pour la partie enseignement supérieur, 20 établissements sont pôles de conservation pour 391 titres, à rapporter aux 19 bibliothèques de lecture publique pôles de conservation en lecture publique qui se sont réparti 154 titres. Au total, le PCPP-Aq rassemble 64 établissements, dont 39 pôles de conservation et 25 pôles associés.

Le choix des corpus s'est fait en plusieurs vagues. Au départ, les titres retenus sont ceux qui posaient le plus de problème en terme d'espace. Un corpus concernant les premiers et second cycles universitaire a été retenu pour la deuxième et la troisième vague, en même temps qu'un corpus d'intérêt régional et patrimonial. La quatrième vague, en cours, concerne tout particulièrement les titres patrimoniaux, avec un accent sur les publications des sociétés savantes, ou portant sur des thématiques propres à l'Aquitaine. Le choix de ces titres pointus et spécialisés permettra d'envisager à terme une politique de conservation nationale, et des plans de numérisation adaptés.

Le PCPP-Aq est à ce jour le seul plan régional intégralement signalé dans le Sudoc. En raison de son expertise et de sa longue expérience, le département documentation est régulièrement sollicité pour jouer un rôle de conseil dans d'autres régions. Le PCPP-Aq sert de modèle affiché à d'autres PCPP, comme celui d'Aix-Marseille, ou de Lyon. Tout récemment, un groupe de travail PCPP s'est aussi mis en place au sein du PRES PSL QL. Les bibliothèques de l'UEB ont également un projet en ce sens, dont la carte documentaire constitue le préalable.

A Lyon, le projet de PCPP est né en 2007 sous l'égide de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD). Un projet de silo commun BM-BU y figure en arrière-fond depuis 2004. Le PCPP rhônalpin était basé au départ sur des thématiques propres aux spécificités lyonnaises, pour le corpus consacré à la mode, ou plus généralistes : presse d'information générale, politique et économique ; presse locale.

Le PCPP-RA ne pouvait concerner les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'à la marge jusque récemment, avec le projet de conservation partagée des publications scientifiques et de vulgarisation scientifique et technique. Le PCPP Rhône Alpes compte plusieurs commissions de pilotage, dont une est celle de l'Enseignement supérieur et spécialisé. Elle a organisé une réunion en avril 2008 avec l'ensemble des établissements concernés, pour une présentation des objectifs du PCPP. Pour les BU et assimilées, le choix de titres par corpus n'a pas paru très adapté, et elles ont demandé à choisir les titres les plus pertinents par rapport à leurs missions, notamment pour les Cadist. Début 2009, le SCD de Lyon 3 s'est chargé de demander à l'Abes une extraction de toutes les collections de périodiques des bibliothèques universitaires et spécialisées du PRES, qui a servi de document de travail pour déterminer les titres à répartir entre pôles de conservation et pôles associés.

Le SICD d'Auvergne s'est lancé en 2009 dans une politique de conservation partagée des seuls périodiques imprimés académiques. Le premier PCPP, de thématique scientifique, a été lancé officiellement en novembre 2009 par le CR-PS d'Auvergne. Il réunit les bibliothèques universitaires, des bibliothèques ou centres de documentation de composantes, de laboratoires ou d'établissements intégrés au PRES. Le CR-PS a entrepris un travail de sensibilisation des responsables de laboratoires, pour faire entendre la nécessité d'organiser une coopération régionale, présenter l'intérêt d'un catalogue collectif des périodiques et assurer la sauvegarde de collections, certaines étant menacées par la fermeture ou la paupérisation de certains petits centres de documentation. L'examen titre à titre du catalogue extrait du Sudoc a permis de faire le point sur les états de collections, de déterminer où se situaient les collections les plus complètes, et de mettre en place la répartition des responsabilités, entre pôles de conservation et pôles associés, puis d'organiser les transferts de collection. Au total, sur le seul thème de la chimie, 24 titres ont été retenus. Un nouveau chantier doit se mettre en place sur le thème du droit et des sciences économiques, entre la BU de droit et sciences économiques, les bibliothèques de composantes, les centres de documentation de laboratoire et de l'École de commerce également. Pour résoudre les problèmes de place, un projet de silo commun pourrait être envisagé en 2017.

Les plans de conservation partagée des périodiques peuvent par ricochet servir de base à une rationalisation des collections imprimées et des collections électroniques.

L'enjeu est à la fois scientifique et patrimonial. Pierre Carbone dans son rapport cite l'exemple du consortium italien CARE, qui a mis en place un plan de conservation partagée pour les revues Elsevier :

« un exemplaire papier de chaque revue Elsevier sous licence est stocké dans un centre de dépôt à l'Université de Padoue ». ⁷⁴

A l'image de ce qui est en place pour les PCPP papier, les établissements d'un PRES peuvent réfléchir ensemble à l'arrêt de l'abonnement pour certains titres, soit dans leur version imprimée, soit dans leur version électronique, à condition qu'ils le fassent conformément aux règles contraignantes des éditeurs de ressources électroniques, qui imposent de conserver un chiffre d'affaire stable pour l'imprimé.

Un élargissement de la réflexion avec d'autres interlocuteurs est envisagé par certains PRES. Ainsi, dans le contrat quadriennal 2012-2015, les universités du PRES Bourgogne Franche-Comté envisagent de mettre en place un tel projet dans certains domaines, notamment la santé, à l'échelon interrégional, en concertation avec les CHU.

Le rapport sur les ressources électroniques préconise quant à lui de mettre en place des politiques de conservation qui articulent collection imprimée et collection numérique, à l'échelon national. L'objectif serait d' :

« élaborer simultanément un plan national de conservation d'exemplaires papier et d'archivage pérenne de l'électronique en prenant appui sur les grands opérateurs (Abes/Cines, CNRS/INIST, BnF). » ⁷⁵

Mentionnons en complément les cas particuliers d'opérations de conservation préventive qui ont pour objectif de limiter les dégradations pour prolonger la durée de vie de documents, surtout patrimoniaux. Les SICD de Toulouse et Bordeaux menaient déjà des actions de conservation préventive pour les universités contractantes, par l'entremise du Service du Livre ancien à Toulouse et la cellule patrimoine du Département Documentation de l'Université de Bordeaux. La mutualisation est principalement motivée par l'intérêt financier, et les gains en termes de personnel. La richesse des fonds patrimoniaux des BU, hérités des fonds propres des universités, des confiscations révolutionnaires ou des legs, justifie pleinement l'existence de tels services, pour assurer la coordination des travaux de conservation préventive. L'atelier reliure du département documentation de Bordeaux traite environ 1600 livres par an. Outre les opérations matérielles de restauration, ou de reliure, la conservation optimale des ouvrages passe par un stockage dans des conditions particulières.

Or du fait de leur exigüité ou de la vétusté des installations, certaines bibliothèques ne disposent pas d'espaces de stockage assez grands et assez modernes pour assurer la conservation des documents dans des conditions optimales. Les projets de silos documentaires inclus dans les projets de l'Opération campus ou des investissements d'avenir pourraient permettre aux bibliothèques des PRES de disposer d'équipements aux normes en vigueur, à Lyon, Grenoble, ou sur le plateau de Saclay par exemple.

⁷⁴CARBONE, Pierre. *Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions. Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*. Paris : IGB, octobre 2010, p. 45. [en ligne] http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/69/8/rapport_MRE_diffusion_159698.pdf> consulté le 10 décembre 2010

⁷⁵Id. , p. 46

4.1.2. Ressources électroniques

Tous les PRES sont réceptifs aux questions posées par la documentation électronique. Il est à noter qu'une ressource revient souvent dans des discussions : le Web of Science, outil crucial pour la bibliométrie. Les opinions sont divisées : est-ce au PRES de le prendre en charge, pour mesurer l'activité de ses membres, est-ce au Ministère ? Là encore, l'éditeur tire profit de son avantage pour proposer des tarifs prohibitifs. L'abonnement mutualisé au sein du PRES UEB a été envisagé, jusqu'à ce que le prix prohibitif coupe court aux discussions.

La délicate question du WOS mis à part, quelques abonnements sont budgétisés par le PRES même, dans les scénarios *a minima* : il s'agit de dictionnaires, ou de bases généralistes.

A Lyon, l'achat groupé de ressources communes se fait par le consortium UNR-RA, qui porté par le PRES. Il concerne les abonnements à la base Factiva, à l'Encyclopaedia Universalis, au Petit Robert, et aux dictionnaires de langue Collins. La même configuration se retrouve dans le PRES Limousin Poitou-Charentes, et à Lille-Nord de France. Avant la création du PRES, l'UNR garantissait déjà l'abonnement à Factiva et à l'Encyclopaedia universalis. En Bretagne, le PRES finance l'accès à Mementis, le corpus numérique de l'éditeur Francis Lefebvre, car une souscription unique s'est révélée deux fois plus économique. Mais des problèmes de financement récurrents pour les actions documentaires communes font que les responsables restent assez circonspects sur la capacité du PRES à financer ces ressources sur le long terme. Dans le PRES Cergy University, la mutualisation concerne Factiva et Science Direct. Un des bénéficiaires, pour la BU de l'Université Cergy University, a été de passer de 10 à 40 accès simultanés à Factiva.

Dans un scénario *a maxima*, si les finances du PRES le permettent, et/ou s'il est doté d'un service adéquat, le PRES peut se constituer en opérateur unique pour souscrire des abonnements pour tout ou partie de ses membres, comme l'ABES peut le faire au plan national, à cette différence près qu'il n'y a pas de marge dégagée pour le service.

Ainsi, le SICD de Toulouse peut porter les abonnements de 14 des 17 membres du PRES. Les établissements restent libres de coopérer, selon leurs besoins. A Toulouse par exemple, l'école d'architecture n'est pas partie prenante, car elle participe déjà à un regroupement dans un réseau d'écoles d'architecture. Dans la pratique, le SICD joue le rôle d'un consortium Couperin à l'échelle locale, en s'appuyant sur son réseau de correspondants en charge de la documentation électronique. En fonction des offres, les établissements se prononcent pour ou contre la mutualisation. Les économies d'échelle ne sont pas systématiques, mais en principe les solutions retenues ne présentent pas de surcoût. Le système en place permet à de petits établissements comme l'EPA d'Albi ou à l'École des Mines d'atteindre un niveau de ressources qu'ils n'auraient pu acquérir seuls. L'existence de ce consortium de site représente un facteur d'égalité des chances non négligeable pour les participants.

L'aspect budgétaire est certes important. Les ressources électroniques mobilisent une très grande partie des budgets documentaires. Dans un contexte inflationniste, les budgets des bibliothèques ne suivent pas, et bien souvent le reste de l'offre sert de variable d'ajustement. En étant contraintes de rogner sur les marges, les bibliothèques perdent globalement leur autonomie dans la définition d'une politique documentaire, déjà mise à mal par le modèle du « *big deal* », et qui favorise de fait le niveau « recherche », au détriment du niveau « formation ».

Mais l'argument financier n'est pas le seul. La mutualisation d'abonnements est une réalisation stratégique, car elle permet de doter des établissements aux moyens disparates de ressources électroniques communes, garantes d'une homogénéisation de

l'accès à l'information scientifique. Les établissements membres des PRES, surtout les moins imposants, ont tout intérêt à participer à mutualiser leurs moyens pour l'acquisition de ressources électroniques, tant pour le contexte d'augmentation des coûts d'abonnement, que pour accompagner des collaborations dans le domaine de la recherche.

Ainsi, dans le PRES Bourgogne Franche-Comté en préparation, le contrat quadriennal 2012-2015 de chaque université prévoit pour le niveau recherche, de privilégier l'accès à des ressources indispensables pour les 2 établissements et de contribuer au développement d'une offre francophone de qualité, en lien avec les orientations scientifiques du PRES. Pour le niveau pédagogie, il prévoit de développer une offre de livres électroniques importante et accessible via une plate-forme commune.

Les PRES, en tant qu'EPCS, peuvent constituer le cadre juridique d'une mutualisation des ressources électroniques, bases de données, e-books, ou d'abonnements en ligne, destinés à la recherche ou à la pédagogie, selon les priorités qu'ils se sont fixés. Plusieurs PRES sont aujourd'hui des opérateurs à part entière du consortium COUPERIN.

D'autres réserves viennent de ce que les offres de COUPERIN nécessitent une réponse rapide, et un engagement à l'aveugle. En l'absence de convention pour des reconductions tacites, ou en cas de difficultés budgétaires, un PRES pourrait suspendre ses financements et mettre à mal les contrats conclus avec les éditeurs.

Pour tenter de rétablir un certain équilibre dans les négociations avec les principaux fournisseurs, COUPERIN, premier consortium de bibliothèques universitaires, a été créé en juin 1999 par 4 BU (Angers, Aix-Marseille 2, Nancy 1, Strasbourg 1), qui ont mutualisé leurs ressources afin de souscrire des abonnements à des revues numériques à moindre coût. Le consortium s'est rapidement élargi et comprend aujourd'hui 204 membres : 96 universités, 63 écoles, supérieures, 23 organismes de recherche, et 3 PRES : Bordeaux, Toulouse, Université Paris Est. Cependant, les contrats restent extrêmement contraignants, voire dangereux pour les universités. Ainsi, l'UPMC et le SICD de Clermont ont choisi de ne pas renouveler leur abonnement avec Elsevier pour 2011, car il menaçait gravement leur budget, l'Université de Clermont allant même jusqu'à parler de faillite. Le modèle économique des éditeurs les plus puissants impose aux établissements une augmentation annuelle d'environ 7%, ce qui grève des budgets stagnants. Le passage d'un contrat quadriennal à un contrat quinquennal est d'ailleurs vu comme un facteur aggravant.

Outre les PRES de Bordeaux, Toulouse et Montpellier, qui comptent chacun un service inter-établissement, on y trouve le PRES UPE, qui lui ne dispose pas d'une telle structure. Le PRES a pu se présenter en tant qu'opérateur car tous ses membres étaient déjà adhérents à COUPERIN.

C'est le sous-groupe de travail ressources électroniques du groupe UPEdoc, qui assure la coordination pour mener les négociations avec les éditeurs, et suivre les dossiers chaque année auprès de Couperin.

UPEDoc continue en cela le travail de mutualisation initié par le groupe de travail Polydoc, créé au sein du GIP Polytechnicum, qui a précédé le PRES. En 2005, à la demande de son groupe de travail documentation, le GIP était devenu la structure juridique porteuse de la mutualisation de six bases de données de niveau recherche et trois pour le niveau enseignement. La répartition des coûts des abonnements mutualisés entre les membres suivait les règles de Couperin. Elle était calculée selon des grilles de répartition du financement, établies en fonction de critères choisis en commun, dont le principal est le nombre d'équivalent temps plein de chaque établissement, chiffre global ou segmenté par discipline. L'UPE a adhéré au consortium Couperin au début de l'année

2009, suite au vote de la décision en conseil d'administration, il constitue à la fois la structure juridique et le financement des commandes.

Avec le transfert des compétences du GIP vers le PRES, le groupe de travail UPEdoc a donc pu poursuivre l'acquisition de ressources électroniques mutualisées financées de la même manière. Cependant, à la demande unanime des établissements, le PRES a entièrement pris à sa charge le coût de la base de données *Web of Knowledge*. Christiane Stotzenbach, directrice du SCD de Marne la Vallée, explique le choix du financement de cette ressource par

« sa double nature d'outil de référence bibliographique et d'outil d'évaluation : il accompagne ainsi la communauté des chercheurs dès le doctorat et constitue un atout précieux pour une université ayant l'ambition de se positionner au niveau international »⁷⁶

En 2010, le PRES UPE a également souscrit à la base *Business source complete*. Mais contrairement à ce qui avait été envisagé un temps, le PRES ne deviendra pas l'opérateur unique pour la documentation électronique. Les sommes en jeu constituent une charge bien trop lourde, même si les établissements s'engagent à reverser les sommes engagées au plus vite.

La prise en compte des PRES par les éditeurs n'est pas toujours synonyme d'économie. Ainsi l'UPE n'a pas donné suite à l'offre par Elsevier cet automne, car elle ne représentait pas de gain financier. De nombreux responsables de la documentation électronique constatent que la mutualisation se heurte au modèle économique léonin des éditeurs, et soulignent le fait que la concertation, longue et laborieuse, ne produit que de maigres avancées. Même quand la concertation aboutit et qu'une liste de titres fait consensus, les échéances différées des licences empêchent de se lancer tout de go dans les souscriptions. De plus, certains éditeurs peuvent renâcler à accorder des licences pour tout un site, alors même que le choix d'un gestionnaire unique, au lieu d'une multitude d'opérateurs, représente un gain de temps non négligeable.

Mentionnons enfin le dossier des licences nationales porté par Couperin. Il intéresse en tout premier chef les aspects documentaires des PRES. En mars 2010, Valérie Péresse a déclaré qu'elle était favorable à l'achat d'archives pour toutes les universités. Mais toute la difficulté vient de la prise en charge financière de ces licences nationales qui ne peuvent techniquement pas être prises en charge par le « Grand Emprunt ». Si une solution est trouvée, elle permettrait aux PRES de réaliser de substantielles économies d'échelle et de constituer des collections électroniques complètes et stables.

4.1.3. Signalement des collections

4.1.3.1. Catalogues communs

Les SICD ou ex-SICD ont une longueur d'avance en la matière : les bibliothèques universitaires de leur réseau, au minimum, sont équipées avec le même SIGB. Pour les PRES qui comportent des membres fondateurs hors réseau, il s'agit de déployer autant que faire se peut les autres unités documentaires, comme c'est le cas à Toulouse, par exemple. Le catalogue commun inclura bientôt les collections de 12 membres sur 17. L'intérêt d'un SIGB commun, outre la constitution d'un catalogue commun accessible au public, vient de ce qu'il rend plus visible la gestion des commandes et acquisitions,

⁷⁶STOTZENBACH, Christine. Le cas de la documentation à l'université Paris-Est. *BBF*, 2009, n° 6, p. 28-31 [en ligne] < bbf.enssib.fr/.../bbf-2009-06-0028-005 > consulté le 10 décembre 2010

l'exploitation des données à des fins statistiques, dont on a vu l'importance dans la réalisation de la carte documentaire de l'UEB. Pourtant limitée aux bibliothèques des neuf membres fondateurs, l'étape de collecte des données a été longue et compliquée, en raison de la disparité des logiciels et des difficultés liées aux migrations et changements de versions.

Dans plusieurs PRES, le projet de SIGB commun a été évoqué mais n'a pas abouti, du moins pas encore. Comme pour les ressources électroniques, le non recoupement du calendrier des contrats constitue un obstacle à un projet d'envergure.

Le SIGB commun est une hypothèse de travail, évoquée une fois lors d'un conseil de la documentation du SCD de Nice, du moins pour les SCD Toulon, Nice, Corte, soit le versant français du projet de PRES euroméditerranéen. Les bibliothèques du PRES Limousin Poitou-Charentes l'avaient envisagé, dans le cadre de la réinformatisation, mais le projet a finalement avorté.

A défaut de SIGB communs, coûteux et long à mettre en place, il est parfois envisagé de rendre les catalogues existants interopérables via la norme Z 39-50, ou par le biais d'un métacatalogue, de type Moccam par exemple, pour le portail Lectura en région Rhône-Alpes.

En 2011, le PRES Lille Nord de France pourrait prendre en charge l'interconnexion d'un premier cercle de catalogues, ceux des universités publiques du PRES. Ce serait déjà un premier pas dans le signalement des ressources documentaires du PRES.

Plusieurs bibliothèques considèrent avec intérêt la proposition faite par l'ABES au mois de novembre 2010. L'Agence a développé un nouveau service, d'un coût modique, baptisé le Sudoc local.⁷⁷ Il s'agit d'un Sudoc en miniature, dont les contours peuvent suivre ceux d'un PRES, sous réserve, bien sûr, que tous les établissements soient déployés dans le Sudoc. Le Sudoc local permet de créer un habillage personnalisé, avec la charte graphique et le logo du PRES, par exemple. Certes, il n'offre pas toutes les fonctionnalités d'un SIGB, par exemple les informations de disponibilités liées aux données d'exemplaires, les services de réservations, etc. Mais il permet de rendre visible les ressources documentaire d'un PRES, y compris à l'échelle internationale, pour les établissements qui se sont prononcés pour le chargement du Sudoc dans *Worldcat*. En 2010, 118 établissements, soit 91% du réseau Sudoc, y étaient favorables.⁷⁸

4.1.3.2. Portails

Outre les collections, les services documentaires ont à cœur de mieux faire connaître et de mieux faire utiliser les ressources qu'ils proposent à leurs usagers. Le site du PRES de Grenoble devrait bientôt proposer un moteur de recherche fédérée à cet effet.

La directrice du SCD de l'UPE Marne la Vallée, Christine Stotzenbach explique les avantages d'un portail unique pour le PRES, face à la multiplicité des portails des membres : il s'agit de sortir d'une logique d'établissements juxtaposés, pour aller vers une logique d'ensemble.

« Presque tous les membres de l'UPE proposent l'accès à un portail documentaire, service plus ou moins riche de documents, de liens vers des ressources en ligne, de fonctionnalités de recherche et autres. Aujourd'hui, ces accès sont restreints à des

⁷⁷Voir le bulletin d'actualité de l'Abes du 19 novembre 2010. [en ligne] <<http://fil.abes.fr/2010/11/19/sudoc-local-un-nouveau-service-propose-par-labes>> consulté le 10 décembre 2010

⁷⁸ Voir le bulletin d'actualité de l'Abes du 11 septembre 2010. [en ligne] ><http://fil.abes.fr/2010/09/01/des-nouveaux-dans-worldcat/>> consulté le 10 décembre 2010

communautés d'établissement alors qu'ils devraient être ouverts à la communauté des chercheurs et doctorants du PRES. »⁷⁹

Le groupe de travail UPEdoc, dans le projet déposé aux instances du PRES, a donc proposé la création d'un portail documentaire intégré au site institutionnel de l'UPE, qui permettrait un accès unique à des services multiples, dont l'accès distant aux ressources électroniques négociées par le PRES. Par la complexité des solutions informatiques qu'il induit, ce projet nécessitera une collaboration forte entre le groupe de travail documentation et les services en charge du système d'information du PRES, notamment pour permettre l'accès aux ressources et services après authentification. L'UPE a prévu de financer une étude préalable, pour un montant de 40 000 €, courant 2011.

C'est aussi un projet important du PRES de Toulouse. L'interface web du portail documentaire est prévue pour l'année 2011. Outre le catalogue, il devrait permettre d'intégrer la totalité des ressources des bibliothèques. De plus, dans la perspective d'une dynamique de réseau, le département documentation ne sera pas le seul acteur habilité à y intervenir, les membres du réseau pourront participer à son alimentation.

4.1.4. Bibliothèques numériques

L'intérêt d'une bibliothèque numérique gérée au niveau d'un PRES est de fédérer les initiatives, de permettre de réaliser des projets transversaux, et de leur donner une plus grande visibilité. L'autre intérêt est économique : la mutualisation réduit les coûts de la numérisation proprement dite, et les coûts de préservation des données (serveurs, sauvegarde régulière des données, et mise à jour régulière des formats).

Les bibliothèques numériques sont constituées par des collections organisées de documents électroniques, librement accessibles sur Internet, rendues consultables par une interface de recherche et de consultation. Les enjeux en termes de communication et d'accroissement du nombre d'utilisateurs sont évidents. Comme le montrent les enquêtes sur les pratiques culturelles, Internet est devenu l'un des principaux moyens d'accès à la connaissance, à la communication et à la diffusion de l'information. Pour les bibliothèques dotées de fonds patrimoniaux importants, la numérisation de corpus accessibles en ligne permet de démultiplier la consultation de fonds jusque là réservés à une minorité de spécialistes. Du point de vue du public, l'accès en ligne évite aux utilisateurs potentiels d'avoir à se déplacer.

D'un point de vue bibliothéconomique, la numérisation est une garantie pour la conservation des ouvrages rares et/ou fragiles, car elle limite les consultations et les manipulations.

De nombreux établissements, universités ou écoles, ont déjà entrepris des actions de valorisation de leurs fonds, en créant des bibliothèques numériques, parfois en coopération. La bibliothèque numérique Pôlib, par exemple, qui a été initiée du temps du Pôle universitaire européen de Lille, est un outil de valorisation du patrimoine des 3 universités lilloises, mené conjointement par des chercheurs et des conservateurs. Le SCD de Lille 3, qui a la particularité d'abriter la réserve patrimoniale des trois universités de Lille, prend en charge la moitié des coûts, les SCD de Lille 1 et 2 participent chacun à hauteur de 25 %. En 2011, le PRES pourrait prendre en charge le financement de la bibliothèque numérique pour qu'elle intègre les projets de numérisation des autres établissements du PRES.

⁷⁹STOTZENBACH, Christine. Le cas de la documentation à l'université Paris-Est, *BBF*, 2009, n° 6, p. 28-31 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> consulté le 10 décembre 2010

A Lyon, le PRES et la BmL portent en commun le projet de bibliothèque numérique de Lyon ; la numérisation de masse qu'effectue Google pour la BmL ne concerne pas tous les supports, ni toutes les époques. L'association avec la BmL dont les collections sont exceptionnelles, tant en qualité qu'en quantité, permet d'imaginer de riches projets de numérisation.

Dans le cadre du PRES Bourgogne Franche-Comté, le « Cabinet des Sciences » monté à l'initiative du SCD de l'Université de Bourgogne, en 2007, pourrait trouver une prolongation dans un projet d'ambition plus vaste mené avec le SCD de l'Université de Franche-Comté, pour favoriser le travail des usagers sur les originaux des collections patrimoniales des deux universités. A ce jour, la bibliothèque numérique de Bourgogne comprend 4000 images numérisées relatives à l'histoire du livre scientifique ancien,

A Toulouse, le SICD a débuté la numérisation de fonds patrimoniaux dès 1999. Il réalise sa propre bibliothèque numérique, en continu et en interne, indépendamment de tout financement par appel d'offre, au coup par coup. Il s'agit d'une numérisation de niche, c'est-à-dire de corpus sélectionnés soit à l'initiative des bibliothécaires, dans le fonds local, soit définis en concertation avec des chercheurs, qui déterminent un corpus intéressant et définissent une politique éditoriale. Le corpus défini par le Cadist espagnol, de la bibliothèque du Mirail est le fruit d'un travail réalisé sur mesure par le SICD avec les chercheurs. Un autre exemple est constitué par la réponse à l'appel à projet de la BnF relatif aux sciences juridiques. Le contenu scientifique du projet a été préparé avec un enseignant-chercheur. Dans ce cadre, le SICD a pu travailler avec la bibliothèque municipale, qui détient des fonds complémentaires. Une coopération plus régulière entre le SICD et la BM pourrait être développée dans les prochaines années.

A Bordeaux, le contrat quinquennal 2011-2015 mentionne un projet de bibliothèque numérique pour la future université fédérale. Pour l'heure, le département documentation ne dispose pas encore d'outils pour la numérisation en interne.

4.2. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

Avec les ressources électroniques, l'extension des services aux usagers est plébiscitée par les publics des établissements documentaires. Les PRES étant par définition des regroupements de sites plus ou moins éloignés, la première initiative est de permettre à tous les étudiants et personnels d'accéder à tous les établissements documentaires du PRES, voire à leurs services, y compris au PEB. Le contexte des PRES incite à revoir et coordonner l'offre de formation ainsi que le fonctionnement des services d'aide en ligne. Plus timides sont les avancées en matière de valorisation de la production scientifique des PRES, chantier si stratégique que les établissements documentaires peinent à y trouver leur place. Enfin, l'Opération campus peut être une opportunité pour la rénovation des locaux des bibliothèques, voire pour permettre aux *learning centres* d'offrir aux usagers les meilleures conditions de travail.

4.2.1. De l'accès croisé à la carte multiservices

4.2.1.1. Accès croisé

De nombreuses universités avaient développé des conventions pour que leurs étudiants puissent accéder aux différentes BU. Dans le cadre des PRES, le périmètre s'est élargi à des établissements à l'écart de ces pratiques interuniversitaires. L'enjeu est d'assurer un accès croisé aux différents centres de documentation et bibliothèques universitaires. La

mise en place d'une carte de bibliothèque unique, ou du moins d'une possibilité de s'inscrire dans d'autres bibliothèques que celle de rattachement paraît un minimum en terme de coopération documentaire.

Les établissements d'enseignement supérieur du Val d'Oise constituent un cas particulier. Ils pratiquaient l'accès croisé bien avant la création du PRES Cergy University. A l'initiative du conseil général, en 1995, qui a souhaité rapprocher la bibliothèque départementale et les bibliothèques de l'enseignement supérieur, 12 bibliothèques de l'Université de Cergy et des écoles participent au réseau documentaire du Val d'Oise, Révodoc. Dans ce cadre, elles accueillent déjà les lecteurs de toute origine. Un groupe de travail qui réunit les directeurs de bibliothèques de Cergy réfléchit à l'harmonisation de la politique d'accueil du public étudiant, notamment sur la complémentarité des horaires d'accueil.

En revanche, des contraintes spatiales peuvent freiner le partage de services. Au sein du PRES Sorbonne Universités, si le conseil de la documentation du SCD de Paris 6 a accepté que ses bibliothèques reçoivent des étudiants du PRES dans son ensemble, ce n'est pas envisageable dans les locaux du SCD Paris 4, qui risquent de connaître des problèmes d'engorgement aigu s'ils accueillent d'autres étudiants que ceux de l'université. Mais la réflexion sera reprise après la construction du campus Condorcet, qui devrait résoudre le problème de saturation.

Quand les locaux le permettent, l'accès croisé aux bibliothèques du PRES fait consensus. En matière de documentation, il a constitué la première réalisation du PRES UniverSud. Le service Communication du PRES a réalisé un dépliant, largement distribué, pour promouvoir cette possibilité d'inscription multiple. Les étudiants ou les personnels des six établissements membres fondateurs ont la possibilité de s'inscrire dans les autres bibliothèques, et d'avoir accès gratuitement aux collections et services proposés dans toutes les bibliothèques de ces établissements. Cette possibilité de consultation et d'emprunt des documents sont fixées par les règlements des bibliothèques elles-mêmes. L'accès croisé est également une des premières propositions faites par le groupe de travail accueil et service du PRES PSL-QL, qui permet à tout ressortissant d'un des établissements du PRES de s'inscrire dans les autres bibliothèques, sur présentation d'un justificatif.

Mais les nécessités de réinscriptions ne constituent pas une simplification des démarches administratives. L'accès croisé constitue vraiment un plancher minimum, qui devrait être temporaire. L'idéal est de proposer une carte tout-en-un, qui serve aussi d'instrument de communication au PRES.

Ainsi au sein de ParisTech, les 12 écoles ont d'ores et déjà harmonisé leurs cartes en ajoutant au nom d'usage de chaque établissement l'identité commune ParisTech. Un groupe de travail Carte d'étudiant, qui compte un représentant de chaque école, pilote une enquête pour inventorier les services qui pourraient être mutualisés, dont l'emprunt en bibliothèque. D'ici là, l'accès à n'importe quelle bibliothèque est possible.

4.2.1.2. Carte multiservice

Certains PRES ont pu bénéficier des réalisations des universités numériques en région (UNR), qui rassemblaient déjà de nombreux partenaires, pour instaurer la carte unique multiservice. Le rapport de la mission sur l'université numérique prônait la généralisation de la carte étudiante électronique multiservices dans toutes les universités pour 2012, et en faisait un des objectifs prioritaires des UNR.⁸⁰ En fonction des

⁸⁰ISAAC, Henri. *L'université numérique. Rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*. Paris : rapport du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2007. P. 47. [en ligne]

disponibilités des services TIC, et des collaborations avec les services et partenaires concernés, tous les PRES ne sont pas au même niveau. Certains ont mis en place des opérations à minima, d'autres, plus avancés, continuent pour intégrer un maximum de fonctionnalités dans la carte unique, qui peut servir pour avoir accès aux salles de cours, aux bibliothèques, aux restaurants universitaires, voire aux transports en commun – comme à Strasbourg, par exemple..

Les étudiants du PRES de Bordeaux, comme ceux de l'Université de Pau Pays de l'Adour, ont une carte Aquipass depuis 2006. Née d'un appel à projet de l'UNR en 2004, la carte à puce Aquipass contient des données issues des logiciels utilisés par les services de la scolarité des établissements, ainsi que des informations utiles aux bibliothèques et aux restaurants universitaires gérés par le CROUS.

Sur le site lyonnais, le projet de carte universitaire Cumul s'est mis en place bien plus tôt, dès 2002, à l'initiative de Lyon 1, Lyon 2, de la région Rhône Alpes et du CROUS, pour une mise en œuvre en 2004. A l'origine, il prévoyait que chaque université délivre sa carte, dans le cadre de l'UNR Rhône Alpes, piloté par le Pôle universitaire lyonnais (PUL). Après la création du PRES, la carte unique a fait partie des projets fondateurs et fédérateurs de l'Université de Lyon. C'est ainsi que son déploiement a débuté dès 2007 à l'Université Lyon 1, pour s'étendre à 15 des 19 établissements du PRES en 2009, en s'étendant jusqu'à Saint-Étienne.

Outre l'impact en termes d'image, l'autre bénéfice d'une telle carte vient de ce qu'elle nécessite l'implication de chacun des membres du PRES. Tous ont collaboré activement avec le service SI-TICE du PRES, pour assurer la convergence des systèmes d'information des établissements, tant au niveau des services administratifs que des services documentaires, pour aller vers l'interopérabilité et la mise en commun des ressources de l'Université. A ce titre, le groupe documentation du PRES a travaillé très tôt sur le volet documentaire des applications de la carte.

C'est une des réalisations prioritaires en matière de communication pour le PRES Limousin Poitou-Charentes, poussé en cela par la région. La définition des accès et les possibilités d'emprunt de documents ont été établies au terme d'une concertation entre les services concernés.

Le projet de carte multiservices de l'UEB, destinée aux étudiants et aux professionnels des établissements du PRES, qui doit permettre d'accéder à un certain nombre de services liés à la vie interne et externe des établissements (photocopies, bibliothèques, salles, postes informatiques, restaurants universitaires, ...) est en voie de réalisation depuis 2010. Le marché pour l'assistance à maître d'ouvrage a été notifié en mars 2010, la mise en œuvre de la première phase du projet est prévue pour la rentrée universitaire 2011-2012.

4.2.1.3. Prêt entre bibliothèques du PRES

La mise en place d'une politique documentaire de site implique aussi de prendre en compte les modalités de communication des documents, pour encourager la circulation des documents, d'autant plus quand le PRES s'étend sur une large superficie. Dans plusieurs PRES, des groupes de travail documentation réfléchissent à un service qui faciliterait le déplacement des documents plutôt que le déplacement des utilisateurs.

L'outil le plus évident reste le prêt entre bibliothèques, à partir du SUDOC, mais il implique que toutes les unités documentaires d'un PRES y soient présentes. D'ores et

déjà, la tradition de coopération interuniversitaire a incité les SCD du RUOA à pratiquer entre elle la gratuité du prêt entre bibliothèque pour les monographies, depuis janvier 2010, la phase de test ayant débuté en juillet 2009. Il ne s'agit pas de fournir gracieusement les ouvrages aux étudiants qui en font la demande, mais de supprimer la facturation d'une bibliothèque à l'autre. Cet allègement comptable a permis au principal fournisseur de la région, le SCD de Rennes 1, d'économiser les 2/3 d'un équivalent temps plein.

Dans le cadre du RUOA, des accords similaires existent, qui peuvent redynamiser les statistiques du PEB. L'UBO, par exemple, réalise 20% de ses transactions de PEB au niveau interrégional ; et escompte que l'instauration de la gratuité du prêt interbibliothèques augmentera davantage les flux.

Les directeurs des SCD du PRES Limousin Poitou-Charentes envisagent d'agir de même, s'ils obtiennent l'approbation du conseil d'administration de leur université. Une baisse des tarifs pour les usagers pourrait être envisagée.

A l'échelle d'un site cette fois, afin de servir de « levier pour amorcer une coopération entre les établissements et mobiliser les forces autour d'une logique de service »⁸¹, un projet de prêt entre bibliothèques du PRES lyonnais a été envisagé, comme cela se fait déjà à Lyon 2 avec le service Doc'express. La directrice de la bibliothèque de l'ENS, au nom du groupe de travail documentation du PRES, a confié à un groupe d'élèves conservateurs de l'enssib une étude de faisabilité d'un PEB intra-urbain. Le groupe a élaboré plusieurs scénarios. Au vu des contraintes juridiques pesant sur le prêt dématérialisé, le projet retenu par le comité de pilotage se basait sur le prêt physique des documents, appuyé par la construction d'un silo commun.

Ce type d'opération n'a pas été réalisé dans le cadre du PRES Cergy Université, notamment parce que de nombreuses bibliothèques disposent déjà d'un service de PEB dans le réseau Révodoc. Les 12 bibliothèques d'enseignement supérieur participantes ont signé une convention qui permet à leurs usagers de réserver et de faire acheminer les documents repérés sur le site Révodoc dans leur bibliothèque d'inscription. Les documents sont acheminés par voie postale, sous enveloppe préaffranchie, ou, pour l'agglomération de Cergy, par une navette, fournie par l'Université de Cergy, avec un conducteur de la bibliothèque départementale.

4.2.2. Formation des usagers et des personnels

Les Urfist constituent déjà un des organes traditionnels de la coopération documentaire en région. A Toulouse et à Bordeaux, les Urfist sont gérés par le service documentation. Ils peuvent aussi être rattachés à une université. Ainsi l'URFIST Bretagne-Pays de la Loire est situé dans les locaux du SCD de Rennes 2. La proximité favorise la collaboration. Les SCD de l'UEB ont contribué avec l'URFIST de Rennes à la réalisation d'un didacticiel pour les doctorants du PRES.

Dans la mesure où les PRES réunissent les écoles doctorales de leurs membres en un collège unique, et qu'ils ont de surcroît compétence pour délivrer les diplômes depuis le 1er décembre 2010, il pourrait paraître logique de mutualiser la formation des doctorants à l'échelle du pôle.

C'est une piste retenue par les bibliothèques de l'UPEMLV et de l'École des ponts, qui dès la création du PRES UPE, ont créé une formation documentaire généraliste pour tous les nouveaux doctorants du site Cité Descartes. Cette formation a été financée

⁸¹ BLUM, Catherine, BORAUD-MEMBREDE, Anne, GUIFFAULT, Béatrice, PETIT, Christelle, RENARD, Hervé, TUGAULT, Thiphaine. Étude de faisabilité d'un PEB intra-urbain à Lyon. *Gazette des projets*, n° 12, avril 2010, p. 3 [en ligne] < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48575> > consulté le 10 décembre 2010

directement par le département des Études doctorales du PRES. Avec l'arrivée de l'Université Paris 12, la formation doit s'étoffer, par la réalisation d'un référentiel commun à Créteil et à Marne la Vallée.

Au sein du PRES UEB, les directeurs des SCD et de l'INSA ont décidé dès 2006 de mettre en place un outil de formation commun des doctorants, jusque là assurée par chaque université. L'option choisie s'inscrit dans le droit fil du PRES, qui mise sur le numérique pour abolir les distances. Porté par l'UBO, et piloté par un conservateur, ce projet de didacticiel de formation à distance est issu d'un partenariat entre le SCD de l'UBO et l'Urfist Bretagne-Pays de la Loire, hébergé par Rennes 2. Dans un premier temps, le programme du didacticiel a été travaillé en relation avec le Centre d'ingénierie et de ressources multimédia (CIRM) de Rennes 1, et portait sur la réalisation d'un corpus, d'un panel de fiches autour de l'information scientifique et technique, de type encyclopédique. Le projet a connu des évolutions au fil du temps, avec le remplacement du chef de projet à l'UBO et l'arrivée d'un IGE à Rennes 2, et l'arrêt de la collaboration avec le CIRM. Il a été réorienté vers un ensemble de fiches pratiques, sur la recherche documentaire, la production de la thèse et la valorisation de la recherche pour les doctorants. La solution logicielle retenue après une phase de comparaison poussée a abouti au choix du CMS Libguides, jugée à la fois souple, simple, interactive et peu onéreuse (environ 1 500 euros pour les 4 SCD). Cet outil modulable fonctionne comme une banque, dont le contenu peut être intégré dans d'autres contextes, par exemple Methodoc, pour Rennes 2.

L'équipe projet actuelle s'appuie sur 20 rédacteurs appartenant à l'INSA et aux SCD, chargés d'alimenter la base en rédigeant des fiches pratiques. Après la mise en service de Form@doct, ils seront chargés de répondre aux demandes des utilisateurs. En octobre 2010, Form@doct comptait environ 20 fiches publiées, une dizaine en préparation, et 80 autres en attente. Après le lancement du 8 décembre 2010, une enquête de 3 mois se déroulera de décembre à mars pour faire évoluer le produit.

La deuxième étape prévue devra intégrer les ressources documentaires de chaque établissement, de façon transparente pour l'utilisateur, sur le modèle de N@ncy-clic. La troisième étape sera d'installer un système de tutorat personnalisé, qui permettra au doctorant de prendre rendez-vous avec un bibliothécaire par exemple.

L'intérêt du didacticiel est double et même triple.

Au sein de l'UEB, il assure une formation cohérente et homogène de tous les doctorants. D'autre part, il constitue un corpus réutilisable par chaque membre pour les besoins de formation qui lui sont propres. Par exemple, certaines fiches pourront être utilisées pour développer d'autres produits à destination des étudiants en licence ou en master.

Au delà de l'UEB, comme l'accès au didacticiel n'est pas soumis à une identification institutionnelle, puisqu'il est librement accessible par internet, tout doctorant ou tout formateur pourra en tirer profit. Seules les ressources électroniques liées à l'ENT seront réservées aux membres de l'UEB, le contenu des fiches, lui, est totalement accessible.

Le didacticiel a été rendu public lors de la présentation des services numériques de l'UEB (UEB C@mpus, et Form@doct), qui a eu lieu à la rentrée des nouveaux doctorants, le 8 décembre 2010. Une présentation en a été faite aux journées Formist l'été précédent.⁸²

A côté de la formation des usagers, la question de la formation du personnel est aussi envisagée à l'échelle du PRES, par les bibliothèques de l'Université de Lorraine.

⁸²SERRES, Alexandre. Form@doct ou le pari d'une culture informationnelle commune aux doctorants in Les doctorants et l'information scientifique, 10^e rencontres Formist, 3 et 4 juin 2010, ensib, Lyon-Villeurbanne [en ligne] <http://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48558> consulté le 10 décembre 2010

Du temps où le PRES lorrain ne concernait que les universités de Nancy, les SCD réalisaient déjà des formations communes pour l'ensemble de leur personnel, afin de renforcer la culture d'établissement. Les SCD avaient rédigé un plan de formation unique. Des formations sur le modèle de ce qui se fait à la bibliothèque de sciences pourraient être organisées à plus large échelle. A côté des formations au catalogage naguère prépondérantes, le SCD de Nancy 1 organise des formations, par exemple en histoire des sciences, pour développer un socle de culture générale chez des personnels qui, comme ailleurs, sont très souvent issus de filières non scientifiques.

4.2.3. Services de référence en ligne

Par rapport aux États-Unis où ils sont nés, les services de référence virtuels sont encore assez peu développés en France. La plupart des SRV qui existent actuellement ont été créés par un seul établissement : la Bibliothèque publique d'information, avec Bibliosés@me, la Bibliothèque municipale de Lyon, avec le Guichet du savoir, la Bibliothèque nationale de France, avec Sinb@d, la Bibliothèque interuniversitaire de médecine, avec Biuminfo, ou l'enssib, avec son service Questions ? Réponses ! pour les professionnels. Toutefois, ces services sont ouverts à tout internaute, où qu'il se trouve. Un service de question réponse dépasse l'échelon local, et ne peut se borner d'indiquer laconiquement à l'utilisateur que la ressource dont il a besoin se trouve dans la bibliothèque, sous une cote donnée. Cependant, il est indéniable qu'un SRV peut aussi servir à valoriser les collections de la bibliothèque, notamment ses ressources disponibles en ligne, ou promouvoir ses actions de formation. Un équilibre est à trouver entre l'échelon local et l'échelon global.

De ce fait, un service de renseignements virtuel pourrait très bien être mutualisé dans un PRES, tant la diversité des établissements membres permettrait de toucher un large public. Toutefois, il n'existe pas encore de services de question réponse à distance qui soit circonscrit au périmètre d'un seul pôle. Dans le PRES Lille Nord de France, seules les universités lilloises ont un projet de service de référence virtuelle en commun. Seul le département documentation de l'Université de Toulouse a déclaré réfléchir à la mise en place d'un tel service à l'échelle du PRES.

Les services mutualisés existants empiètent sur plusieurs PRES, et concernent à ce jour les seules universités. En 2009, deux SVR ont été lancés en Île de France et en région, par les bibliothèques universitaires appartenant au RUOA.

Le SRV parisien, Rue des Facs, regroupe les bibliothèques de Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 4, Paris 5, ainsi que les bibliothèques interuniversitaires de la Sorbonne, Sainte-Barbe, Sainte-Geneviève, Cujas, Jussieu, de Médecine et de Pharmacie, la bibliothèque universitaire des langues et civilisations, la bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art. L'Université numérique d'Île-de-France et la Ville de Paris ont subventionné ce projet, lancé par Paris 3, qui devrait bientôt s'étendre à d'autres établissements. Les usagers peuvent communiquer par chat ou par courriel, avec une réponse sous 72 heures. De même, le service Ubib.fr concerne les bibliothèques des universités d'Angers, Nantes, le Mans, Rennes 1 et 2, Bretagne Sud, Bretagne occidentale, Limoges, La Rochelle, Poitiers. Ce service d'information en ligne créé à l'initiative du SCD d'Angers au sein du Réseau de Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA) envisage d'ores et déjà de s'ouvrir à d'autres partenaires : une enquête a été lancée au dernier trimestre de 2010 auprès d'autres SCD, qui pourraient se joindre au réseau et en constituer de nouveaux pétales, selon la terminologie d'OCLC. Ubib.fr a la particularité d'offrir aux internautes deux modalités de communication, synchrone, par messagerie instantanée en journée et en semaine, ou en mode asynchrone, avec une réponse par courrier électronique sous

48h ouvrées. Les bibliothécaires travaillent donc en réseau, répartis en pôles disciplinaires. Pour garantir à ses usagers un service homogène, l'équipe peut s'appuyer sur un référentiel de données et d'informations communes, géré par un wiki.

Les deux services s'articulent sur le logiciel de gestion d'informations en ligne Question Point géré par OCLC, assez coûteux. L'intérêt d'étendre le réseau à d'autres membres permettrait une relative économie d'échelle.

Aucun PRES parisien n'a signalé vouloir constituer un service de référence en ligne propre. L'existence du réseau Rue des Facs rend sans doute ce type de projet facultatif.

4.2.4 .Valorisation de la production scientifique des PRES

La valorisation de la production scientifique des PRES est cruciale pour les PRES : la diffusion en ligne permet d'accroître la notoriété et le référencement des institutions. Les établissements documentaires cherchent à s'impliquer dans cet enjeu stratégique, mais les réalisations sont encore modestes ou seulement esquissées.

4.2.4.1. Diffusion des thèses en ligne

Les thèses et les articles constituent une partie importante de la production scientifique des établissements. Le rapport Jolly, publié en 2000, voyait dans la diffusion en ligne des thèses, l'une des conditions incontournable de la valorisation de la science française à l'étranger.

« La diffusion électronique des thèses est un formidable outil de valorisation : valorisation des établissements de soutenance bien sûr, mais également valorisation des thèses elles-mêmes que l'ajout de métadonnées appropriées rendra plus facilement repérables sur la Toile.

Pour l'auteur comme pour l'université de soutenance, cette publication électronique rehausse son image dans le paysage de la recherche publique ; elle est également un véhicule efficace de promotion de la recherche publique, notamment dans son désir de partenariat avec le tissu économique international. »⁸³

Toutefois, la diffusion des thèses en ligne sous l'égide du PRES n'est pas répandue, à l'heure actuelle, alors que la signature unique des articles a été l'une des priorités affichées des PRES. Peut-être faut-il y voir plusieurs causes mêlées : difficultés à abandonner les prérogatives propres à chaque établissement, la liberté laissée aux établissements d'opter pour le dépôt légal imprimé ou numérique, dans l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat, démarrage laborieux du dispositif Star.

Mais à l'heure actuelle, beaucoup de PRES s'en sont tenus à la seule utilisation d'une charte graphique commune, qui si elle est symbolique, n'a pas de retentissement sur la visibilité et le référencement international du PRES. Ainsi, l'UEB a fixé sa propre charte des thèses, dès 2007, sans même faire l'objet d'une campagne de communication interne. La charte commune du doctorant n'impose encore rien pour les modalités de dépôt. Le

⁸³JOLLY, Claude. *Rapport sur la diffusion électronique des thèses établi par un groupe de travail*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale-SDBD, juillet 2000. , p. 17 <en ligne> www.sup.adc.education.fr/bib/acti/these/jolly/entete.htm > consulté le 10 décembre 2010

relevé de décisions du CA de janvier 2009 prévoyait pourtant la mise en place du « dépôt électronique des thèses, délivrées sous le sceau de l'UEB, sur une plate-forme commune. Des propositions de procédures communes de dépôt seront établies à cet effet ». Deux réunions se sont tenues en 2009, entre membres fondateurs, pour échanger sur les pratiques. Trois scénarios ont été proposés, celui qui serait retenu propose que les thèses de l'UEB soient rassemblées par moissonnage, car les cas de figure sont divers. Ainsi, Rennes 2 a mis en place le double dépôt, papier, et électronique dans TEL. Rennes 1 fait partie des établissements de la cinquième vague de STAR. Quand tous les établissements auront choisi leur plateforme, une autre infrastructure ira moissonner les thèses de l'UEB. Sur ce dossier, comme sur d'autres, les discussions communes ont fait avancer tout les membres. La mutualisation de la réflexion entraîne un gain de temps. Mais l'avis et l'expertise technique des professionnels de la documentation ne suffisent pas à faire avancer le dossier. Rien n'a bougé en 2010.

Cependant, plusieurs PRES ont une démarche volontaire pour signaler leurs thèses en ligne. Encore une fois, les projets ne se sont pas constitués à la naissance des PRES, *ex nihilo*. Certains avaient une certaine antériorité, et ont seulement changé d'échelle.

Le PRES ParisTech s'est montré particulièrement actif sur le domaine des thèses électroniques, en choisissant de passer d'une base propriétaire à une base ouverte en 2010. Pastel, la base de données des thèses soutenues dans les écoles doctorales et les laboratoires de Paristech a changé de format, pour entrer dans l'archive ouverte de ParisTech sur HAL en 2010. Pastel était né d'un projet lancé en 1999 par les responsables des services de documentation, et a débuté sur internet en mars 2002, avec dès le lancement du site, des statistiques de téléchargement en constante augmentation. Un long travail portant sur la compatibilité entre le serveur de thèses Pastel et le serveur HAL a été nécessaire pour définir les grandes lignes et le cahier des charges du portail d'archive ouverte institutionnelle propre à ParisTech. Les principales difficultés sont venues à la fois de la diversité des pratiques entre les écoles, ainsi que de la diversité des systèmes de gestion des étudiants utilisés dans les écoles doctorales. Un important travail d'harmonisation et d'interopérabilité des données a été nécessaire pour parvenir à une solution technique unique.

L'UPE a elle aussi poursuivi les réflexions menées dans le cadre précédent du Polytechnicum. Le PRES constitue la structure unique habilitée à délivrer le diplôme de doctorat, et a opté pour le dépôt des thèses sous format électronique. Le dépôt des thèses en ligne est géré concomitamment par les bibliothèques de l'UPEMLV, de l'Université Paris-12 et de l'École des ponts ParisTech, pour chacune de leurs écoles doctorales. Une harmonisation des pratiques a été mise en place en 2009, pour assurer un dépôt et un signalement correct des thèses du PRES dans Star, avec le choix de diffusion liée dans HAL.

A Grenoble, dès que la loi a laissé aux établissements le choix du dépôt imprimé ou électronique, c'est à dire en 2006, le directeur du SICD Grenoble 1 avait proposé au vice-président de l'UJF de passer au dépôt électronique des thèses. Comme souvent, dans le cadre des collaborations inter-SICD, le projet s'est étendu aux autres universités de Grenoble, et avait été approuvé par les divers conseils d'administration à la fin de l'année 2008. Mais le PRES grenoblois a connu quelques difficultés dans sa mise en route, du GIP initial à l'EPCS fondé en 2010. Le déploiement dans STAR a été reporté au lancement effectif du PRES, dans un geste politique fort, renforcé par l'arrivée en juillet 2010 de l'Université de Savoie dans les membres fondateurs. Ainsi, dès janvier 2011, le dépôt des thèses originelles en ligne se fera au PRES, pour tous les membres du PRES de Grenoble, Université de Savoie comprise. Chaque école doctorale est portée par un établissement pour tout le PRES, il revient aux bibliothèques universitaires ou

aux services de la scolarité des écoles doctorales d'assurer la saisie dans le dispositif STAR.

Avec le vote par le Sénat et le Parlement de la proposition de loi qui permet aux PRES ayant statut d'EPCS de délivrer les diplômes, il est permis de penser que les freins au dépôt des thèses en ligne sous le sceau du PRES vont sauter. Quelques établissements avaient pu jusque là instrumentaliser la lacune légale pour différer toute action d'envergure. Le paradoxe était en effet de voir réunies des écoles doctorales dans un collège doctoral unique, sans qu'il ait été possible de définir une page de titre homogène pour tous les membres, puisque le PRES ne constituait pas le cadre légal officiel.

4.2.4.2. Archives ouvertes

Thèses et articles sont concernés au premier chef par le mouvement international de l'*open access*. Le mouvement a été initié par des chercheurs désireux de se réappropriier la diffusion des connaissances qu'ils avaient contribué à produire. Par rapport à la plupart des pratiques des éditeurs commerciaux, les archives ouvertes visent à rassembler, à valoriser et conserver l'ensemble de la production scientifique d'un établissement, en garantissant un accès libre et pérenne. Le mouvement a été popularisé par la déclaration de Budapest sur l'Open Archive Initiative (BOAI), en février 2002. A cette occasion, une part importante de la communauté scientifique internationale s'est prononcée pour un accès libre au savoir, avec mise à disposition en ligne, gratuite et sans restriction des résultats de la recherche. En France, le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD), appartenant au CNRS, a créé HAL dans cette optique.

Aujourd'hui, les chercheurs sont de plus en plus incités par leurs établissements à archiver leurs publications sur des entrepôts d'archive ouverte. Un exemple récent vient de l'Université Pierre et Marie Curie, première université française dans le classement de Shanghai, qui a signé en avril 2010 le « manifeste de Berlin »⁸⁴ pour l'*open access* et qui doit ouvrir un portail Hal-UPMC en janvier 2011. L'UPMC rejoint d'autres signataires français, comme l'Université de Provence, qui s'est elle aussi engagée en novembre 2009 en faveur du « libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociale ». L'Université Rennes 2 a aussi signé une convention de dépôt avec le CCSD en 2005 pour créer la collection HAL-Rennes 2. On peut y voir la reconnaissance de l'importance des archives ouvertes pour la promotion et la visibilité de l'activité scientifique d'un établissement sur la scène électronique internationale de la production scientifique.

Les archives ouvertes peuvent aussi avoir une utilité interne. Si elles sont exhaustives, elles constituent un outil de suivi interne, car elles permettent de réaliser des bilans d'activité complets. Dans un contexte où l'évaluation de l'activité de recherche et des publications est cruciale, ces rapports peuvent avoir leur importance, pour tempérer ou corriger les évaluations réalisées par des outils automatiques, par exemple dans le cas où la signature n'est pas correctement repérée. De plus, les fonctionnalités des archives ouvertes permettent de générer automatiquement des bilans de publication, des pages web pour des laboratoires, ou des chercheurs. Pour un déposant, ces applications pratiques viennent équilibrer le temps passé à enregistrer les données sur le serveur.

Si plusieurs sites de PRES font mention d'une plate-forme commune, ce n'est pas toujours synonyme d'une plate-forme d'archives ouvertes pour le pôle. La situation

⁸⁴La déclaration de Berlin, datée de 2003, a été signée par des institutions et non des individus. Voir www.zim.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration_fr.pdf

actuelle est plutôt celle d'une juxtaposition d'archives ouvertes. De plus, les établissements ont mis en place des procédures de dépôts très disparates. Ainsi le PRES Agreenium compte-t-il deux instituts de recherche, l'INRA et le CIRAD, qui disposent chacun de leur propre plateforme d'archives ouvertes, avec ProdInra. Les autres membres, quand ils comptent des unités mixtes de recherche, utilisent la plateforme HAL du CNRS. Quant au projet de plate-forme d'information Agreenium actuellement à l'étude, s'il a vocation à être le support des flux d'information du PRES, il n'est pas conçu pour constituer une archive ouverte commune. Mais peut-être la plateforme permettra-t-elle un jour de constituer une méta-archive ouverte, sous réserve que les métadonnées soient exploitables.

Un constat unanime est fait sur les difficultés de mettre en place un tel système. En l'absence de pratiques d'archivage communes à tous les membres, il est long et compliqué de mettre en place une plateforme d'archives ouvertes à l'échelle d'un PRES. De plus, si la plupart des directeurs de bibliothèques sont convaincus de l'utilité et de l'importance des archives ouvertes, tous les dirigeants ne sont pas au diapason.

Quand il n'y a pas eu de concertation préalable sur la politique de mise en ligne et de valorisation de la production scientifique, les pratiques sont tellement hétérogènes – utilisation de HAL, utilisation d'une plateforme locale – que même le moissonnage a posteriori n'est pas satisfaisant, tant les métadonnées sont divergentes. Devant une telle situation, le PRES de Toulouse a mis en place un groupe de travail sur les archives ouvertes pour définir une harmonisation minimale.

Le PRES ParisTech a quant à lui mis en place un projet de portail début 2009 pour permettre l'accessibilité et la visibilité des publications de ses chercheurs, pour accroître leur référencement national et international. Pour assurer la mise en œuvre du "Portail de publications scientifiques ParisTech", il a nommé une chargée de mission aux multiples compétences. Elle a constitué un groupe projet représentatif de tous les services susceptibles d'être concernés : des bibliothécaires, des documentalistes, des directeurs de recherche et des correspondants-recherche dans chaque école, ainsi que des responsables informatiques. Dans un premier temps, il a été dressé un état des lieux de la situation dans chaque école. Dans un deuxième temps, des rencontres ont été organisées avec les principaux organismes de référence, notamment le CCSD pour la base HAL, l'Observatoire des sciences et techniques pour les indicateurs de la recherche, l'Abes pour le portail des thèses national, Thomson Reuters, pour la bibliométrie. Elisabeth Vitou a mis en place une démarche qualité, garante d'une communication de haut niveau, en favorisant les bonnes pratiques et l'autonomie des établissements. Il existait déjà à ParisTech une tradition d'auto-archivage bien installée avant 2009. Deux écoles, celle des Télécoms, et l'école des Ponts et chaussées ont été précurseurs en la matière, la première avec une archive propriétaire, la seconde avec une archive HAL. La décision de créer un métaportail a été prise quand cinq écoles ont déposé leurs archives sur HAL. Aujourd'hui, sur les 12 écoles présentes dans le PRES, 8 écoles possèdent leur archive. Certaines écoles, conscientes des enjeux pour la visibilité et la bibliométrie, demandent à leurs chercheurs d'y déposer systématiquement leurs travaux, sous peine de ne pas les voir pris en compte dans les rapports d'activité. Chaque établissement, suivant la dynamique de la démarche qualité, est également invité à récupérer par des requêtes ciblées, les données bibliométriques le concernant dans la base World of Science, pour les insérer dans le portail ParisTech.

Ce PRES a également initié un projet original, qui devrait se concrétiser courant 2011. Il s'agit de rendre visible tous les ouvrages des chercheurs de ParisTech, qu'il s'agisse d'ouvrages de vulgarisation, de manuels d'enseignement, de romans. A ce jour, une base de données recense 600 titres, qui seront quasiment doublés après l'ajout et le dédoublonnage des titres publiés par les presses des écoles.

A Grenoble, la réponse à l'appel d'offre Equipex comporte un volet d'archives ouvertes. Il a été approuvé par l'ensemble des présidents présents au bureau du PRES. Le projet a été principalement conçu par les responsables de la documentation électronique de chaque SICD, en lien avec des laboratoires d'informatique appliquée, et une spécialiste grenobloise des archives ouvertes. Le projet a été présenté à la cellule Système d'information du PRES, qui l'a très bien accueilli, tant ce projet paraissait pouvoir fédérer les tentatives éparpillées jusque là. La vice-présidente responsable du SI a ensuite porté le projet à l'échelon supérieur, c'est à dire au bureau du PRES.

4.2.5. Les animations culturelles

Les animations culturelles ne sont pas l'apanage des seules bibliothèques de lecture publique. De nombreuses bibliothèques universitaires organisent des animations, notamment pendant des opérations nationales, comme la fête de la science ou le mois du film documentaire. Les animations sont un moyen de valoriser leurs richesses documentaires, et permettent d'établir de nouveaux liens avec le public, voire de le diversifier. Elles sont aussi pour les bibliothèques, l'occasion d'une communication médiatique.

Pour Bertrand Calenge, plus qu'un simple « supplément d'âme », les animations permettent aussi aux bibliothèques de renforcer leur rôle d'espace social, « lieu et outil de partage ». Il y voit un domaine supplémentaire d'exercice de la politique documentaire :

« Si, en fin de compte, les conférences, débats, projections, étaient une modalité de l'offre documentaire, relevant de la politique documentaire ? [...] Les bibliothèques [...] sont peut-être les mieux placées pour provoquer des débats autour de ces savoirs accumulés... Le savoir est vivant, même si les textes sont figés. Les programmes culturels offrent une occasion inestimable de faire partager cette vie ». ⁸⁵

Le projet de *learning centre* de Grenoble se propose de rassembler et d'amplifier l'offre culturelle déjà existante, au sein de bâtiments rénovés et attractifs. Le SICD de Clermont participe activement aux animations culturelles : cafés ethnologiques, fête de la science. Un autre versant de la valorisation des collections dépasse l'échelle locale, physique du campus ou de la bibliothèque. Les bibliothèques virtuelles aujourd'hui en plein essor constituent un autre espace de la politique documentaire.

4.2.6. Rénover ou construire de nouveaux locaux

Les projets de réhabilitation menés dans le cadre de l'Opération campus peuvent porter sur des rénovations, des extensions des bibliothèques déjà présentes, voire à des projets de *learning centres*.

4.2.6.1. Rénovation

Plusieurs PRES lauréats de l'Opération campus vont gérer des programmes de réhabilitation. Ainsi à Bordeaux, l'ancienne bibliothèque interuniversitaire située en centre ville, devenue bibliothèque du PRES, aura des locaux rénovés, et des horaires

⁸⁵ CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, p. 211

étendus, pour mieux s'adapter aux besoins des étudiants, qui jusque là pouvaient engorger quelque peu la bibliothèque municipale.

Le PRES de Lorraine, quant à lui, dans le cadre de l'Opération campus également, va regrouper plusieurs facultés disséminées en un seul lieu, sur le plateau de Vandœuvre-lès-Nancy, créant ainsi un pôle biologie/santé fort. Les facultés de pharmacie et d'odontologie présente au centre-ville de Nancy vont y rejoindre la faculté de médecine, et c'est la bibliothèque de médecine actuelle qui va intégrer leurs collections. Pour ce faire, il est prévu de gagner de l'espace sur les 2 000 m² de magasin, comme cela a pu se faire à la bibliothèque de l'Imperial College, à Londres, ainsi que l'a expliqué sa directrice, Deborah Shorley, lors des journées Abes de 2009⁸⁶. En Angleterre, le plan de conservation partagée des périodiques de recherche UKRR (UK Reserve Research), qui associe 9 universités et la British Library a permis aux BU concernées de procéder à un désherbage conséquent de leurs collections, en organisant la conservation de trois exemplaires par titre au niveau national. Ce plan a servi d'exemple à Pierre Carbone pour illustrer les économies réalisées sur le coût de stockage des collections :

« Il convient toutefois de mentionner le projet de stockage centralisé et de dédoublement des collections UK Research Reserve (UKRR), qui a pour ambition de libérer 100 kilomètres linéaires de rayonnages dans les BU anglaises dans un projet commun avec la British Library. Ce projet permet en effet une approche de ces économies de coût : il est financé à hauteur de 9,8 M£ (11, 17 M€) par le HEFCE, les bibliothèques recevant 26,16 £ (29,82 €) par mètre libéré pour les frais de dédoublement »⁸⁷

En participant à ce plan, la bibliothèque de l'Imperial College a pu dégager de l'espace au rez-de-chaussée, qui a servi à créer son *learning centre*. A Nancy, il n'y a pas eu d'incitation financière liée à un plan de conservation partagée, mais c'est la dynamique initiée depuis plusieurs années en faveur de la numérisation des thèses, et de l'accroissement des collections en ligne, qui a permis de libérer de l'espace dans les magasins pour accroître les espaces publics. Cette réaffectation des espaces sera accompagnée par la réalisation d'une extension, nommée « espace Agora ». Né d'une demande des usagers, cet espace multi-usages, à la fois lieu de rencontre et de repos, doté d'une cafétéria, communiquera avec la bibliothèque pendant ses heures d'ouverture. Mais il ne s'agira pas d'un *learning centre* en tant que tel, contrairement à la définition que certains en donnent :

« Les *learning centres* sont des BU améliorées où l'on peut lire au calme en bibliothèque, travailler en groupe, revoir ses cours, piquer un petit somme entre deux et surtout venir à toute heure, week-end compris. »⁸⁸

Sur son blog, Olivier Tacheau balaie quelques idées reçues à ce sujet : il ne suffit pas à une BU d'être rénovée ou modernisée pour changer d'identité⁸⁹.

⁸⁶Voir la présentation de Deborah Shorley sur le site de l'Abes : http://www.abes.fr/abes/documents/DShorley_French_OK_diffusion.pdf

⁸⁷CARBONE, Pierre. Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions. Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Paris : rapports de l'IGB, octobre 2010, p. 51. [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/69/8/rapport_MRE_diffusion_159698.pdf> consulté le 10 décembre 2010

⁸⁸SOULÉ, Véronique. Universités : un petit tour à Lausanne et son learning center, et puis s'en vont. *Libération*, 3 novembre 2010 [en ligne] <<http://classes.blogs.liberation.fr/soule/2010/11/le-pres-sorbonne-universites-en-visite-a-lausanne-.html>> consulté le 10 décembre 2010

⁸⁹TACHEAU, Olivier. , learning centre... purée ! In : *Le nombril de Belle Beill.e*. Mis en ligne le 16 octobre 2010. [en ligne] <http://tacheau.wordpress.com/2010/10/16/learning-center-puree> consulté le 10 décembre 2010/

4.2.6.2. *Learning centres* : l'avenir des BU ?

Le premier *learning centre*, situé à Sheffield Hallam University, a été construit en 1994, mais n'a pas eu le même impact médiatique que celui de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, ouvert en 2010, qui a davantage marquée les esprits. Depuis l'ouverture du Rolex learning centre, les universités ou les PRES sont de plus en plus nombreux à porter des projets de *learning centres*.

Les *learning centres* pourraient devenir les équipements emblématiques des PRES, à la fois pour leur aspect architectural, et par les innovations qu'ils apportent.

Pour Julien Roche, directeur du SCD de Lille 1, les *learning centres* constituent le chaînon manquant entre les salles de cours et la bibliothèque. Selon la formule de Graham Bulpitt, qui a été l'initiateur du premier *learning centre*, le lieu « is about learning, not collections ». Il a été le premier à penser la bibliothèque comme un lieu d'apprentissage, de connaissances et de vie, et non seulement comme lieu de ressources documentaires.

Comme cela a été souligné par de nombreux intervenants de la journée d'étude Médiat, l'exemple du Rolex learning centre et le rapport de Suzanne Jouguelet pour l'IGB ont eu un grand retentissement chez les décideurs. Il est vrai que Valérie Péresse, dans son plan du renouveau des BU, avait mentionné qu'elle chargeait l'IGB de mener un travail de prospective et d'anticipation sur ce que seront les bibliothèques du 21^e siècle, dont le rapport sur les *learning centres* constitue le premier volet.

Le rapport de Suzanne Jouguelet⁹⁰ s'ouvre par une série de définitions du concept. Elle cite notamment celle qui figure dans les documents de travail du groupe « *Qualitative conditions and basic statistics for library buildings : space, function and design* »

« Zone de la bibliothèque dédiée aux objectifs d'apprentissage des connaissances. Elle intègre le plus souvent la bibliothèque et les services liés aux nouvelles technologies, avec dans la plupart des cas, un réseau sans fil, des équipements multimédia et des services d'aide aux utilisateurs par des bibliothécaires ou des spécialistes des technologies. Un *learning centre* peut être, selon les cas, un équipement distinct, à l'intérieur ou à l'extérieur de la bibliothèque, ou une partie intégrante de la bibliothèque »⁹¹

Dans les exemples qu'elle examine, Suzanne Jouguelet distingue deux types d'articulation entre *learning centre* et bibliothèque :

« -soit le *learning centre* désigne l'ensemble d'un bâtiment important, et les ressources et services de la bibliothèque en sont une composante : c'est le cas notamment à Sheffield, à Kingston, à Glasgow, à Lausanne; dans ce cadre, le mot bibliothèque peut éventuellement disparaître de la signalétique et de la communication.

- soit le centre est de taille plus modeste et il occupe par exemple un étage d'un bâtiment de bibliothèque : c'est le cas à l'Imperial College à Londres, avec une offre importante de 1 090 places »⁹²

Le Rolex learning centre, ouvert le 22 février 2010 à Lausanne, peut illustrer une dynamique de regroupement à comparer avec celle à l'œuvre dans les PRES. L'EPFL

⁹⁰ JOUGUELET, Suzanne. Les Learning centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche - Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Paris : rapports de l'IGB, décembre 2009. p. 17. [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48085>> consulté le 10 décembre 2010>

⁹¹Id. p. 15

⁹²Id. p. 8-9

regroupe un ensemble d'écoles polytechniques, qui ont déménagé et fusionné leurs 10 bibliothèques au sein du *learning centre*. Les collections ont été rassemblées, triées et réorganisées, tandis que la réunion de la quarantaine de bibliothécaires devrait permettre de développer les services aux usagers, qu'ils soient étudiants ou enseignants-chercheurs. La documentation électronique est une priorité : près de 80 % des crédits documentaires y sont consacrés. La bibliothèque est un des équipements qui doivent aider les étudiants à réussir leurs études et leurs projets. Enfin, le bâtiment dans son ensemble est pensé pour être un lieu de vie attractif et pratique au sein du campus, avec la présence de commerces divers, et des horaires d'ouverture étendus. De plus, le Rolex learning centre se veut ouvert à tous les publics, et non pas à la seule communauté polytechnicienne. Le bâtiment lui-même constitue un geste architectural fort et une prouesse technique. D'un coût de 100 millions de francs suisses, il a quasiment été financé pour moitié par des dons.

Outre son intérêt pédagogique et architectural, le modèle peut faire florès dans les PRES, car le rapprochement avec le monde économique fait partie de leurs priorités : l'Opération campus comme le Grand Emprunt encouragent à monter des projets de partenariats public-privé.

Plusieurs PRES ont déposé des projets incluant un ou des *learning centres*, en réponse à l'appel d'offre de l'Opération campus, comme ceux de Montpellier, Lille, Sorbonne universités, par exemple.

D'autres présentent ou présenteront de tels projets dans le cadre du Grand Emprunt. Ainsi à Grenoble, il est remarquable que le projet de *learning centre* qui a été déposé à l'automne 2010 est le seul projet Equipex porté par le PRES lui-même. Fédérateur, le projet a été soutenu au CA par les vice-présidents des universités, et sa conception a largement impliqué des enseignants chercheurs, pas seulement des professionnels de la documentation. Pour Frédéric Saby, directeur du SICD de Grenoble 2, le projet de learning centre n'est pas né de l'engouement suscité par le concept dans le monde de la documentation, mais pour constituer une réponse professionnelle commune aux évolutions en cours dans les deux SICD. Les groupes de travail ont tenu compte de trois paramètres dans leurs réflexions : évolution des espaces, évolution des collections, et évolution des technologies actuelles. La mission documentaire reste fondamentale, et va de pair avec l'apprentissage des technologies, et l'accompagnement des étudiants.

L'évolution des pratiques nécessite de redistribuer les espaces, espaces physiques ou virtuels, de plus en plus utilisés par les chercheurs et les étudiants. L'espace virtuel du learning centre sera également consacré à l'e-patrimoine de l'Université de Grenoble, ainsi qu'à ses archives ouvertes. Dans le learning centre physique, réparti en deux lieux complémentaires, il s'agira de remplacer la diversité des ressources imprimées par la diversité des services, en réaffectant des espaces de stockage à des usages publics, ce que permettra la construction d'un silo documentaire. Du point de vue architectural, le *learning centre* lui-même ne nécessitera pas une construction, mais une transformation de bâtiments existants. Sur les 9 900 m² de la bibliothèque de sciences, par exemple, 800 seront délégués à des services universitaires d'échanges internationaux, de politique culturelle, d'orientation et d'insertion professionnelle, le *learning centre* devant constituer le lieu de rencontre de ses usagers avec les entreprises.

L'espace documentaire du *learning centre* comportera des salles de travail collaboratif, des laboratoires d'apprentissage des langues, comme cela se fait à la BPI depuis 40 ans, un guichet d'aide à la publication, une salle de soutenance, des espaces de détente et de culture.

Selon les mots du vice-président recherche de Grenoble 2, le concept de *learning centre* tout agaçant que le mot puisse apparaître, va beaucoup plus loin qu'une bibliothèque ou qu'un espace de travail : selon lui, c'est un lieu de travail et de connaissance qui dépasse

et redécoupe les cloisonnements disciplinaires, ainsi qu'un espace de socialisation, où la recherche se fait. Odile Grandet, à propos du *learning centre* de Condorcet, a employé le terme de « collaboratoire », pour résumer les synergies qui sont attendues en de tels endroits.

C'est peut-être en ce sens qu'il faut interpréter l'engouement actuel des dirigeants pour les *learning centres*, d'autant plus que l'engagement n°5 du plan pour le renouveau des BU promeut vigoureusement la mise en place de « nouveaux modèles de bibliothèques davantage centrés sur les usagers et favorisant des liens renforcés entre pédagogie et documentation, entre documentation et recherche »

C'est le cas du *learning centre* « Innovation » de l'Université Lille 1, qui proposera des services particuliers aux chercheurs et enseignants. Il devrait être ouvert au public en 2014 à la suite de l'Opération campus, en partenariat avec le Grand Lille. Le projet devrait être validé début 2011.

De plus, pour un PRES, un projet de *learning centre* est très fédérateur, et extrêmement porteur pour l'image de marque. Pour les usagers, ces équipements offrent de nouveaux services, notamment de grands espaces pour le travail de groupe, et une large amplitude horaire.

Le PRES montpelliérain, constitué pour être en mesure de répondre à l'Opération campus et aux investissements d'avenir, devrait compter deux *learning centres*. Près du campus de lettres, le premier, nommé l'Atrium devrait s'inspirer du Saltire Learning centre de Glasgow, et serait réalisé sur la base d'un montage de crédit public/privé. Il serait composé d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments multifonctionnels, autour des thématiques des lettres et sciences humaines. Le deuxième projet, orienté vers les sciences et la médecine, sera quant à lui financé dans le cadre du contrat de projet État-Région.

Le PRES Sorbonne Universités a trois projets de *learning centre*, dont deux devraient se réaliser assez vite, sur les sites de chaque université membre de la FCS : Jussieu pour Paris 6, Assas pour Paris 2, Molitor pour Paris 4, toujours dans le cadre de l'Opération campus. Les différents *learning centres* fonctionneront en réseau, pour constituer un « carrefour d'excellence en matière d'enseignement, d'apprentissage, d'orientation professionnelle, d'information, de documentation, d'équipements *high tech* ». A l'Université d'Assas, les travaux ont débuté pour diviser un grand hall en petites cellules modulables, avant même que le PRES connaisse le montant de la dotation de l'Opération campus.⁹³ Le projet de *learning centre* situé à Jussieu jouerait quant à lui le rôle d'une « maison commune », plutôt généraliste. Il offrirait l'accès à de nombreuses ressources en ligne, à côté de ressources imprimées a priori limitées aux usuels.

Le PRES Sorbonne Paris Cité a également un projet de *learning centre*. La réflexion est menée dans un sous-groupe de travail mené par le directeur du SCD de Paris Descartes. Mais ni le contenu ni l'échéance ne sont encore connus, tout comme au PRES PSL-QL, qui présentera son projet lors d'une nouvelle vague d'appel d'offre.

Dans le cadre du Grand Emprunt, l'Université de Lyon a présenté également un projet de plateforme de recherche et d'accès au savoir, destiné à un large public, sur le site Lyon - Saint-Étienne. Dans le scénario initial, un *learning centre* et un silo de ressources numériques et physiques sont prévus. Jacques Moret, alors directeur de l'INRP, a été chargé d'organiser la réflexion par le conseil d'administration du PRES du 29 janvier 2010. L'ENSSIB a largement contribué à la rédaction du projet initial de TGID, ou très grand instrument documentaire, aussi connu sous le nom de très grande infrastructure

⁹³ La dotation du PRES pour l'Opération campus n'a été connue que le 15 décembre 2010. Le recteur d'académie et chancelier des universités de Paris, a annoncé l'attribution de 5 millions d'euros pour le *learning centre* de la FCS.

documentaire. Il implique un grand nombre d'acteurs, dans les bibliothèques et centres de documentation universitaires, les bibliothèques municipales, les institutions culturelles et les partenaires socio-économiques. En tant qu'instrument territorial, le PRES ne pouvait ignorer la présence de la BM de Lyon, qui, tant par sa richesse patrimoniale, que ses services innovants, constitue un pilier du projet. Certains rédacteurs de la réponse à l'appel d'offre, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre dans les temps, et concevoir un projet ambitieux, voient avec quelques regrets les découpages qui ont été faits pour faire entrer les différents volets du projet dans les cases des Idex, Equipex et Labex, rendant flous les contours finaux du projet.

Enfin, en région parisienne, deux *learning centres* sont prévus sur des campus d'envergure toute particulière. Ces campus seront gérés par des fondations de coopération scientifique qui dépassent le périmètre d'un seul PRES : l'un est piloté par la Fondation Saclay, sur le campus de Saclay, l'autre par la fondation Condorcet, sur le campus d'Aubervilliers.

Le futur Campus du plateau de Saclay, reconnu d'intérêt national, réunira dans les 8 ans à venir deux universités (Paris-Sud 11 et Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines), l'ENS Cachan, 10 écoles d'ingénieurs et de management : école Centrale Paris, HEC, ENSAE ParisTech, Mines ParisTech, ENSTA ParisTech, école Polytechnique, Supélec, IOGS, AgroParisTech, l'Institut TELECOM, 6 organismes et instituts de recherche : CNRS, CEA, IHES, INRA, INRIA, ONERA. Tous ces établissements sont actuellement dispersés, certains pourraient déménager sur le plateau. Tous gèrent un ou des centres de documentations variés, qui pourraient fonctionner de manière plus collective, autour d'un projet de *learning centre*, sur le modèle de l'EPFL à Lausanne. Un groupe de travail a été créé en mai 2010, réunissant 8 personnes, pour suivre et coordonner l'avancée des projets avec les responsables des unités documentaires concernées. Le groupe doit notamment réaliser un inventaire des bibliothèques et de leurs caractéristiques principales, mener une réflexion sur les nouveaux services, envisager la part du numérique dans la documentation, mais aussi définir les moyens à mettre en œuvre, y compris les espaces de stockage, physiques ou virtuels. Clothilde Zur Nedden, directrice de la bibliothèque de l'École des Mines et Jean-Louis Lions, directeur du SCD de l'Université Paris 11, ont présenté les grandes lignes du projet lors de la journée d'étude sur les *learning centres* organisée à Villeurbanne par Médiat Rhône Alpes et Lyon 1.⁹⁴

Que les projets soient prévus dans le cadre de l'Opération campus ou des investissements d'avenir, ces projets ont à ce jour des contours très flous – voire confidentiels, dans certains PRES, qui ne veulent pas dévoiler la teneur de leurs projets Equipex à la concurrence. De plus, ils impliquent une multitude d'acteurs, et les engagent sur le long terme : il est donc compréhensible qu'ils soient encore dans une phase d'étude.

⁹⁴ Learning centres : vers un modèle à la française ?, Journées d'étude Médiat Rhône-Alpes, 6 et 7 décembre 2010, Lyon-Villeurbanne

Conclusion

Au terme de cette enquête foisonnante, avec le faible recul que nous autorise un objet d'étude en cours de constitution, peut-on dégager des fils conducteurs, des chantiers qui avancent, des bonnes pratiques éventuellement susceptibles de faire avancer la mise en place des politiques documentaires de PRES ? Un premier constat s'impose : les professionnels de la documentation à l'œuvre dans le contexte mouvant des PRES ne sont que rarement des acteurs prévus par les textes. C'est un rude changement par rapport à la situation qui prévaut dans leurs établissements documentaires. Ils doivent trouver leur place, s'imposer.

Avant même de songer à la mise en place d'une politique documentaire de PRES, il faut agir sur le contexte décisionnel, prendre l'initiative pour mettre en avant, justifier, valoriser un possible volet documentaire au sein du PRES. C'est un pré-requis mais il ne va pas de soi : il est difficile de se faire entendre quand les priorités vont à la phase de construction, de réponses pressantes à des appels d'offre nombreux et d'empilement de dispositifs encourageant une concurrence multiforme. A l'étape suivante, cependant, quand les périmètres et structures se stabilisent, les exemples montrent que la mission n'est pas impossible.

Autre point, celui-là plus encourageant : les bibliothécaires ont déjà pris l'habitude des partenariats, d'une certaine coordination, des réseaux. Tous ou presque participent au SUDOC, au PEB, beaucoup à Couperin, à des réseaux régionaux ou thématiques. Or les difficultés à se regrouper et à travailler ensemble qu'ont les jeunes PRES sont manifestement accentuées par la méconnaissance de leurs nouveaux partenaires. Les bibliothécaires ont là un atout : il est plus facile de développer la coopération préexistante que de créer des réseaux de toutes pièces et dans l'urgence.

Il est frappant aussi de constater que les professionnels se retrouvent autour des fondamentaux des politiques documentaires : les collections et les services aux publics. Sur ces deux priorités peuvent alors avancer des chantiers divers. Certes, les projets de plateformes numériques ou de learning centres, qui correspondent aux objectifs de visibilité et de communication des nouvelles instances, recueillent davantage de soutien que les silos communs de documents mais beaucoup de chemin reste à parcourir puisque les premiers contrats pluriannuels sont tout juste signés ou en cours d'élaboration. En 2010, la situation est comparable à celle que décrivait Frédéric Saby en 2009 : « nous sommes donc aujourd'hui dans une sorte d'entre-deux, un gué à mi-passage »⁹⁵. Un bilan gagnerait à être mené dans quelques années, lors des renouvellements de contrats. D'autant que d'ici là les PRES auront peut-être encore changé de visage. Les projets d'ouverture vers d'autres acteurs en région, bibliothèques municipales ou acteurs de pôles de compétitivité, l'insertion dans des réseaux européens peuvent renouveler substantiellement les politiques documentaires de PRES telles qu'elles s'ébauchent ici.

⁹⁵ **SABY, Frédéric.** Responsabilité et liberté des universités : effets sur la politique documentaire à Grenoble. *BBF*, 2009, t. 54, n°6, p 44-47. [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0044-009> > consulté le 10 décembre 2010

Bibliographie

CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

Rapports officiels :

HERBILLON, Michel. *Rapport d'information sur l'enseignement supérieur en Europe.* Paris : les rapports de l'Assemblée nationale, 2004. 119 p. [en ligne] <<http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i1927.asp>> consulté le 10 décembre 2010

ISAAC, Henri. *L'université numérique. Rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.* Paris : rapport du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2007. 54 p. [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Nouvelle_universite/55/7/universitenumérique_23557.pdf> consulté le 10 décembre 2010

LEGENDRE, Jacques, BOURDIN, Joël (rap.) Oublier Shanghai : Classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur - Actes du colloque organisé le 6 mai 2010. Rapport d'information n°577 (2009-2010), fait au nom de la commission de la culture et de la Délégation à la prospective. Paris : rapports d'information du Sénat, juin 2010. [en ligne] 119 p. [en ligne] <<http://www.senat.fr/rap/r09-577/r09-5771.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

Articles :

COMPAGNON, Antoine. Leçons américaines. *Le Débat*, septembre-octobre 2009, n° 156, p. 99-116.

EDELMAN, Frédéric. Florence Lipsky : « La qualité spatiale conditionne le niveau d'enseignement ». *Le Monde*, 27/12/2010, p. 18

ENSERINK, Martin. (2007). Who Ranks the University Rankers ? *Science*, 2007, Vol. 317. n° 5841, p. 1026-1028.

HARFI, Mohamed, MATHIEU, Claude. Classement de Shanghai et image internationale des universités : quels enjeux pour la France ? ». *Horizons stratégiques*, 2006, n°2, p. 100-115 [en ligne] <<http://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2006-2-page-100.htm>> consulté le 10 décembre 2010

SAINT-ÉTIENNE, Christian. Pour des universités de rang mondial. *Le Monde*, 13 mars 2007, p. 23

ZUBER, Martha. Où va l'université allemande ? *Sciences humaines*, février 2009, n° 201, p. 23 [en ligne] <http://www.scienceshumaines.com/ou-va-l-universite-allemande-martha-zuber_fr_23240.html> consulté le 10 décembre 2010

RESTRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Aspect législatif :

Loi n°2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche. NOR: MENX0500251L. *Journal Officiel*, n°92 du 19 avril 2006 [en ligne] , <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000426953>> consulté le 10 décembre 2010

Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.
NOR: ESRX0757893L. *Journal Officiel*, n°185 du 11 août 2007 [en ligne]

<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315>>
consulté le 10 décembre 2010

Rapports officiels :

AGHION, Philippe. *L'excellence universitaire : leçons des expériences internationales. Rapport d'étape.* Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, janvier 2010. 50 p. [en ligne] <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=104000043&brp_file=0000.pdf > consulté le 10 décembre 2010

APPARU, Benoist. *Rapport d'information n° 774 sur la mise en application de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.* Paris : les rapports de l'Assemblée nationale, avril 2008. 77 p. [en ligne] <<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i0774.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

ANGLÈS Nicole, KOROLITSKI Jean-Pierre , SIMON Thierry , SZYMANKIEWICZ Christine . *Les instituts Carnot : un lancement réussi, un avenir à préparer. Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2009. 117 p. [en ligne] <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000564/> > consulté le 10 déc. 2010

FRANCE. Inspection générale des finances; FRANCE. Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche . *Rapport sur la valorisation de la recherche.* Paris : Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, janvier 2007. 425 p. [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000113/0000.pdf>> consulté le 10 déc. 2010

COMITÉ D'INITIATIVE ET DE PROPOSITIONS. *Rapport des États généraux de la recherche.* Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la Recherche, novembre 2004. 89 p. [en ligne] <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=044000563&brp_file=0000.pdf> consulté le 10 décembre 2010

Articles :

Mutations de la science et des universités depuis 1945, dossier du *Mouvement Social*, octobre-décembre 2010, n° 233 [en ligne] <<http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2010-4.htm>> consulté le 10 déc. 2010

CARBONE, Pierre. L'université à l'horizon 2012. *BBF*, 2009, t.54, n° 6, p 12-17.[en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0012-002>> consulté le 10 décembre 2010

CAUDRON, Olivier. La vraie révolution : vue de la bibliothèque universitaire de l'Université de la Rochelle. *BBF*, 2009, t.54, n°6, p 32-34. [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0032-006>> consulté le 10 décembre 2010

CAVALIER, François. « La longue marche des universités » et de leurs services documentaires : la bibliothèque entre périls et opportunités. *BBF*, 2009, t.54, n°6. p 54-58. [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0054-011> > consulté le 10 décembre 2010

LACHENAUD, Jean-Pierre. La réforme des universités : le temps des défis. *BBF*, 2009, t. 54, n°6, p 64-65. [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0064-013>> consulté le 10 décembre 2010

LE SAUX, Annie. L'organisation fonctionnelle des services communs de la documentation des universités. 36e congrès de l'ADBU. *BBF*, 2007, t. 52, n°1, p 115-116. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0115-003>> consulté le 10 décembre 2010

PÉRALES, Christophe. Il faut parier, vous êtes embarqué : la loi LRU vue de l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines. *BBF*, 2009, t. 54, n°6, p 35-39. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0035-007>> consulté le 10 décembre 2010

POIROT, Albert. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Point de vue de l'ADBU. *BBF*, t.54, n°6, p 70-71. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0070-015>> consulté le 10 décembre 2010

SABY, Frédéric. Responsabilité et liberté des universités : effets sur la politique documentaire à Grenoble. *BBF*, 2009, t. 54, n°6, p 44-47. [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0044-009> > consulté le 10 décembre 2010

TACHEAU, Olivier. Pour une bibliothèque universitaire réincarnée », *BBF*, 2009, n° 6, p. 66-69. [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0066-014>> consulté le 10 décembre 2010

Monographies :

BEAUD, Olivier, et al. *Refonder l'université : Pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire.* Paris : La Découverte, 2010. 274 p. ISBN 2707166464

VOGEL, Louis. *L'université, une chance pour la France.* Paris : PUF, 2010. 108 p. ISBN 2130585264

PÔLES DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Aspect législatif :

Article L344-1 du code de la recherche définissant les PRES <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166551&cidTexte=LEGITEXT000006071190&dateTexte=20100930>> consulté le 10 décembre 2010

Rapports officiels :

AUST, Jérôme, et al. *Rapprocher, intégrer, différencier. Éléments sur la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur.* Paris : DATAR, mars 2008. 124 p. [en ligne]

<<http://www.datar.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2008/Mise%20en%20place%20PRES%20rapport%20final%202008.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

AYMÉ, Pascal, BERTHÉ, Thierry, KOROLITSKI, Jean-Pierre. *Développement des PRES et reconfiguration des sites universitaires.* Paris : rapports de l'IGAENR, mars

2010, 122 p. [en ligne] <<http://histoireuniversites.blog.lemonde.fr/files/2010/03/pres-igaenr.1268865602.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

CYTERMANN, Jean-Richard. *La mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Rapport à madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.* Paris : les rapports de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, septembre 2007, 50 p.

[en ligne] <<http://media.education.gouv.fr/file/92/8/6928.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

LEFEBVRE, Philippe, PALLEZ, Frédérique. *Quelle articulation entre PRES, RTRA, et pôles de compétitivité ? Étude pour la Diact. Rapport final.* Paris : DATAR, mai 2008, 52 p. [en ligne],

<<http://www.datar.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2008/PRES%20RTRA%20Poles%200competitivite%20Rapport%20final%202008.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

Articles :

ABES. Le bonheur est dans le PRES, dossier. *Arabesques*, juillet-septembre 2009, n°51, [en ligne]

<<http://www.abes.fr/abes/DocumentsWebAbes/abes/arabesques/Arabesques51.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

HEUSSE, Marie-Dominique. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur. *BBF*, 2007, t. 52, n°6, p 40-41. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0040-007>> consulté le 10 décembre 2010

ÉVOLUTION DES BIBLIOTHÈQUES

Rapports officiels :

IGB. Rapport d'activité 2009. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la culture et de la communication, avril 2010. 116 p. [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/18/1/Rapport_annuel_IGB_2009_version_DEFINITIVE_du_26_avril_2010_145181.pdf> consulté le 10 décembre 2010

CARBONE, Pierre, RENOULT, Daniel. *Autonomie universitaire et mutualisation : le cas des bibliothèques interuniversitaires.* Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2009. 83 p. [en ligne] <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000605/index.shtml>> Consulté le 10 décembre 2010

JOUGUELET, Suzanne. *Les Learning centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche.* Paris : rapports de l'IGB, décembre 2009. 66 p. [en ligne]

<<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48085>> consulté le 10 décembre 2010

RACINE, Bruno. *Rapport sur le schéma numérique des bibliothèques.* Paris : rapports de l'IGB, déc. 2009. 88 p. [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000143/0000.pdf>> consulté le 10 décembre 2010

SALENÇON, Jean, MOATTI, Alexandre. Rapport au comité IST, remis le 19 mai 2008 au directeur général de la recherche et de l'innovation et au directeur général de l'Enseignement supérieur. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche, mai 2008. 38 p. [en ligne]
<http://media.education.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport_IST-Juin_2008_31658.pdf>
consulté le 10 décembre 2010

Articles :

BÉRARD, Raymond. La bibliothèque en bouleversement: 35e congrès Liber. *BBF*, t. 52, n° 1, 2007, p. 113-114 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0113-002>> consulté le 10 décembre 2010

HEUSSE, Marie-Dominique. L'organisation en réseau. *BBF*, 2009, t. 54, n° 6, p. 24-27. [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0024-004> > consulté le 10 décembre 2010

SOULÉ, Véronique. Universités : un petit tour à Lausanne et son learning center, et puis s'en vont. *Libération*, 3 novembre 2010 [en ligne] <<http://classes.blogs.liberation.fr/soule/2010/11/le-pres-sorbonne-universites-en-visite-a-lausanne-.html>> consulté le 10 décembre 2010

STOTZENBACH, Christine. Le cas de la documentation à l'Université Paris-Est. *BBF*, 2009, n° 6, p. 28-31 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0028-005>> consulté le 10 décembre 2010

Dossiers de presse :

Association des directeurs de bibliothèques universitaires. *Les bibliothèques universitaires, leviers de modernisation des universités.* Paris : ADBU, 2007. [en ligne] <www.adbu.fr/IMG/doc/Sept_propositions.doc> Consulté le 10 décembre 2010

France. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *Le plan Bibliothèques universitaires, 5 engagements-phare au service de la vie étudiante.* Paris : Ministère de l'enseignement supérieur, février 2010. 15 p. [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/plan_bibliotheques_universitaires/43/6/DP_plan_Bibliotheques_universitaires_137436.pdf> consulté le 10 décembre 2010

POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Rapports officiels :

CARBONE, Pierre. *Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions. Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Paris : rapports de l'IGB, octobre 2010, 91 p. [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/69/8/rapport_MRE_diffusion_159698.pdf> consulté le 10 décembre 2010

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. *Définition et mise en oeuvre de la politique documentaire.* Paris : rapport de l'IGB, 2000. [en ligne] <<http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/37/6/20376.pdf>> consulté le 10 décembre 2010.

RENOULT, Daniel, LEMELLE, Françoise. *Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985 : rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.* Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2007. 86 p. [en ligne] <<http://media.education.gouv.fr/file/35/4/20354.pdf>> Consulté le 10 décembre 2010

TESNIÈRE, Valérie. *Politique scientifique et politique documentaire des universités : quelles articulations ?* Paris : Inspection générale des bibliothèques, juin 2008. 39 p. [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours_2008/32/8/rapportdefinitif._poldoc-polsc._VT_19-08-08_33328.pdf> consulté le 10 décembre 2010

Articles :

GONDRAND-SORDET, Emmanuelle. La mise en œuvre d'une politique documentaire de site, *BBF*, 2006, n° 1, p. 74-80 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0074-013>> consulté le 10 décembre 2010

BERTHOMIER, Françoise. Ressources documentaires et territoires, *BBF*, 2010, n° 4, p. 83-84. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0083-004>> consulté le 10 décembre 2010

Monographies :

CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'internet.* Paris : Cercle de la librairie, 2008, 264 p. ISBN 978-2-7654-0962-5

Table des annexes

ANNEXE 1 : PRINCIPAUX ENTRETIENS OU ÉCHANGES DE COURRIELS...	93
ANNEXE 2 : DÉTAILS DES MEMBRES DES PRES	95
ANNEXE 3 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRES	111
ANNEXE 4 : CARTE DES PRES	113
ANNEXE 5 : CARTE DES CAMPUS RETENUS DANS L'OPÉRATION CAMPUS	115
ANNEXE 6 : CARTE DES CAMPUS PROMETTEURS ET CAMPUS INNOVANTS DANS L'OPÉRATION CAMPUS	117
ANNEXE 7 : CARTE DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET RÉSEAUX THÉMATIQUES AVANCÉS.....	119

Annexe 1 : Principaux entretiens ou échanges de courriels

- **Cergy University**

M. Alain Cailleaux, directeur du SCD de l'Université de Cergy-Pontoise

- **Aix-Marseille Université**

Mme Martine Mollet, directrice du SCD de l'Université de Provence

- **Université de Lorraine**

Mme Anne-Pascale Parret, directrice du SCD Université Henri Poincaré

- **Paris Est Université**

Mme Christine Stozenbach, directrice du SCD UPEMLV

M. Tanguy Laurent, responsable des ressources électroniques, SCD UPEMLV

- **ParisTech** « Institut des sciences technologiques de Paris »

Mme Élisabeth Vitou, chargée de mission

- **Université de Bordeaux**

Mme Anne-Marie Bernard, directrice du département documentation de l'Université de Bordeaux

- **Université de Lyon**

Mme Anne-Marie Bertrand, directrice de l'ENSSIB

Mme Jacqueline de Condappa, directrice adjointe de la bibliothèque de l'ENS Lyon, chargée de mission et coordinatrice du groupe de travail documentation

- **Université de Toulouse**

Mme Marie-Dominique Heusse, directrice du service interétablissement de coopération documentaire de l'Université de Toulouse

- **Université Européenne de Bretagne**

Mme Elisabeth Lemau, directrice du SCD Rennes 2

Mme Annie Coisy, directrice du SCD de l'UBS

Mme Ghyslaine Duong-Vinh, directrice du SCD Rennes 1

M. Alain Sainsot, directeur du SCD de l'UBO

- **UniverSud Paris**

M. Jean-Louis Lyons, directeur du SCD Paris 11

- **Clermont Université**

M. Joseph-Marie Biache, Vice Président de l'Université Blaise Pascal, directeur par intérim de la Bibliothèque Communautaire et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand

- **Université Nantes Angers Maine**

M. Jean-Jacques Grosso, directeur-adjoint SCD Nantes

Mme Anne Delmas, responsable des ressources électroniques, SCD Nantes

- **Agreenium**

Mme Marie-Colette Fauré, INRA-Toulouse, chargée des projets de veille et d'ingénierie de l'information, chargée du projet de Plate-forme d'information

- **Lille Nord de France**

M. Julien Roche, directeur du SCD Lille 1

- **Limousin Poitou-Charentes**

M. Olivier Caudron, directeur du SCD de La Rochelle

- **Université de Grenoble**

M. Philippe Russell, directeur du SICD Grenoble 1

M. Frédéric Saby, directeur du SICD Grenoble 2

- **Université de Montpellier Sud de France**

M. Jean-François Foucaud, directeur de la BIU

- **Université Paris Cité**

Mme Brigitte Vogler, chargée de mission

- **Centre-Val de Loire Université**

Mme Corinne Touchelay, directrice du SCD de Tours

- **Sorbonne Universités**

Mme Joëlle Claud, directrice du SCD Paris 4

- **Paris Sciences et Lettres**

Mme Laure Léveillé, Bibliothèque du Collège de France

- **Université de Bourgogne Franche-Comté**

Mme Sophie Desseigne, directrice du SCD de Bourgogne

Annexe 2 : Détails des membres des PRES

Au 31 décembre 2010

CERGY UNIVERSITY	
Association 21 novembre 2006	
12 membres fondateurs	
Université de Cergy-Pontoise	
Groupe ESSEC	
Écoles de l'Institut Polytechnique Saint-Louis	École de Biologie Industrielle – EBI
	École d'Électricité, de Production et des Méthodes Industrielles – EPMI
	École Pratique de Service Social – EPSS
	Institut Libre d'Éducation Physique Supérieur – ILEPS
	Institut Supérieur d'Agro-Développement – ISTOM
École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information – EISTI	
École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications – ENSEA	
École Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy – ENSAPC	
Groupe ITIN/ESCIA	École Supérieure d'Informatique, Réseaux et Systèmes d'Information – ITIN
	École Supérieure de Comptabilité, Gestion et Finance – ESCIA

PARISTECH "Institut des Sciences Technologiques de Paris"	
Décret n°2007-378 du 21 mars 2007 portant création de l'Institut des sciences et technologies de Paris. NOR : MENS0700633D	
12 membres fondateurs	
École des Ponts ParisTech	
Arts et métiers ParisTech	
ENSAE ParisTech	
ENSCP, Chimie ParisTech	
Mines ParisTech	
ENSTA ParisTech	
Télécom ParisTech	
École polytechnique	
ESPCI ParisTech	
HEC Paris	
AgroParisTech	
Institut d'Optique Graduate School	

UNIVERSUD PARIS

[Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique UniverSud Paris NOR: MENS0700634D](#)

6 membres fondateurs

Université Paris-Sud 11

Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines ;

École normale supérieure de Cachan.

École Centrale Paris

École Supérieure d'Électricité

Consortium

Université d'Évry – Val d'Essonne

15 membres associés

AgroParisTech

École Nationale Vétérinaire d'Alfort

École Nationale du Paysage de Versailles,

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts (Cemagref)

Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA)

Télécom & Management Sud-Paris

Génopôle d'Evry

École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise

École des Hautes Études Commerciales

École Polytechnique

Institut d'Optique Graduate School

École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles

Synchrotron SOLEIL

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

AIX MARSEILLE UNIVERSITE

[Décret n°2007-380 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique Aix-Marseille Université. NOR : MENS0700635D](#)

3 membres fondateurs

Université de Provence (Aix-Marseille I)

Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II)

Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III)

UNIVERSITE EUROPEENNE DE BRETAGNE

[Décret n°2007-381 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne » NOR : MENS0700636D](#)

9 membres fondateurs

Université de Bretagne Occidentale

Université de Bretagne-Sud

Université Rennes 1

Université Rennes 2

AgroCampus Ouest

INSA de Rennes

École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes

École Normale Supérieure de Cachan – antenne de Bretagne

Telecom Bretagne

14 membres associés

CEMAGREF, sciences, eaux et territoires

Centre régional de lutte contre le cancer Eugène Marquis

Centre Hospitalier Universitaire de Brest

Centre Hospitalier Universitaire de Rennes

Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan

École Navale et groupe des écoles du Poulmic

École Nationale d'Ingénieurs de Brest

École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information

École Nationale Supérieure des Ingénieurs des Études et Techniques d'Armement

École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)

Centre de recherche INRIA Rennes – Bretagne Atlantique

Institut d'Études Politiques de Rennes

SUPELEC – École Supérieure d'Électricité

Université Paris 6 – Station Biologique de Roscoff

PARIS EST UNIVERSITE

[Décret n°2007-382 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique Université Paris-Est. NOR : MENS0700637D](#)

5 membres fondateurs

Université Paris-Est Marne-la-Vallée

École des Ponts ParisTech

École Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique de Paris

Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

11 membres associés

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

École d'Architecture de la Ville et des Territoires Marne-la-Vallée

École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville

École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Malaquais

École des Ingénieurs de la Ville de Paris

École Nationale Vétérinaire d'Alfort

École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie

Institut National de l'Audiovisuel

École Nationale des Sciences Géographiques

Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité

Pôle de compétitivité Advancity Ville et mobilité durables

UNIVERSITE DE BORDEAUX

[Décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux » NOR : MENS0700638D](#)

7 membres fondateurs

Université Bordeaux I Sciences Technologies

Université Victoir Segalen Bordeaux II

Université Michel de Montaigne Bordeaux III

Université Montesquieu Bordeaux IV

Institut Polytechnique de Bordeaux

École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB)

Institut d'Études Politiques de Bordeaux (Sciences Po Bordeaux)

8 membres associés

CHU de Bordeaux

Institut Bergonié (Centre régional de lutte contre le cancer)

CROUS de Bordeaux Aquitaine

École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

BEM Bordeaux Management School

École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA)

Université de Pau et des Pays de l'Adour

École Nationale Supérieure des Arts et Métiers – centre de Bordeaux (ENSAM)

UNIVERSITE DE LORRAINE

[Décret n° 2009-1316 du 26 octobre 2009 modifiant le décret n° 2007-384 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Nancy Université » et approuvant les modifications apportées aux statuts de l'établissement public de coopération scientifique « PRES de l'Université de Lorrain ». NOR : ESRS0920214D](#)

4 membres fondateurs

Université Nancy I

Université Nancy II

Université Paul Verlaine de Metz (depuis octobre 2009)

Institut National Polytechnique de Lorraine

UNIVERSITE DE TOULOUSE

[Décret n°2007-385 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique Université de Toulouse NOR: MENS0700640D](#)

6 membres fondateurs

Université Toulouse I Capitole

Université Toulouse II Le Mirail

Université Toulouse III Paul Sabatier

Institut National Polytechnique de Toulouse – INPT

Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse – INSA Toulouse

Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace – ISAE

11 membres associés

Centre Universitaire Jean-François Champollion (Albi)

École d'Ingénieurs de Purpan

École des Mines d'Albi-Carmaux

École Nationale de l'Aviation Civile

École Nationale de Formation Agronomique

École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

École Nationale Vétérinaire de Toulouse

Groupe École Supérieure de Commerce de Toulouse

Institut Catholique d'Arts et Métiers de Toulouse

Institut d'Études Politiques de Toulouse

UNIVERSITE DE LYON
Décret n°2007-386 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique Université de Lyon NOR : MENS0700641D
8 membres fondateurs
Université Claude Bernard Lyon 1
Université Louis Lumière Lyon 2
Université Jean Moulin Lyon 3
Université Jean Monnet Saint-Étienne
École Normale Supérieure de Lyon
Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne
École centrale de Lyon
11 membres associés
Institut d'Études Politiques de Lyon
VetAgro Sup
École Nationale des Travaux Publics de l'État
École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
École de Management de Lyon
École Nationale d'Ingénieurs de Saint-Étienne
École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon
École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre
Institut Polytechnique de Lyon (IPL) : CPE Lyon, ECAM Lyon, ISARA et ITECH
Université Catholique de Lyon
Institut National de Recherche Pédagogique

CLERMONT UNIVERSITE

[Décret n° 2008-503 du 28 mai 2008 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Clermont Université » NOR : ESRS0809083D](#)

5 membres fondateurs

Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand I

Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand II

École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand

École Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand

Institut Français de Mécanique Avancée

7 membres associés

École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand – ESC

École d'Infirmières

École de Sages-femmes

École Nationale Supérieure d'Architecture

École Supérieure d'Art de Clermont Communauté

Institut du Travail Social en Région Auvergne -ISTRA

AgroParisTech

UNIVERSITE NANTES ANGERS MAINE – UNAM

[Décret n° 2008-1561 du 31 décembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Nantes Angers Le Mans » NOR : ESR0826516D](#)

11 membres fondateurs

Université de Nantes

Université d'Angers

Université du Maine

École centrale de Nantes

CHU de Nantes

CHU d'Angers

École Supérieure d'Agriculture d'Angers (ESA)

AgroCampus Ouest Angers (Institut National d'Horticulture et du Paysage),

École des Mines de Nantes

Audencia – école de commerce de Nantes

Oniris | École Nationale Vétérinaire de Nantes (ENVN)

Oniris | École Nationale d'Ingénieurs et de Techniciens de l'Agroalimentaire (ENITIAA)

18 membres associés

Conservatoire National des Arts et Métiers Pays de la Loire

Centre régional de lutte contre le cancer – Centre René Gauducheau

Centre régional de lutte contre le cancer – Centre Paul Papin

École de Design Nantes Atlantique

École Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole

École Nationale de la Marine Marchande de Nantes

École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

École Nationale Supérieure des Art et Métiers ParisTech – centre d'Anger

École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers

École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile

Groupe ESEO

Groupe École Supérieure du Bois

Groupe ESAIP

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – IFREMER

Institut Catholique des Arts et Métiers de Nantes

Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés

Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

Université Catholique de l'Ouest

LILLE NORD DE FRANCE

[Décret n° 2009-33 du 9 janvier 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France » NOR: ESRS0828157D](#)

8 membres fondateurs

Université Lille I -Sciences et technologies

Université Lille II – Droit et santé

Université Lille III – Charles de Gaulle

École Centrale de Lille

Université d'Artois

Université du Littoral Côte d'Opale

Université de Valenciennes et du Hainaut -Cambrésis

École des mines de Douai

18 membres associés

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille – CHRU

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lille – CROUS

Conseil Régional Nord-Pas de Calais

École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles – ENSAIT

École Nationale Supérieure de Chimie de Lille – ENSCL

Institut d'Études Politiques de Lille – IEP

Institut Pasteur de Lille

Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – IFREMER

Institut national de recherche sur les transports et la sécurité – INRETS

École Nationale Supérieure des Arts et Métiers – centre de Lille

École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille – ENSAPL

École Supérieure de Commerce de Lille

École Supérieure de Journalisme de Lille – ESJ

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique de Lille – INRIA

Lille Métropole Communauté Urbaine – LMCU

École d'Ingénieur en Technologies de L'informatique et de la Communication -
Télécom Lille I

Centre régional de lutte contre le cancer du Nord-Pas-de-Calais – Centre Oscar
Lambret

AGREENIUM

[Décret n° 2009-522 du 7 mai 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique dénommé « Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement » NOR : AGRE0908311D](#)

6 membres fondateurs

INRA

CIRAD

AgroParisTech

AgroCampus Ouest

Montpellier SupAgro

École nationale Vétérinaire de Toulouse

UNIVERSITE DE MONTPELLIER SUD DE FRANCE

[Décret n° 2009-646 du 9 juin 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Montpellier Sud de France » NOR : ESRS0908564D](#)

3 membres fondateurs

Université Montpellier I

Université Montpellier II

Université Montpellier III

12 membres associés

Montpellier SupAgro

École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier

École des Mines d'Alès

Université de Nîmes

Université de Perpignan

Institut de Recherche pour le Développement – IRD

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement – CIRAD

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier

Institut Régional du Travail Social de Montpellier

Centre Régional des Œuvres Universitaires Scolaires de Montpellier -CROUS

Région Languedoc-Roussillon

Ville de Montpellier

UNIVERSITE DE GRENOBLE
Décret n°2009-773 du 23 juin 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Grenoble » NOR : ESRS0910749D
6 membres fondateurs
Université Joseph Fourier
Université Pierre-Mendès-France
Université Stendhal
Université de Savoie
Grenoble INP
Institut d'Études Politiques de Grenoble

LIMOUSIN POITOU-CHARENTES
Décret n° 2009-809 du 29 juin 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « PRES Limousin Poitou-Charentes » NOR : ESRS0911517D
5 membres fondateurs
Université de Limoges
École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges – ENSCI
Université de La Rochelle
Université de Poitiers
École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers – ENSMA

SORBONNE PARIS CITE
Décret n° 2010-143 du 10 février 2010 portant création de l'Établissement public de coopération scientifique « Université Paris Cité » NOR: ESRS1001757D
7 membres fondateurs
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3
Université Paris Descartes – Paris 5
Université Paris Diderot – Paris 7
Institut d'Études Politiques de Paris
École des Hautes Études en Santé Publiques de Rennes – EHESP
Institut National des Langues et Civilisations Orientales – INALCO
Institut de Physique du Globe de Paris
1 membre associé
Université Paris 13 – Paris-Nord

SORBONNE UNIVERSITE

[Décret du 22 juin 2010 portant approbation des statuts de la fondation de coopération scientifique « Sorbonne Universités » NOR: ESRS1010768D](#)

3 membres fondateurs

Université Panthéon-Assas – Paris 2

Université Paris-Sorbonne – Paris 4

Université Pierre et Marie Curie – UPMC – Paris 6

6 membres associés

INSEAD

École Nationale de la Magistrature – ENM

Centre de Formation Professionnelle Notariale de Paris – CFPNP

École de Formation des Barreaux -EFB

Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan

École des Officiers de la Gendarmerie – EOGN

CENTRE VAL DE LOIRE UNIVERSITE

[Décret du 8 juillet 2010 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Centre - Val de Loire Université » NOR: ESRS1004718D](#)

8 membres fondateurs

Université de Tours

Université d'Orléans

École Supérieure de Commerce et e Management de Tours-Poitiers – ESCEM

École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire – ENIVL

École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage – ENSNP

École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges – ENSIB

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours

Centre Hospitalier Régional d'Orléans

2 membres associés

Région Centre

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Orléans-Tours – CROUS

PARIS SCIENCES ET LETTRES – QUARTIER LATIN (PSL – QL)

[Décret du 8 juillet 2010 portant approbation des statuts de la fondation de coopération scientifique « Paris Sciences et Lettres – Quartier latin ». NOR : ESR51014096D](#)

5 membres fondateurs

Collège de France

ENSCP, Chimie ParisTech

École Normale Supérieure

École Supérieure de Physique et Chimie Industrielle, ESPCI ParisTech

Observatoire de Paris

PRES BOURGOGNE – FRANCHE COMTE

[Décret du 15 décembre 2010 portant approbation des statuts de la fondation de coopération scientifique dénommée « PRES Bourgogne Franche-Comté » NOR : ESR51030110D](#)

8 membres fondateurs

Université de Bourgogne

Université de Franche-Comté

CHU de Besançon

CHU de Dijon

École National Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon – ENSSM

AgroSup Dijon

Établissement Français du Sang

Centre régional de lutte contre le cancer de Bourgogne – Centre Georges François Leclerc

PARIS HÉSAM

[Décret n° 2010-1751 du 30 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « HÉSAM » NOR: ESR51030503D](#)

9 membres fondateurs

Conservatoire National des Arts et Métiers – CNAM

École Nationale Supérieures des Arts et Métiers ParisTech - ENSAM

École Nationale Supérieures de Création Industrielle – ENSCI

École Française d'Extrême-Orient – EFEO

École des Hautes Études en Sciences Sociales – EHESS

École Supérieure de Commerce de Paris – ESCP Europe

École Pratique des Hautes Études – EPHE

École Nationale des Chartes

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

3 membres associés

École Nationale d'Administration – ENA

Institut National d'Histoire de l'Art – INHA

Institut National du Patrimoine – INP

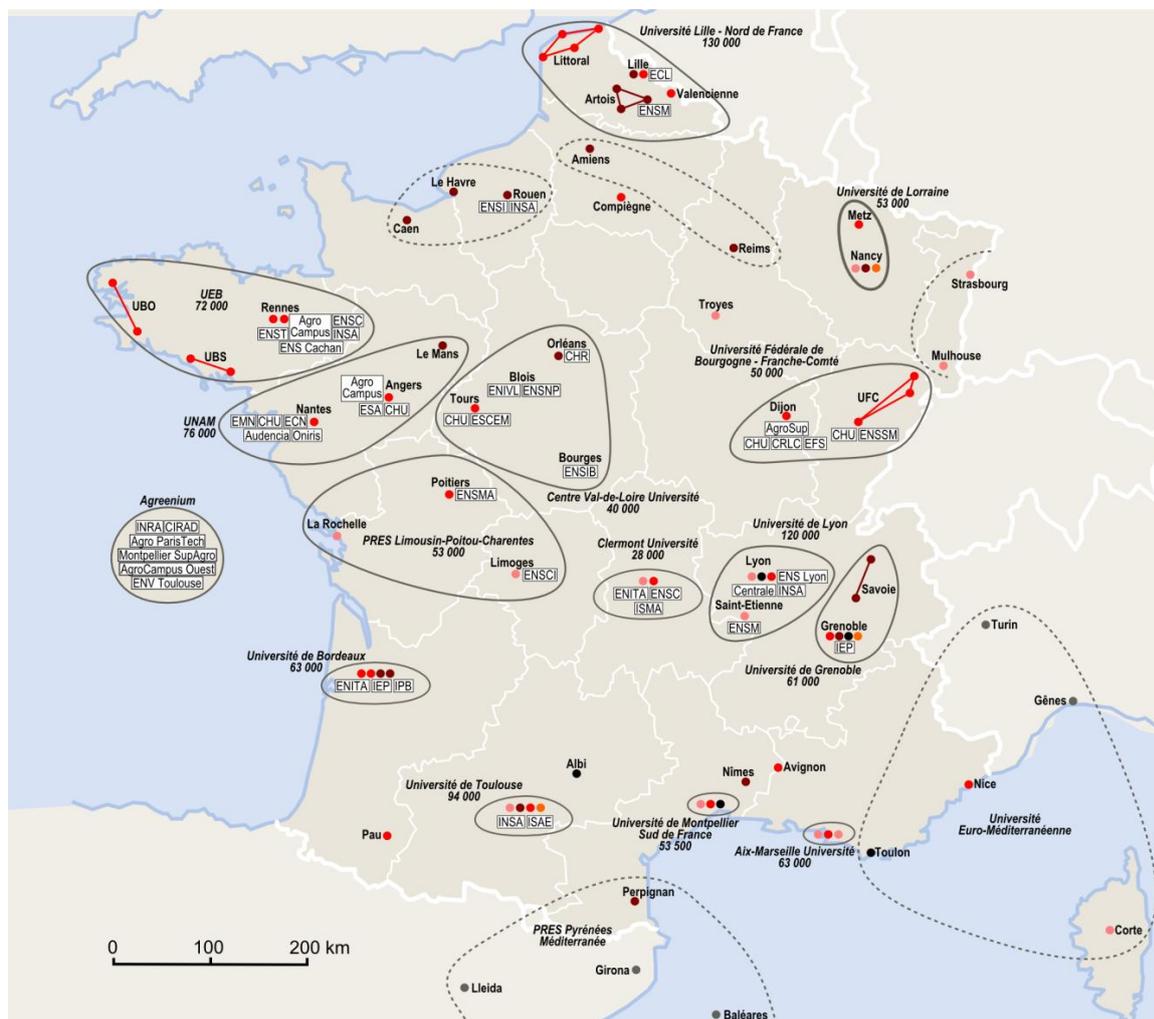
Annexe 3 : Tableau récapitulatif des PRES

PRES	Effectifs			Date de fondation	Statut	Nombre de membres	
	Étudiants	Enseignants-chercheurs	Doctorants			Fondateurs	Associés
Cergy University	22 000	1070	450	21/11/2006	Asso.	12	-
ParisTech	19 600	3 650	~1 700 ⁹⁶	21/03/2007	EPCS	12	-
UniverSud Paris	50 000	? ⁹⁷	4 000	21/03/2007	EPCS	6	15
Aix-Marseille Université	63 000	> 4 000	4 000	21/03/2007	EPCS	3	-
Université Européenne de Bretagne	72 000	8 500	2 700	21/03/2007	EPCS	9	14
Paris Est Université	45 000	1 460	1 700	21/03/2007	EPCS	5	11
Université de Bordeaux	63 000	4 000	2 600	21/03/2007	EPCS	7	8
Université de Lorraine	53 000	3 660	2 030	21/03/2007 & 26/10/2009	EPCS	4	-
Université de Toulouse	94 000	7 100	5 100	21/03/2007	EPCS	6	11
Université de Lyon	120 000	11 500	5 000	21/03/2007	EPCS	8	11
Clermont Université	28 000	?	1 000	28/05/2008	EPCS	5	7
Université Nantes Angers Maine	76 000	4 200	2 300	31/12/2008	EPCS	11	18
Lille – Nord de France	130 000	4 600	3 000	09/01/2009	EPCS	8	18
Agreenium	-	-	-	07/05/2009	EPCS	6	-
Université de Montpellier – Sud de France	53 500	5 500	?	09/06/2009	EPCS	3	12
Université de Grenoble	61 000	3 200	3 500	23/06/2009	EPCS	6	-
PRES Limousin-Poitou-Charentes	53 000	< 4 500	?	29/06/2009	EPCS	5	-
Sorbonne Paris Cité	120 000	7 750	?	10/02/2010	EPCS	7	1
Centre Val-de-Loire Université	40 000	9 000	1 200	04/03/2010	EPCS	8	2
Sorbonne Université	60 000	4 700	7 000	22/06/2010	FCS	3	6
Paris Sciences et Lettres – Quartier latin	5 000	?	3 000	08/07/2010	FCS	5	-
PRES Bourgogne – Franche-Comté	50 000	3 000	2 100	15/12/2010	FCS	8	-
Paris HÉSAM	55 000	4 300	?	30/12/2010	EPCS	9	3

⁹⁶ Estimation sur la base de 500 thèses soutenues par an

⁹⁷ Note : les chiffres des effectifs sont cités à titre informatif et sous réserve, car issus des sites web, et non datés. Tous les PRES ne communiquent pas les mêmes « chiffres-clés », voire n'en communiquent pas, d'où les données manquantes. Certains chiffres ont paru sujets à caution et n'ont pas été retenus.

Annexe 4 : Carte des PRES au 31 décembre 2010



Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

-  PRES existant
-  PRES en projet

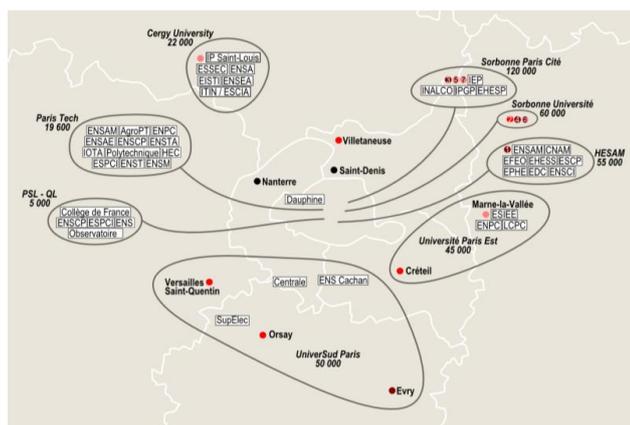
Membres fondateurs

Universités et assimilés

- Université autonome depuis 2009
- Université autonome depuis 2010
- Université autonome en 2011
- Université autonome en 2012

Autres membres

- Institut National Polytechnique
- XXX Autres établissements



Sources utilisées : MESR, DGESIP / DGRI ⁹⁸

Réalisation de la carte : M. Dangeon.

NB : Le PRES Agreenium est représenté à part, car sans réel ancrage régional.

⁹⁸ **PERREY, Philippe.** STRATER : stratégies territoriales de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Présentation des diagnostics territoriaux. In : Politiques de site XL^e congrès de l'ADBU, 9 et 10 septembre 2010, Lyon-Villeurbanne. [en ligne] < http://www.adbu.fr/IMG/pdf/Presentation_ADBU_2010_-_Strater.pdf > consulté le 10 décembre 2010

Annexe 5 : Carte des campus retenus dans l'Opération campus



Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - mardi 24 février 2009

Annexe 6 : Carte des Campus prometteurs et Campus innovants dans l'Opération campus



Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - avril 2009

Subvention accordée en millions d'euros (M€)
Nombre d'étudiants concernés

Annexe 7 : Carte des pôles de compétitivité et réseaux thématiques avancés

